

LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC : ENJEUX, PORTÉE ET LIMITES DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES

Rapport de recherche



Octobre 2022

Comment citer ce rapport :

Chicha, M.-T., Asselin, V. & Racine, É. (2022). *La régionalisation de l'immigration : Enjeux, portée et limites des politiques et des programmes*, Rapport de recherche, Comité Consultatif Personnes Immigrantes.

Table des matières

Introduction.....	8
1- Portrait de l'immigration en région.....	11
1-1 Typologie des régions.....	12
1-2 profil économique des régions.....	13
1-3 La stratégie d'occupation et de vitalité du territoire.....	15
1-4 Profil démographique de la population immigrante en région.....	17
1.4.1 Caractéristiques individuelles.....	17
1.4.2 Catégories d'immigration permanente.....	19
1.4.3 Région de destination et pays d'origine.....	20
1.4.4 Immigration temporaire.....	23
1.4.5 Rétention en région.....	25
1.4.6 Revenus médians selon le sexe et l'année d'arrivée.....	28
1.4.7 Connaissance du français.....	31
2- Politiques d'immigration et politiques de régionalisation de l'immigration : une jonction difficile.....	34
2-1 Les effets de la décentralisation et la municipalisation du développement.....	34
2-2 Les enjeux entourant la concertation.....	36
2-3 Les politiques et les stratégies municipales de régionalisation de l'immigration... ..	37
2-4 Les principaux programmes et projets visant l'établissement des personnes immigrantes et la régionalisation de l'immigration.....	38
2.4.1 Les enjeux des programmes et des projets.....	41
2.4.2 Les obstacles structurels des programmes d'immigration temporaire.....	41
2.4.3 Les travailleurs étrangers temporaires à faible qualification.....	42
2.4.4 Les inégalités des programmes de migration temporaire.....	43
2.4.5 Les travailleurs étrangers temporaires qualifiés.....	44
2.4.6 Les étudiants internationaux.....	47
2.4.7 Les réfugiés pris en charge par l'État.....	49
2.4.8 Les réfugiés parrainés.....	52
2.4.9 Le programme d'étudiants réfugiés.....	52

2.4.10 Le faible taux de pérennisation des programmes et des projets.....	54
2.4.11 L'évaluation des programmes et des projets	54
2.5 Les types de modèles des politiques de régionalisation de l'immigration	56
3- Facteurs d'attraction et de rétention de l'immigration en région.....	59
3-1 L'emploi	59
3-2 Inégalités et marchandisation	62
3-3 Pratiques discriminatoires.....	63
3-4 Situation professionnelle des conjointes/conjoints.....	65
3-5 Le logement	65
3.5.1 L'insuffisance de logement abordable en région.....	66
3.5.2 Le logement des TÉT en région	68
3.5.3 La situation géographique du logement.....	68
3-6 Le transport et les communications.....	69
3.6.1 L'accessibilité du transport collectif	69
3.6.2 L'accessibilité de la conduite automobile	71
3-7 L'Internet	72
3-8 Le système d'éducation	73
3-9 L'offre de services des OSBL	75
3.9.1 Les services de francisation	75
3.9.2 Les trois niveaux d'activités des OSBL.....	78
3.9.3 L'offre de services des OSBL en régions éloignées	79
3.9.4 Le sous-financement des OSBL	81
3-10 Climat d'ouverture, présence de communautés ethniques	82
4- Synthèse et pistes d'amélioration	85
4-1 Les obstacles à l'intégration en région	85
4.1.1 L'emploi: un moteur de développement qui connaît des ratés.....	85
4.1.2 Francisation	86
4.1.3 Non-disponibilité de formation.....	87
4.1.4 Offre restreinte de logements abordables	87
4.1.5 Accessibilité limitée des moyens de transport.....	87

4.1.6 Présence de discrimination systémique	88
4-2 Des politiques et programmes insuffisants pour répondre aux besoins des personnes immigrantes	89
4.2.1 Priorisation et financement	89
4.2.2 OSBL et partenariats	89
4.2.3 Faible taux de pérennisation et absence d'évaluation	89
4.2.4 Peu de prise en compte du genre	89
4-3 Pistes d'amélioration.....	90
4.3.1 Pistes d'amélioration relatives à l'emploi des personnes immigrantes dans les régions.....	90
4.3.2 Pistes d'amélioration relatives à la francisation	91
4.3.3 Pistes d'amélioration relatives à la formation continue.....	91
4.3.4 Pistes d'amélioration relatives au logement et au transport	91
4.3.5 Pistes d'amélioration relatives à la discrimination systémique	92
4.3.6 Pistes d'amélioration relatives aux politiques et programmes	92
Conclusion.....	93
Bibliographie.....	93

Liste des figures

Figure 1 : Profil économique des régions en fonction de l'Indice de développement économique et de l'Indice de diversité industrielle.....	14
Figure 2 : Personnes immigrantes admises entre 2008 et 2017 selon le sexe et la région de résidence en 2019	17
Figure 3 : Enfants immigrants de moins de 15 ans admis entre 2008 et 2017 selon la région de résidence en 2019	18
Figure 4 : Statut d'immigration par région de résidence	20
Figure 5 : La présence de la population immigrante en région, ayant été admise au Québec entre 2008 et 2017, en fonction de la région de résidence, du pays d'origine en 2019	21
Figure 6 : La présence de la population immigrante en région, ayant été admise au Québec entre 2008 et 2017, en fonction de la municipalité régionale/comté de résidence principale	23
Figure 7 : Pourcentage de titulaires d'un permis temporaire, selon la région de destination, 2019/ Programme des travailleurs étrangers temporaires	24
Figure 8 : Pourcentage de titulaires d'un permis temporaire, selon la région de destination, 2019 / Programme de mobilité internationale	24
Figure 9 : Pourcentage de titulaires d'un permis temporaire, selon la région de destination, 2019 / Étudiants internationaux	25
Figure 10 : Proportion d'immigrants étant restés dans la ville de destination initiale selon la catégorie d'admission, toutes les destinations	26
Figure 11 : Proportion d'immigrants étant restés dans la ville de destination initiale selon la catégorie d'admission, Toronto, Montréal et Vancouver	26
Figure 12 : Proportion d'immigrants étant restés dans la ville de destination initiale selon la catégorie d'admission, régions métropolitaines de recensement de taille moyenne...	27

Figure 13 : Proportion d'immigrants étant restés dans la ville de destination initiale selon la catégorie d'admission, petites régions métropolitaines de recensement.....	27
Figure 14 : Ratio du revenu d'emploi médian en 2018 selon le sexe pour les personnes immigrantes admises en 2008.....	29
Figure 15 : Ratio du revenu d'emploi médian en 2018 selon le sexe pour les personnes immigrantes admises en 2017.....	30
Figure 16 : Connaissance du français des personnes immigrantes admises entre 2008 et 2017 en fonction de leur région de résidence en 2019.....	31
Figure 17 : Langue connue - Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) au Québec, selon la date de signature du permis, 2014-2019.....	32
Figure 18 : Langue connue - Programme de mobilité internationale (PMI), au Québec, selon la date de signature du permis, 2014-2019.....	33
Figure 19 : Langue connue – Étudiants internationaux, au Québec, selon la date de signature du permis, 2014-2019.....	33
Figure 20 : Incidence de prestations d'assurance-emploi – Données sur l'emploi des personnes réfugiées admises en 2015 (Périodes de référence 2016 à 2019).....	51

Liste des tableaux

Tableau 1 : Trois modèles de politique en matière de régionalisation de l'immigration.....	56
Tableau 2 : Nombre d'unités de logement abordable dans quelques centres urbains en région	67

Liste des acronymes

ACEF : Association coopérative d'économie familiale
AIR : Accueil, Intégration et Rétention
BDSD : Banque de données et statistiques officielles
CRÉ : Conférences régionales des élus
EUMC : Entraide universitaire mondiale du Canada
FMQ : Fédération des municipalités du Québec
IRCC : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MÉI : Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MIFI : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MRC : Municipalité régionale de comté
PAC : Programme d'appui aux collectivités
PARRI : Programme d'appui aux régions en recrutement international
PASI : Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration
PER : Programme d'étudiants réfugiés
PEQ : Programme de l'expérience québécoise
PMI : Programme de mobilité internationale
PRInt : Programme *Réussir l'intégration* (PRInt)
PSM : Programme Soutien à la mission
PTÉT : Programme des travailleurs étrangers temporaires
RMR : Région métropolitaine de recensement
RPCE : Réfugiés pris en charge par l'État
SITO : Service Intégration Travail Outaouais
TÉT : Travailleurs étrangers temporaires
UNCHR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

Introduction

Ce rapport sur la régionalisation de l'immigration vise à tracer un portrait de la situation actuelle au Québec, à cerner les dimensions des politiques qui facilitent ou freinent cette régionalisation, à identifier les facteurs d'attraction et de rétention des personnes immigrantes en région et de proposer des pistes de solution pour progresser sur la voie de la régionalisation. Le rapport que nous présentons aujourd'hui comprend les sections suivantes :

- Un portrait statistique de la régionalisation de l'immigration au Québec
- Un examen de certaines dimensions de la politique de régionalisation du Québec
- Une analyse des facteurs positifs ou négatifs en matière d'attraction et de rétention des personnes immigrantes
- Une synthèse des obstacles et une présentation de pistes d'amélioration

La régionalisation de l'immigration suscite beaucoup d'intérêt aujourd'hui, ce qui laisse penser qu'il s'agit d'une préoccupation récente des politiques

québécoises. Cependant, une étude approfondie nous montre qu'il n'en est rien et qu'il s'agit d'un objectif dont la récurrence au fil des années témoigne du fait qu'il n'est pas aisé à atteindre. La régionalisation peut être définie comme l'établissement des personnes immigrantes dans les diverses parties du territoire ayant une très faible présence de ces dernières et la pérennité de cet établissement, en d'autres termes leur rétention.

La volonté de régionalisation de l'immigration manifestée par les divers paliers de gouvernement répond à plusieurs objectifs (Blower, 2020) :

- répartir de façon équitable les bénéfices de l'immigration,
- aider au développement économique des petites et moyennes municipalités,
- répondre aux besoins des employeurs dans certaines industries régionales qui font face à des pénuries de main-d'œuvre,
- stopper le déclin démographique et le vieillissement de la population, plus ou moins marqués selon les régions.

Pour les personnes immigrantes, la régionalisation est vue comme pouvant assurer :

- Une meilleure intégration économique via l'accès à des emplois qualifiés, accompagnée d'une hausse du taux d'activité et d'une baisse du taux de chômage;
- Simultanément, elle leur donnerait accès à un meilleur revenu et une meilleure qualité de vie;
- Également, elle limiterait la ghettoïsation spatiale qui accompagne souvent la concentration des immigrants dans les métropoles.

Du point de vue des organismes qui accompagnent l'intégration des immigrants, en dispersant les services sur un large territoire,

- elle éviterait les chevauchements actuels;
- elle augmenterait aussi l'efficacité des services en raison de leur proximité avec les personnes immigrantes par une meilleure prise en compte de leurs besoins spécifiques dans une région donnée.

En bref, il y aurait lieu d'attendre, en principe, une pléthore de bienfaits de la régionalisation de l'immigration pour différents acteurs. Est-ce vraiment le cas?

La régionalisation de l'immigration est une question éminemment dynamique,

reflétant la mobilité des immigrants. Elle peut se traduire par une mobilité :

- Entre le pays d'origine et une région du pays d'accueil.
- Entre une région métropolitaine de recensement et une région rurale ou une petite ville.
- Entre une région rurale ou une petite ville ou vice-versa, dans le pays d'accueil.
- Entre une province très peuplée et une autre peu dense.

Les combinaisons sont multiples, bidirectionnelles ou même pluridirectionnelles; il est probable que les facteurs qui entrent en jeu pour expliquer l'attraction ou la rétention des immigrants soient différents selon la combinaison retenue. Bien qu'il ne soit pas possible ici d'analyser les différentes situations, il serait pertinent de prévoir ultérieurement une étude spécifique distinguant ces différents types de mobilité des immigrants.

Il est donc essentiel dans cette perspective de comprendre quels sont les facteurs qui peuvent amener les immigrants à s'établir ou non en région ainsi que ceux qui assurent leur rétention ou, au contraire, les amènent à quitter pour les grandes métropoles.

Il est important de considérer l'établissement et surtout le maintien en région des personnes immigrantes comme reposant sur un écosystème, composé d'un ensemble d'éléments : emploi du candidat principal, mais aussi emploi de la conjointe ou du conjoint, accès au logement, aux services de garde, aux institutions d'enseignement, à des réseaux socioprofessionnels, etc.

Quand on utilise l'expression régionalisation de l'immigration, on occulte le fait qu'il n'y a pas d'immigrants-type qui permet de parler d'immigration comme étant un tout homogène. De plus en plus, on doit admettre que la population immigrante est très diversifiée et que cela se répercute sur les besoins en matière d'accueil et d'intégration. Les chercheurs n'examinent pas les différents segments de cette population de façon exhaustive. Il n'y a pas non plus de région-type, chacune ayant des caractéristiques démographiques, économiques, sociales, différentes. On est donc face à une mosaïque complexe dont il faut tenir compte.

Plusieurs facteurs influençant la rétention ont été mis en évidence par les auteurs s'étant penchés sur la question. Nous les examinerons tour à tour plus loin. Notons au départ que la définition de la rétention

des personnes immigrantes en région reste encore assez floue. De façon générale, elle réfère à une installation durable des personnes immigrantes sur un territoire donné. Cependant à partir de quel moment peut-on considérer que cette installation est durable? Il ne semble pas y avoir d'accord là-dessus.

1- Portrait de l'immigration en région

Avant de nous intéresser aux facteurs favorisant l'intégration et la rétention des personnes immigrantes en région, nous allons broser un portrait des caractéristiques des régions et, par la suite, des personnes immigrantes en région. La région n'est pas une entité abstraite et homogène. Pour comprendre les avantages et les limites de la régionalisation il faut tenir compte de la réalité différenciée des régions.

D'abord, nous regarderons la typologie des régions du Québec. En effet, il est possible de distinguer trois types de régions au Québec : les régions ressources, les régions manufacturières et les régions urbaines. D'autre part, en nous intéressant également aux stratégies d'occupation du territoire des régions, nous sommes en mesure de mieux comprendre les différentes réalités régionales.

À partir de la typologie régionale, nous comparerons les profils démographiques

des personnes immigrantes en région de même que le profil démographique de la région en question. Plus particulièrement, cette section permettra de tirer des conclusions quant aux caractéristiques individuelles des personnes immigrantes, aux pays de provenance, à leur choix de région de destination ainsi qu'au solde migratoire dans les 17 régions administratives du Québec.

Ensuite, nous nous intéresserons aux caractéristiques liées à l'emploi et aux revenus des personnes immigrantes en région, c'est-à-dire le revenu médian d'emploi ainsi que le capital humain. Pour les revenus médians d'emploi, les données ne se rapportent pas aux régions administratives, mais bien aux régions métropolitaines de recensement (RMR) puisque les données sur les personnes immigrantes n'étaient pas disponibles pour l'ensemble des régions administratives.

Le dernier aspect qui sera abordé est celui de la qualité de vie en région. Comme c'est le cas dans le cadre de la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire, nous nous intéresserons à l'accès au logement, l'accès aux services de santé ainsi que l'accès à un service de garde dans les régions.

1-1 Typologie des régions

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MÉI) publie annuellement un *Portrait économique des régions du Québec*. Ce document permet de faire l'état et de comparer les 17 régions administratives à travers six grands thèmes : l'économie, la structure industrielle, l'investissement, le marché du travail, la démographie et l'entrepreneuriat (MÉI, 2020). Peu d'études de la régionalisation de l'immigration traitent de ces aspects, alors qu'il faut reconnaître que le type et le niveau de développement économique sont à la base même du succès de la régionalisation dans une localité donnée.

Le MÉI (2020, p. 12) regroupe les régions du Québec en trois blocs caractérisés par la structure économique et les conditions de développement des régions :

- 1) Les régions ressources ont une faible densité de population et leur économie est principalement axée sur l'extraction de ressources ou l'hydroélectricité. Régions : Bas-Saint-Laurent, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
- 2) Les régions manufacturières regroupent les régions où le secteur manufacturier occupe une place prépondérante dans l'économie locale et ces régions constituent un bassin de main-d'œuvre important pour leur région ou pour les régions urbaines limitrophes. Régions : Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Estrie, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Laurentides, Montérégie et Centre-du-Québec.
- 3) Les régions urbaines sont caractérisées par un secteur tertiaire occupant une place importante dans l'économie comparativement aux activités rurales ou aux emplois dans le secteur primaire qui ne sont pas très présents dans la région. Ces régions sont généralement plus densément peuplées. Régions : Capitale-Nationale, Montréal, Outaouais et Laval.

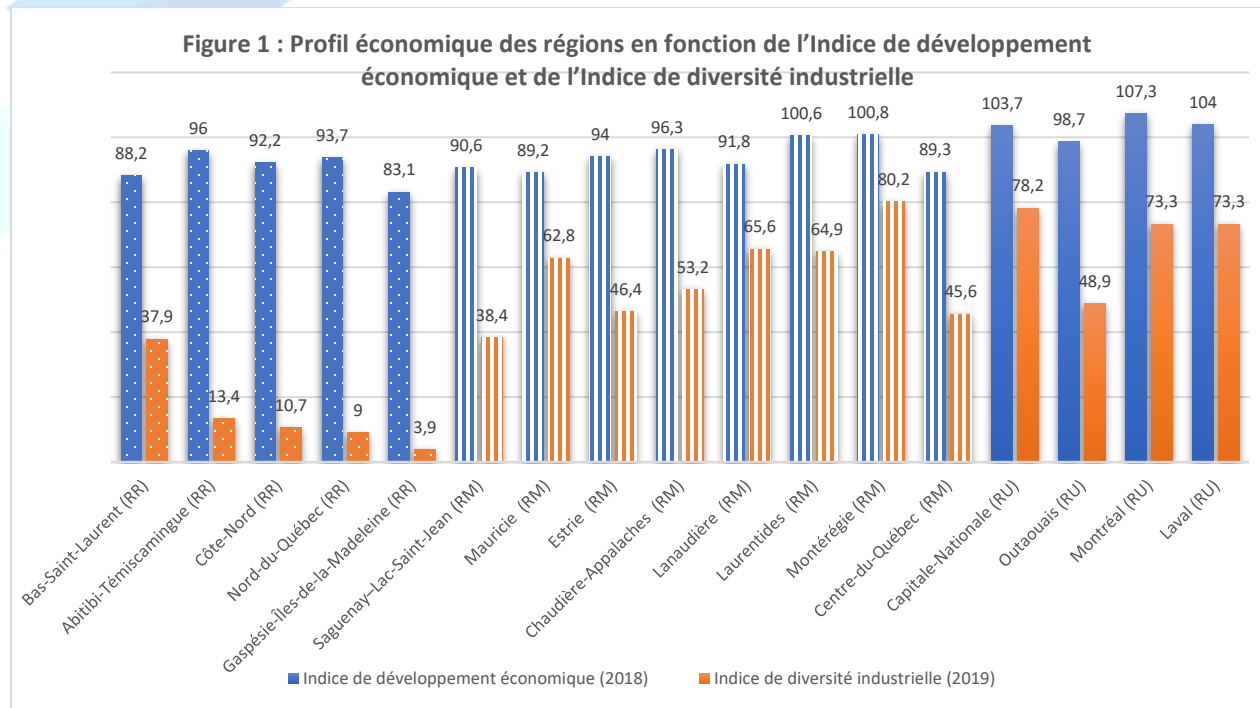
Toutefois, bien qu'il soit possible de distinguer les trois types de régions, il faut tout de même souligner que le secteur tertiaire occupe une portion importante de l'économie dans l'ensemble des régions du Québec (MÉI, 2020).

Pour réaliser le portrait de la régionalisation de l'immigration au Québec, nous regrouperons également les régions en fonction de leurs caractéristiques économiques. Cela permettra d'évaluer si, en matière d'intégration des personnes immigrantes, des tendances distinguent les régions ressources des régions manufacturières ou urbaines.

1-2 profil économique des régions

Afin de mieux comprendre les distinctions entre les régions dans leur structure économique, nous avons retenu deux indicateurs utilisés dans le *Portrait économique des régions du Québec*. Le premier indicateur, l'*Indice de développement économique* permet de comparer les régions à partir de la démographie, le marché du travail, les revenus ainsi que la scolarité (MÉI, 2020). L'indice est obtenu en faisant une moyenne des quatre composantes. La mesure de référence est l'ensemble du Québec qui correspond à la moyenne québécoise (MÉI, 2020). Dès

lors, une région obtenant un résultat au-dessus de 100 est plus développée économiquement que la moyenne du Québec alors qu'une région obtenant un résultat inférieur à 100 est moins développée économiquement que la moyenne du Québec. Finalement, l'*Indice de diversité industrielle* qui permet de différencier les régions en fonction de leurs ressources naturelles, leur situation géographique, la densité de la population et la taille de l'économie (MÉI, 2020). Le même principe s'applique à l'indice de diversité industrielle qu'à l'indice de développement économique, c'est-à-dire que la valeur de 100 correspond à la moyenne québécoise.



Source : ministère de l'Économie et de l'Innovation (2020, p. 18 et p. 40)

Pour l'indice de développement économique, on constate sur la figure 1, qu'il est plutôt élevé dans l'ensemble de la province avec des indices variant entre 83,1 et 107,3. Si l'on compare les types de régions entre elles, les régions urbaines possèdent des indices plus élevés que les régions ressources, alors que pour les régions manufacturières, il y a une plus grande variabilité. En effet, on constate que les régions plus proches de la métropole comme les Laurentides (100,6) et la Montréal (100,8) obtiennent des niveaux plus élevés. D'où un niveau de vie plus élevé et une plus grande force d'attraction.

L'indice de diversité industrielle est bas dans les régions ressources et plutôt élevé dans les régions manufacturières. Il témoigne de la possibilité ou, au contraire, de l'absence de choix professionnels rendant les travailleurs plus ou moins vulnérables au chômage saisonnier ou structurel.

1-3 La stratégie d'occupation et de vitalité du territoire

Au Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est responsable de l'élaboration de la stratégie en matière d'occupation et de la vitalité du territoire. Cette stratégie a pour objectif d'outiller les villes et les municipalités et de les aider à assurer le maintien de la vitalité sur l'ensemble du territoire (MAMH, 2020). Pour y arriver, le gouvernement provincial a mis en place des Fonds pour soutenir financièrement divers projets favorisant l'occupation et la vitalité du territoire. À titre d'exemple, le Fonds régions et ruralité permet de financer des initiatives comme l'accueil des immigrants ou la diversification de l'économie des communautés rurales. À travers cette stratégie, chaque région établit ces objectifs en matière d'occupation et de vitalité de son territoire. En terminant, pour évaluer l'occupation et la vitalité du territoire, le MAMH utilise une série de 17 indicateurs répartis dans quatre grandes catégories : la démographie, l'emploi, la richesse et la qualité de vie (Banque de données et statistiques officielles [BDSO], 2021a). Pour chaque région, il est possible d'avoir un portrait de ces indicateurs. Là aussi selon le niveau des indicateurs, on pourra avoir une

force d'attraction et de rétention plus élevée.

D'autre part, notons que toutes les régions ne font pas de l'intégration des personnes immigrantes une priorité. En effet, les régions suivantes ont mis l'intégration des immigrants dans leur priorité pour l'occupation du territoire dans la stratégie 2018-2022 du MAMH (2020) : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Île-de-la-Madeleine, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Capitale-Nationale. L'importance accordée à cette priorité varie également d'une région à l'autre. Ainsi pour l'Abitibi-Témiscamingue, le renforcement de l'attractivité de la région pour favoriser la rétention de nouveaux arrivants constitue la troisième priorité de la région en matière d'occupation du territoire alors que pour le Bas-Saint-Laurent, l'attraction de personnes immigrantes constitue un objectif prioritaire transversal, qui permet d'atteindre plusieurs des priorités régionales, comme d'agir pour la vitalité des communautés rurales (MAMH, 2020). Finalement, il faut souligner que même si certaines régions n'ont pas mentionné l'immigration dans leurs priorités, le nombre de personnes immigrantes admises demeure l'un des indicateurs

utilisés par le gouvernement pour évaluer l'apport sur la démographie du territoire.

En dehors du MAMH, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dispose également d'une orientation sur l'occupation et la vitalité du territoire. Cette orientation vise à « *augmenter la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions* » (MIFI, 2020a, p. 20). Le MIFI utilise deux indicateurs pour évaluer cette orientation de manière annuelle. Dans un premier temps, il regarde la proportion des personnes immigrantes qui se destinent hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal au moment de leur sélection par le Québec. Pour l'année 2019, l'objectif était d'avoir 34 % des personnes immigrantes qui choisissent une région comme destination (MIFI, 2020a, p. 20). En 2018, 32,3 % des personnes immigrantes avaient fait ce choix et en 2019, la cible atteinte a été de 21 %, ce qui veut dire que le MIFI n'a pas réussi à atteindre son objectif pour l'année 2019 (MIFI, 2020a, p. 20). Cet écart s'explique par le fait que le gouvernement du Québec ne connaît pas en avance la région de destination prévue pour l'immigration par regroupement familial et pour les personnes réfugiées puisque les démarches initiales ne sont pas faites auprès

du gouvernement provincial et que cette information est seulement connue au moment de leur admission (MIFI, 2020a, p. 20).

Dans un deuxième temps, le MIFI (2020a) évalue la contribution des personnes immigrantes à la vitalité des régions, en regardant la proportion de personnes immigrantes démontrant un sentiment d'appartenance à la société, trois années après leur arrivée au Québec. Bien que cet indicateur ait une cible fixée, par le MIFI, à 77 % pour l'année 2019-2020, il n'y a pas été possible de faire l'évaluation de cet indicateur puisque le lancement de l'enquête a été retardé à cause de la crise sanitaire (MIFI, 2020a). Cela étant dit, la mesure de départ utilisée pour cet indicateur date de 2013 et a été établie à 76,8 % des personnes immigrantes au Québec depuis trois ans qui éprouvent un sentiment d'appartenance à la société.

Pour construire cet indicateur, le MIFI a utilisé les résultats de l'Enquête sociale générale de 2013 réalisée par Statistique Canada. Cette enquête permet, notamment, d'évaluer l'identité sociale à partir de diverses variables telles que le sentiment d'appartenance, les rapports sociaux ou encore l'implication de l'individu dans sa communauté (Statistique Canada, 2020a). En terminant, notons que la

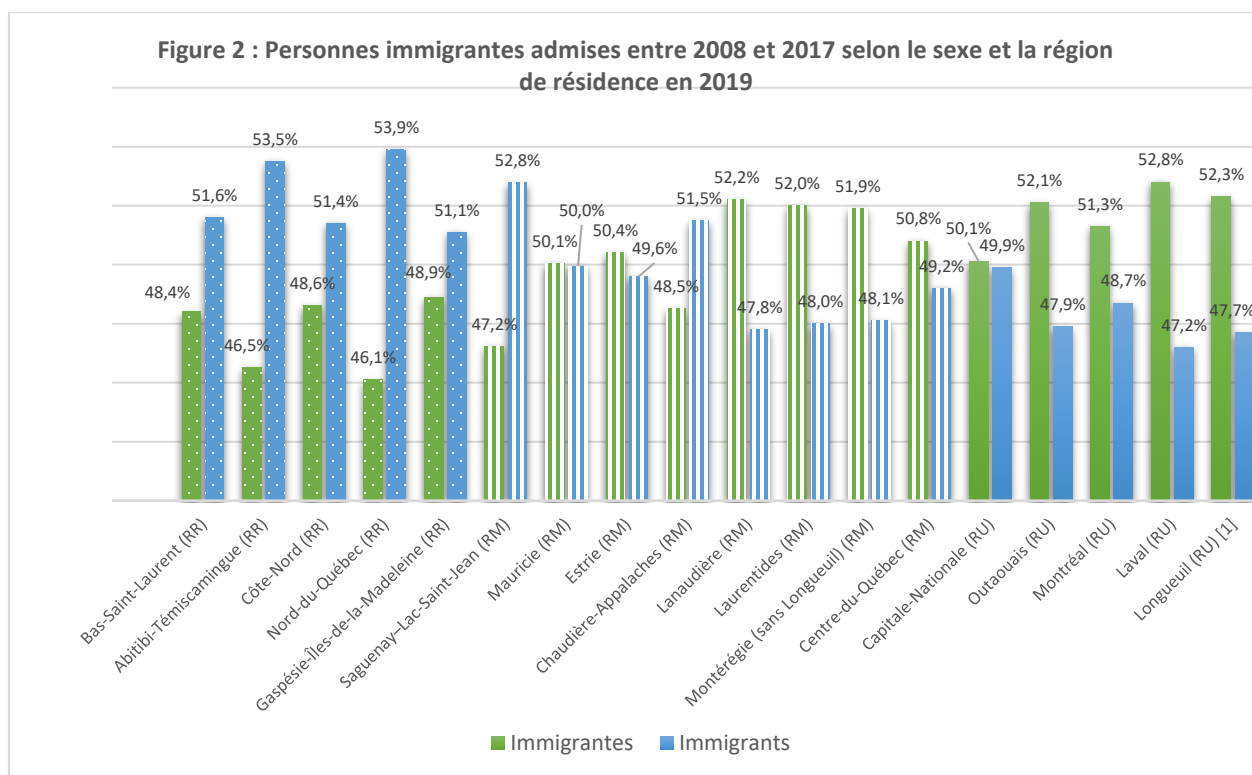
période de collecte de données pour le volet d'identité sociale de l'Enquête sociale générale 2020 a été réalisée au courant de l'automne 2020 et que les résultats sont à paraître (Statistique Canada, 2020a).

1-4 Profil démographique de la population immigrante en région

1.4.1 Caractéristiques individuelles

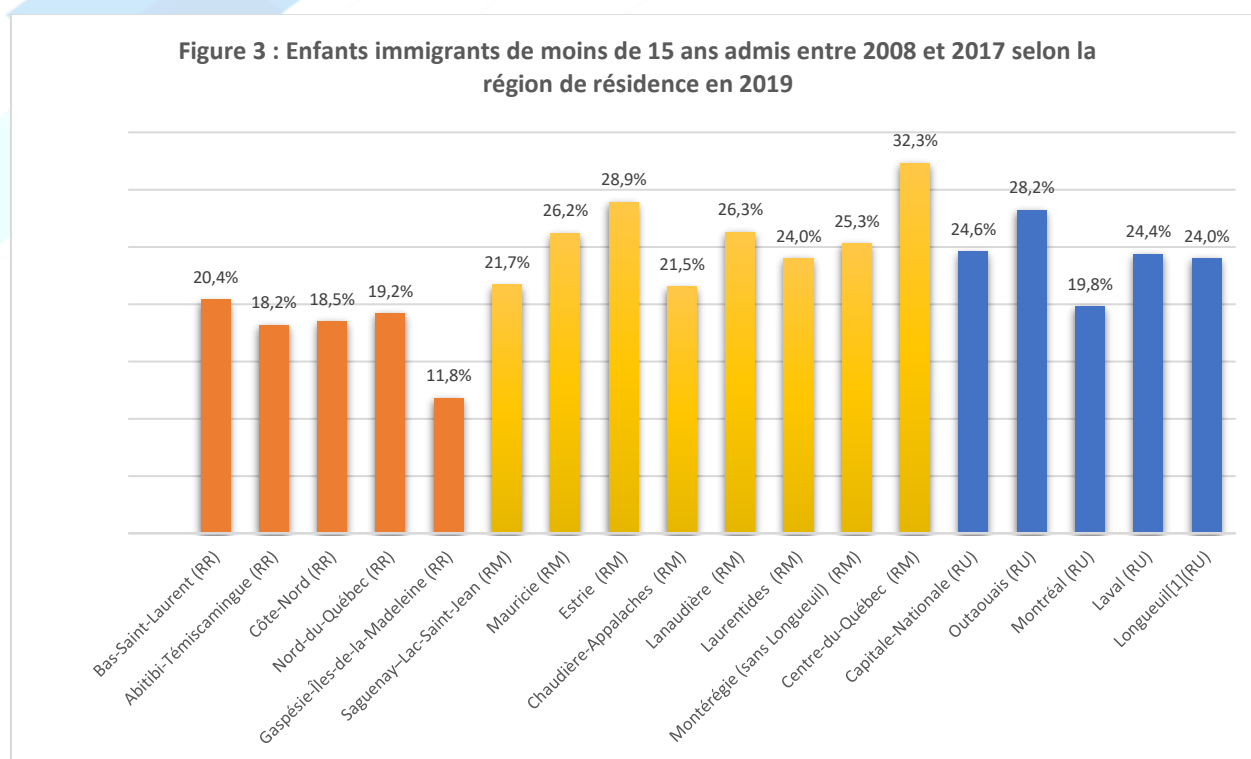
Dans un premier temps, nous nous intéresserons à la répartition des personnes immigrantes admises entre 2008 et 2017

et qui résident en région en 2019. En plus du nombre de personnes immigrantes présentes en région, nous nous intéresserons au taux de présence de femmes immigrantes, d'hommes immigrants ainsi que d'enfants immigrants de moins de 15 ans. La dernière caractéristique est particulièrement intéressante pour évaluer les besoins en service de garde ou en éducation de la population immigrante qui s'établit en région.



Source : Données compilées à partir du MIFI (2020b, p. 41 à 76).

Figure 3 : Enfants immigrants de moins de 15 ans admis entre 2008 et 2017 selon la région de résidence en 2019



Source : Données compilées à partir du MIFI (2020b, p. 41 à 76).

On constate que plus la région est éloignée de Montréal et plus le pourcentage d'hommes dépasse celui de femmes. Par exemple, si l'on regarde du côté des régions ressources, qui sont toutes éloignées de la métropole, les hommes sont plus nombreux avec des taux de présence variant entre 51,1 % et 53,9 % comparativement à des taux de présence entre 46,1 % et 48,9 % chez les femmes. On peut donc faire l'hypothèse que le type d'activité économique dans certaines régions, notamment les régions-ressources est moins ouvert aux immigrantes, seules ou en couple. Les données présentées ne

permettent pas de statuer sur la rétention des personnes immigrantes, cependant, à long terme, cela pourrait s'accompagner d'une moins grande rétention dans ces régions.

On peut également constater en comparant les figures 2 et 3, que de façon générale, là où le taux de présence d'immigrantes est égal ou supérieur à celui, des immigrants, le pourcentage d'enfants de moins de 15 ans est plus élevé. C'est le cas de plusieurs régions comme l'Outaouais qui a un taux de présence de 52,1 % de femmes et 28,2 % d'enfants

immigrants ou le Centre-du-Québec avec 50,8 % de femmes immigrantes et 32,0 % d'enfants de moins de 15 ans. Soulignons également que les régions avec une présence de femmes et d'enfants immigrants plus élevée sont généralement des régions urbaines ou manufacturières. Ce constat indique aussi que les besoins des immigrants en services de garde d'enfants et services scolaires varient également selon le type de région.

Les régions urbaines et les régions manufacturières voisines des régions urbaines sont celles qui reçoivent le plus de personnes immigrantes. Dans les régions urbaines, la présence de personnes immigrantes dépasse les 10 000 personnes et dans les régions manufacturières adjacentes aux régions urbaines de Laval et Montréal, comme Lanaudière, la Montérégie ou les Laurentides, le nombre de personnes immigrantes présentes sur le territoire est supérieur à 5 000. Les régions les plus éloignées, soit les régions ressources ont au plus 1 020 personnes immigrantes sur leur territoire.

1.4.2 Catégories d'immigration permanente

Avant de procéder à l'analyse des régions de destination et des pays de provenance, il importe de définir les catégories d'immigration qui seront utilisées dans le

cadre de cette étude. Les définitions du MIFI (2020b) concordant avec les définitions de Statistique Canada (2021a), nous utiliserons ces dernières, pour les différentes catégories. On entend par « personne immigrante admise », toute personne admise au Québec en fonction de l'un des programmes d'immigration permanente. « L'immigration économique » fait référence à l'ensemble des personnes immigrantes qui entrent au Québec à travers l'un des programmes suivants :

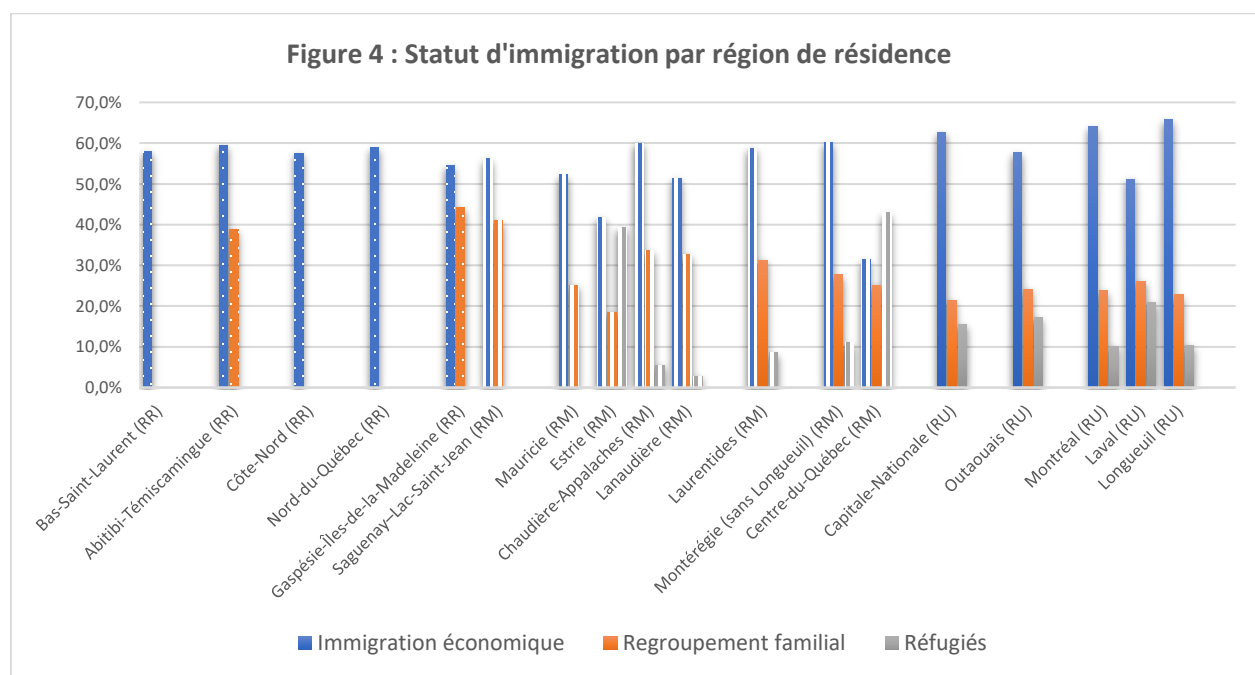
- 1) Les programmes visant les travailleurs qualifiés, les travailleurs de métiers spécialisés ainsi que les aides familiales ou personnes soignantes;
- 2) Les programmes pour les gens d'affaires incluant les entrepreneurs, les investisseurs et les travailleurs autonomes.

Le « regroupement familial » inclut l'ensemble des personnes qui sont parrainées par un membre de leur famille pour immigrer au Canada ou au Québec. La troisième catégorie est celle des « personnes réfugiées ou en situation semblable » qui comprend les réfugiés pris en charge par l'État, les réfugiés parrainés par le privé ou les autres réfugiés incluant, par exemple, les personnes qui se

retrouvent dans un système de parrainage mixte. Finalement, pour la dernière catégorie « autre immigrant », puisque nous présentons uniquement les données par rapport à cette catégorie provenant du MIFI (2020b), nous utiliserons leur définition. Cette catégorie comprend « diverses catégories particulières de personnes immigrantes admises pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public » (MIFI, 2020b, p. 14).

1.4.3 Région de destination et pays d'origine

La figure 4 permet de comparer l'immigration dans les diverses régions en fonction du statut d'immigration, alors que la figure 5 indique les trois pays de provenance les plus importants.



Source : Données compilées à partir du MIFI (2020b), p. 41 à 76.

Figure 5 : La présence de la population immigrante en région, ayant été admise au Québec entre 2008 et 2017, en fonction de la région de résidence, du pays d'origine en 2019.

	Région de résidence	Premier pays d'origine (en %)	Deuxième pays d'origine (en %)	Troisième pays d'origine (en %)
Régions ressources	Bas-Saint-Laurent	France 30,2 %	Maroc 6,5 %	Cameroun 4,9 %
	Abitibi-Témiscamingue	France 13,2 %	Maroc 13,0 %	Cameroun 10,1 %
	Côte-Nord	France 17,1 %	Côte d'Ivoire 11,0 %	Cameroun 7,5 %
	Nord-du-Québec	Tunisie 18,3 %	France 13,2 %	Côte d'Ivoire 10,5 %
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	France 32,0 %	Algérie 4,8 %	Colombie 3,6 %
Régions manufacturières	Saguenay-Lac-Saint-Jean	France 25,7 %	Côte d'Ivoire 4,6 %	Maroc 4,3 %
	Mauricie	France 14,1 %	Colombie 10,5 %	Maroc 6,2 %
	Estrie	France 13,0 %	Colombie 8,6 %	Afghanistan 8,2 %
	Chaudière-Appalaches	France 22,2 %	Cameroun 7,4 %	Colombie 6,6 %
	Lanaudière	Haïti 23,8 %	Algérie 11,1 %	France 8,0 %
	Laurentides	France 14,5 %	Maroc 8,0 %	Haïti 5,4 %
	Montréal (sans Longueuil)	France 9,7 %	Colombie 6,3 %	Maroc 4,8 %
	Centre-du-Québec	Colombie 14,1 %	France 10,3 %	Syrie 7,4 %
Régions urbaines	Capitale-Nationale	France 17,4 %	Colombie 7,7 %	Côte d'Ivoire 6,2 %
	Outaouais	Cameroun 7,1 %	Colombie 6,1 %	Haïti 5,8 %
	Montréal	Algérie 10,6 %	Haïti 8,4 %	France 8,3 %
	Laval	Syrie 11,5 %	Haïti 10,6 %	Maroc 8,5 %
	Longueuil	Chine 9,4 %	Colombie 7,4 %	Maroc 7,2 %

Source : Données compilées à partir du MIFI (2020b), p. 41 à 76.

On retrouve davantage de diversité dans le statut d'immigration dans les régions urbaines et les régions manufacturières que dans les régions ressources. En effet, dans les régions ressources, on retrouve principalement deux catégories d'immigration : les immigrants économiques et les immigrants appartenant à la catégorie « autre ». En dehors de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie-Îles-de-la-

Madeleine, les régions ressources n'avaient pas d'immigration de type regroupement familial ou de personnes réfugiées présentes dans leur région en 2019. Ce constat semble conséquent avec une moins grande présence d'enfants immigrants de moins de 15 ans, comparativement aux régions manufacturières ou urbaines, qui bénéficient d'une immigration plus diversifiée.

Autant dans les régions urbaines que dans les régions manufacturières, l'immigration économique constitue le statut principal des personnes immigrantes. La seule exception à ce constat est la région du Centre-du-Québec qui accueille plus de personnes réfugiées (42,9 %) que d'immigrants économiques (31,4 %). Outre le Centre-du-Québec, l'Estrie, à 39,2 % en 2019, est la seule autre région qui compte plus de 30 % de personnes réfugiées sur son territoire. D'autre part, même si l'immigration est principalement économique dans les deux types de régions, celle-ci demeure plus diversifiée que dans les régions ressources. En moyenne, les régions manufacturières accueillent un nombre important de personnes immigrantes avec le statut de regroupement familial avec des taux variant entre 18,5 % en Estrie et 40,9 % dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tout comme les régions urbaines de la Capitale-Nationale (21,4 %) et de l'Outaouais (24,1 %).

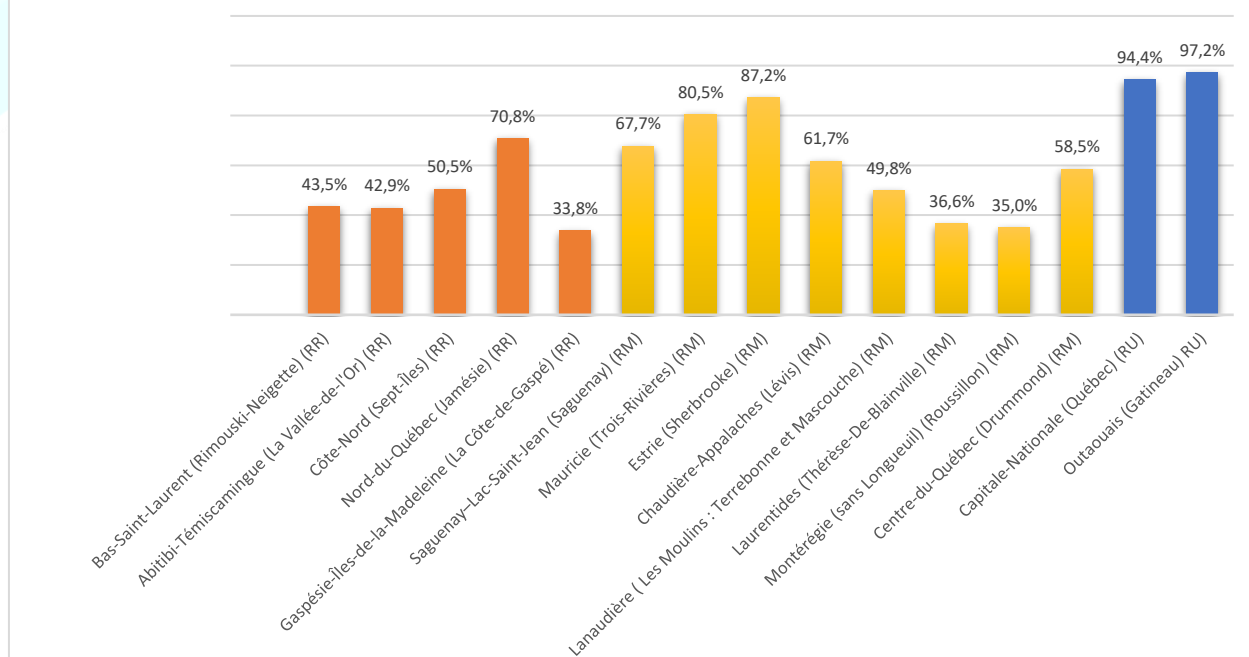
Bien qu'il soit possible d'établir des différences entre les régions pour les pays d'origine des personnes immigrantes, on constate que la France ainsi que les pays de la francophonie sont très présents dans l'immigration régionale, ce qui reflète le niveau national où la France occupe un des 1ers rangs des pays de

naissance. Il est aussi intéressant de noter que dans les régions ressources, à l'exception de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine où l'immigration colombienne représente 3,6 % de l'immigration, l'immigration régionale est principalement francophone avec des pays comme la Côte-d'Ivoire, le Maroc ou le Cameroun.

Du côté des régions manufacturières, on constate que les régions reçoivent davantage de personnes réfugiées n'appartenant pas à la francophonie. Ainsi, l'Estrie qui compte 39,1 % de personnes réfugiées avec l'Afghanistan (8,2 %) comme troisième pays de provenance alors que c'est la Syrie (7,4 %) qui occupe cette place au Centre-du-Québec où 42 % de sa population immigrante est constituée de réfugiés.

La figure 6, ci-dessous, indique que dans la plupart des régions, les personnes immigrantes résident principalement dans des municipalités ou comtés dans lesquels se trouve une densité de population plus élevée. C'est le cas de la Mauricie où la majorité des personnes immigrantes se trouvent à Trois-Rivières (80,5 %) ou du Bas-Saint-Laurent avec 43,5 % des personnes immigrantes résidant dans Rimouski-Neigette.

Figure 6 : La présence de la population immigrante en région, ayant été admise au Québec entre 2008 et 2017, en fonction de la municipalité régionale/comté de résidence principale



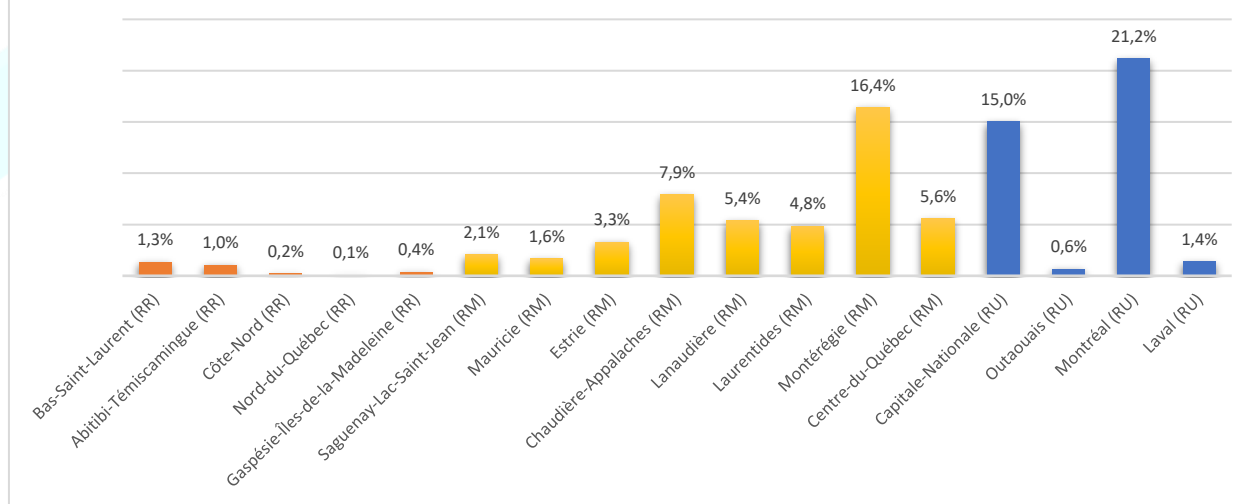
Source : Données compilées à partir du MIFI (2020b), p. 41 à 76.

1.4.4 Immigration temporaire

Le MIFI (2020c) compile également des données sur les régions de destination des personnes immigrantes qui disposent d'un permis de travail temporaire ou d'un permis d'études. Pour les permis de travail, l'information provient de deux programmes en particulier, soit le programme des travailleurs étrangers temporaires (PTÉT) et le programme de mobilité internationale (PMI). Pour les étudiants internationaux, il s'agit du permis qui est délivré pour venir étudier dans

un établissement du Québec. Les figures 7, 8 et 9 représentent l'importance de chacune de ces trois catégories selon la région d'installation. On peut constater que les 3 catégories temporaires bénéficient très peu aux régions ressources. Les 3 régions manufacturières du Saguenay, de l'Estrie et de la Mauricie attirent davantage les étudiants internationaux, en raison de la présence d'universités, alors que, sans surprise, la RMR de Montréal est de loin la plus attractive pour les trois catégories temporaires.

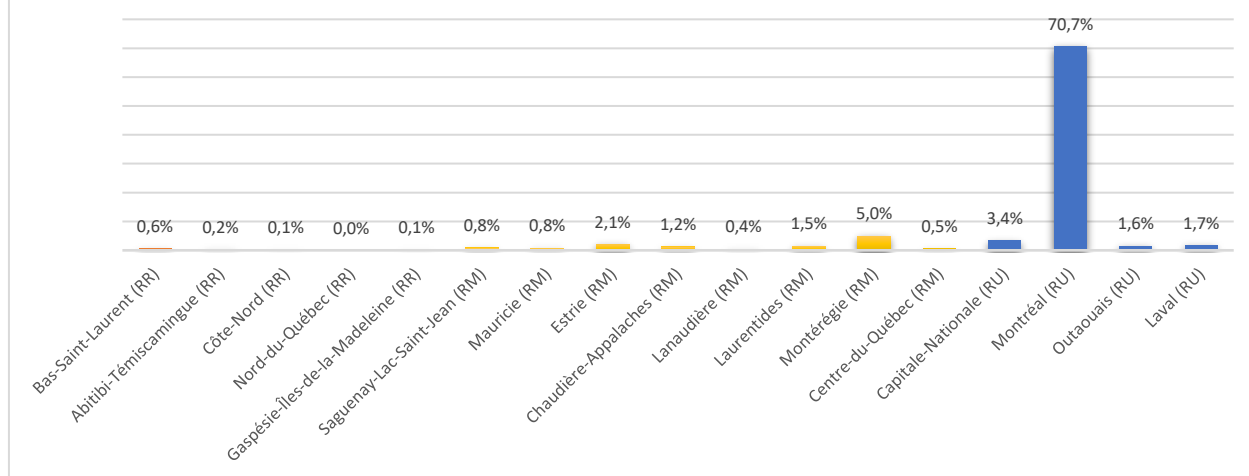
Figure 7 : Pourcentage de titulaires d'un permis temporaire, selon la région de destination, 2019/ Programme des travailleurs étrangers temporaires



Source : Données compilées à partir du MIFI (2020c), p. 20 à 24.

* Note : Les données du tableau ci-haut sont compilées selon la caractéristique suivante : « titulaires de permis de travail à des fins d'emploi, programme des travailleurs étrangers temporaires (PTÉT) au Québec, ayant un permis valide en date du 31 décembre 2019 » (MIFI, 2020c, p. 20 à 24).

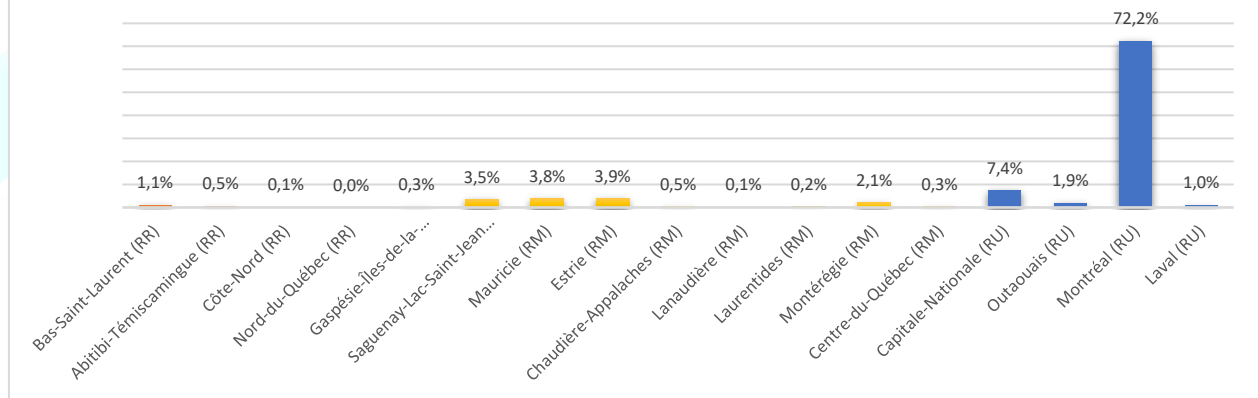
Figure 8 : Pourcentage de titulaires d'un permis temporaire, selon la région de destination, 2019 / Programme de mobilité internationale



Source : Données compilées à partir du MIFI (2020c), p. 36 à 39.

*Note : Les données du tableau ci-haut sont compilées selon la caractéristique suivante : « titulaires de permis de travail à des fins d'emploi, programme des travailleurs étrangers temporaires (PTÉT) au Québec, ayant un permis valide en date du 31 décembre 2019 » (MIFI, 2020c, p. 36 à 39).

Figure 9 : Pourcentage de titulaires d'un permis temporaire, selon la région de destination, 2019 / Étudiants internationaux



Source : Données compilées à partir du MIFI (2020c), p. 45.

*Note : Les données du tableau ci-haut sont compilées selon la caractéristique suivante : « titulaires de permis de travail à des fins d'emploi, programme des travailleurs étrangers temporaires (PTÉT) au Québec, ayant un permis valide en date du 31 décembre 2019 » (MIFI, 2020c, p. 45).

1.4.5 Rétention en région

Bien qu'il n'ait pas été possible de comparer les régions du Québec entre elles en matière de rétention, la récente étude de Kaida, Hou et Stick (2020) sur la probabilité que les personnes réfugiées, comparativement à d'autres catégories d'admission, quittent leur région de destination initiale apporte un éclairage sur le phénomène en considérant les catégories d'immigration ainsi que la taille des régions. À partir de la base de données longitudinale sur l'immigration de Statistique Canada, l'étude cherche à savoir si les personnes réfugiées sont plus portées à quitter leur destination initiale que les personnes immigrantes économiques

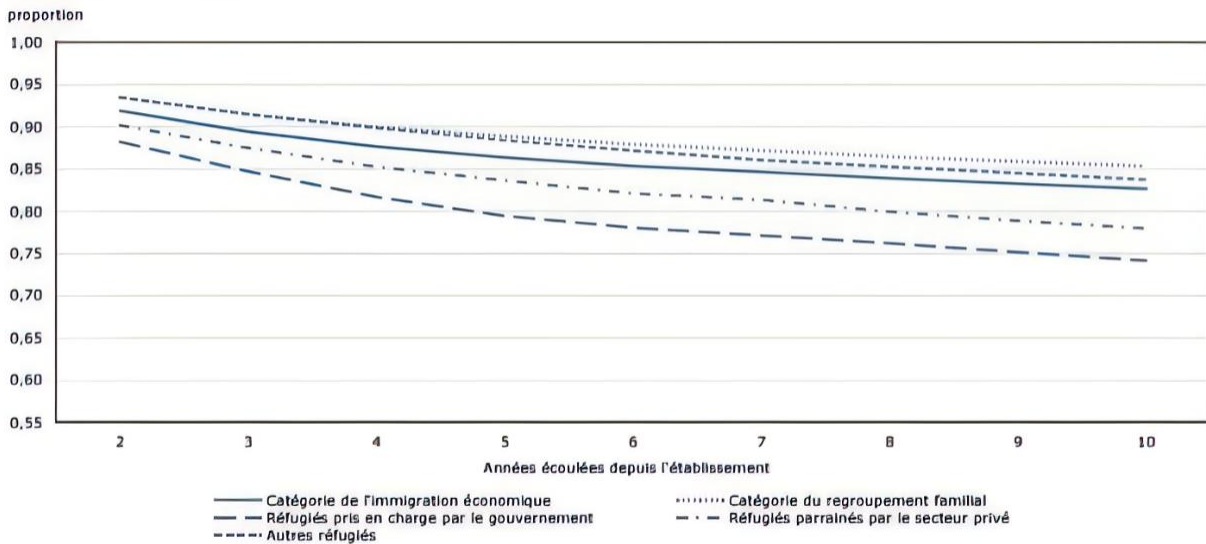
(Kaida, Hou et Stick, 2020). L'échantillon étudié porte sur 2 092 950 personnes arrivées au Canada entre 2000 et 2014. Les auteurs n'indiquent pas si les personnes ont quitté leur destination initiale tout en restant dans la même province, en changeant de province ou même en changeant de pays (ou revenant même à leur pays d'origine). Les constats suivants provenant de l'étude permettent de mieux cerner la rétention en fonction de la taille des régions au Canada.

Dans la figure¹ ci-dessous on note que quelle que soit la catégorie, la majorité des immigrants restent dans leur ville de destination 10 ans après leur arrivée.

¹ Tous les graphiques présentés dans cette section sont reproduits à partir de l'étude de Kaida, Hou et Stick (2020).

Figure 10

Proportion d'immigrants étant restés dans la ville de destination initiale selon la catégorie d'admission, toutes les destinations



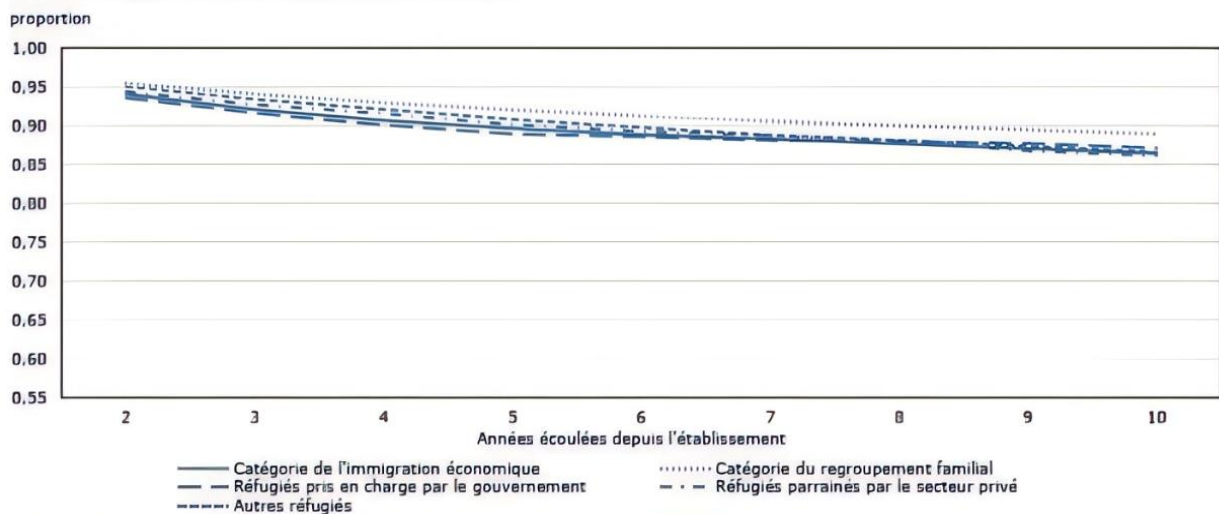
Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2000 à 2016.

La catégorie du regroupement familial a le taux le plus élevé alors que celle des réfugiés parrainés par le gouvernement a le taux le plus faible. Si l'on tient compte

de la taille des villes de destination on note que, tel qu'attendu, le taux de rétention est le plus élevé dans les 3 principales RMR.

Figure 11

Proportion d'immigrants étant restés dans la ville de destination initiale selon la catégorie d'admission, Toronto, Montréal et Vancouver

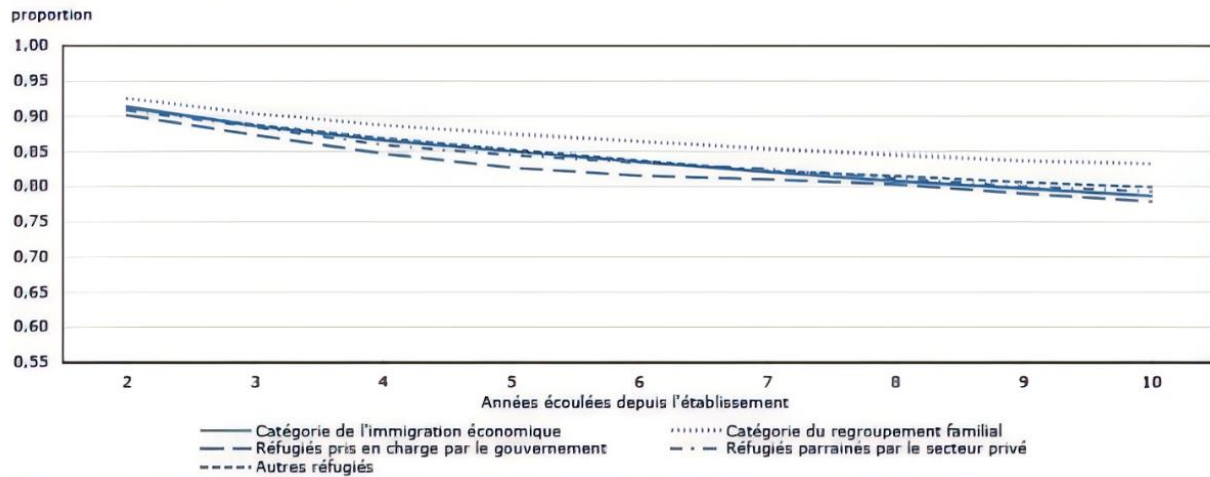


Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2000 à 2016.

Dans les RMR de taille moyenne, la rétention diminue avec une différenciation un peu plus accentuée selon les catégories d'admission.

Figure 12

Proportion d'immigrants étant restés dans la ville de destination initiale selon la catégorie d'admission, régions métropolitaines de recensement de taille moyenne

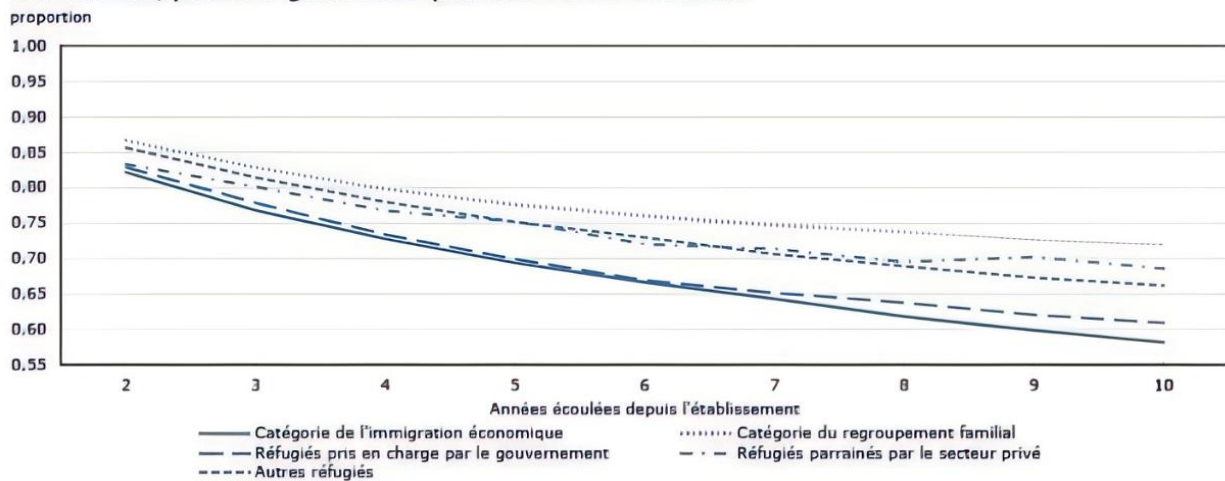


Note : Les régions métropolitaines de recensement de taille moyenne comptent une population de plus de 500 000 habitants.
Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2000 à 2016.

Enfin dans les petites RMR, le taux de rétention est encore plus faible et la différenciation entre les catégories devient plus importante.

Figure 13

Proportion d'immigrants étant restés dans la ville de destination initiale selon la catégorie d'admission, petites régions métropolitaines de recensement



Note : Les petites régions métropolitaines de recensement comptent une population de 100 000 à 500 000 habitants.
Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2000 à 2016.

On note ici que ce sont les immigrants économiques et les réfugiés parrainés par le gouvernement qui ont les plus faibles taux de rétention, alors que ceux qui sont parrainés par le secteur privé sont les plus susceptibles de rester dans leur région de destination.

Ces résultats sont intéressants mais insuffisants et montrent la nécessité d'examiner diverses pistes d'explication afin de mieux comprendre les déterminants de la rétention des personnes immigrantes, selon la taille des régions et leur catégorie d'admission. Il faudra également étendre les analyses aux diverses catégories de travailleurs temporaires ainsi qu'aux étudiants internationaux.

1.4.6 Revenus médians selon le sexe et l'année d'arrivée

Cette section permet de dégager des tendances en matière de revenu médian et de capital humain entre les personnes immigrantes et la population native. Pour les revenus médians, les données concernant les personnes immigrantes ne sont pas disponibles pour l'ensemble des régions administratives du Québec. Toutefois, il est possible de comparer les RMR suivantes : Saguenay, Trois-Rivières, Québec (ville), Sherbrooke, Montréal, Ottawa-Gatineau (côté du Québec) et le reste du Québec. Finalement pour le capital

humain, les données sur le taux d'activité projeté, la connaissance du français ainsi que le niveau d'études étaient disponibles en fonction des régions administratives, nous permettant ainsi d'avoir un portrait des 17 régions.

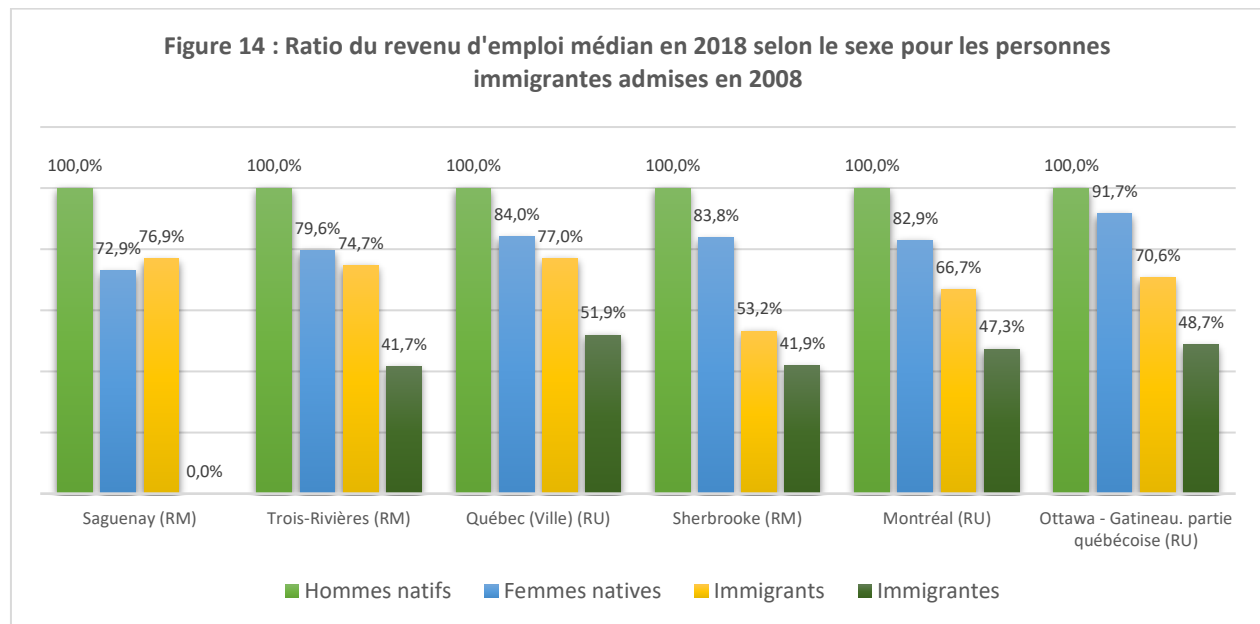
Dans l'ensemble, les femmes immigrantes obtiennent des revenus de travail médian nettement moins élevés que les hommes immigrants, et ce, dans l'ensemble des RMR. Ce constat s'applique pour les personnes ayant immigré en 2008 aussi bien qu'en 2017.

Si l'on compare les revenus des immigrantes à celui des immigrants, on constate qu'il existe un écart persistant dans l'ensemble des régions. Cet écart est aussi présent dans la RMR de Montréal où il est respectivement de 70,9 % pour les immigrantes arrivées en 2008 et de 66,4 % pour celles arrivées en 2017. La seule RMR où l'écart selon le sexe est plus petit qu'à Montréal en 2008 et en 2017, est Sherbrooke; cependant il faut souligner que c'est la RMR où les natifs enregistrent les revenus d'emplois médians les plus faibles. Donc, on peut voir que, du point de vue des revenus, le déplacement en dehors de Montréal semble plus avantageux pour les immigrants que les immigrantes, ce qui pourrait s'expliquer par la stratégie familiale de migration où

les femmes seraient les perdantes du déplacement.

Ces constats sont vérifiés aussi pour le Canada. En effet dans le cadre de leur étude, Crossman, Hou et Picot (2021) ont constaté que les personnes immigrantes, et plus particulièrement les femmes immigrantes, obtiennent une rémunération

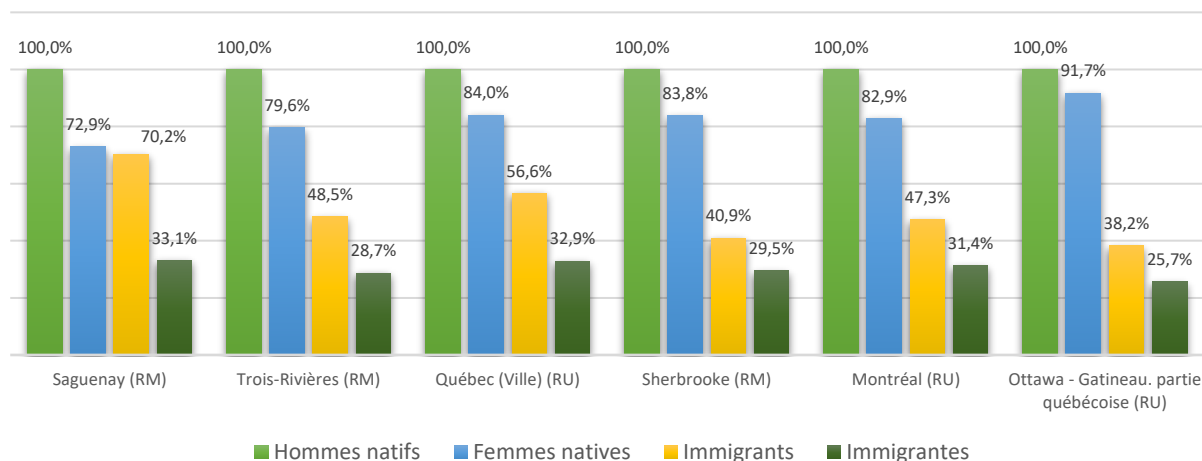
moyenne inférieure aux femmes natives. Par exemple, pour 2019, on observe un écart de 23,8 % dans la rémunération hebdomadaire moyenne d'une immigrante récente et une femme native alors que l'écart est de 20,7 % entre les hommes immigrants et les natifs (Crossman, Hou et Picot, 2021).



Source : Statistique Canada (2019); Ratios calculés par nous.

*Note : Les données pour les femmes immigrantes dans la région du Saguenay n'étaient pas disponibles sur Statistique Canada pour la période de référence en question.

Figure 15 : Ratio du revenu d'emploi médian en 2018 selon le sexe pour les personnes immigrantes admises en 2017



Source : Statistique Canada (2021a); Ratios calculés par nous.

Encore une fois, nous constatons que, pour l'ensemble des RMR étudiées, les hommes obtiennent des revenus d'emploi supérieurs à ceux des femmes habitant la même RMR. Pour les hommes, on note que les régions d'Ottawa-Gatineau, partie québécoise, du Saguenay ainsi que de la ville de Québec permettent d'obtenir un revenu d'emploi médian plus élevé qu'à Montréal. Chez les femmes, ce constat se confirme uniquement dans les RMR d'Ottawa-Gatineau, partie québécoise et de la ville de Québec. Au-delà du fait que ces deux RMR appartiennent à des régions urbaines, il est possible que les revenus d'emplois médians plus élevés qu'à Montréal puissent s'expliquer par des

emplois plus nombreux dans la fonction publique provinciale pour la ville de Québec et fédérale pour la ville d'Ottawa-Gatineau, partie québécoise².

Un autre constat qui ressort des figures 14 et 15 est que plus l'immigration est récente, plus l'écart constaté avec la population native est important. Par exemple, pour la RMR de Trois-Rivières, les hommes ayant immigré en 2017 obtiennent 48,5 % du revenu d'emploi médian des natifs alors que ceux ayant immigré en 2008 gagnent 74,7 % du revenu d'emploi médian d'un natif. On constate aussi que dans l'ensemble des régions observées les immigrantes

² Ceci indique que la typologie en trois types de demeure trop globale et devrait être raffinée.

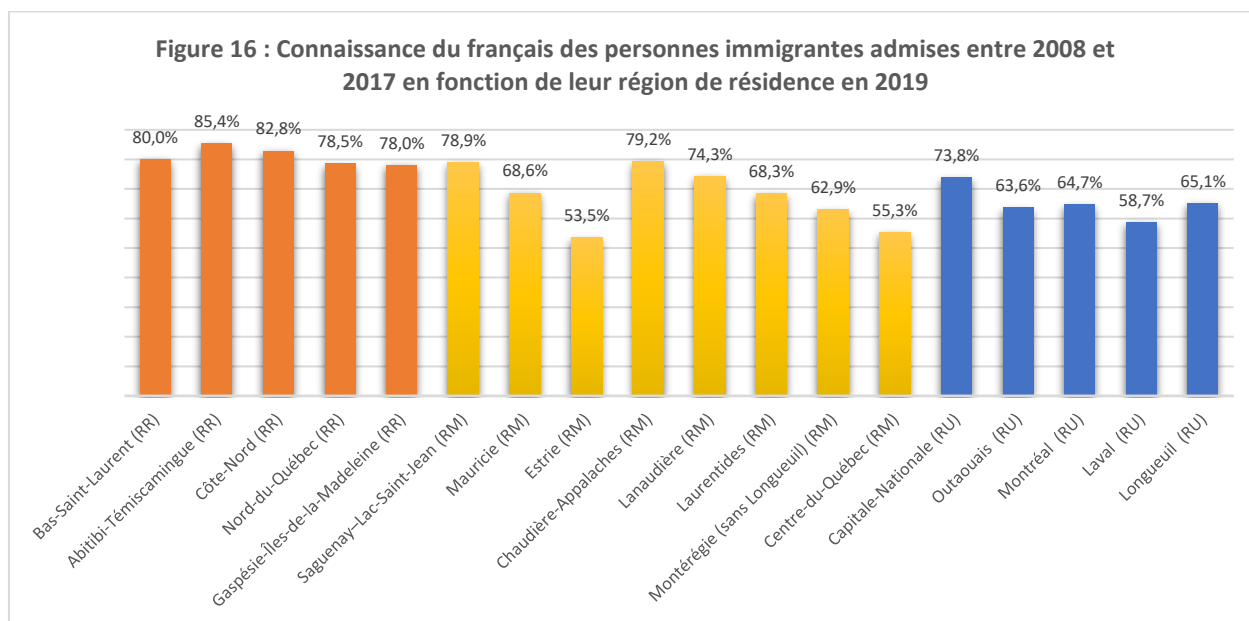
obtiennent les plus grands écarts avec les hommes natifs et ce, même si l'écart diminue avec le temps passé dans la province. En effet, toujours pour la RMR de Trois-Rivières, on peut observer que les femmes ayant immigré en 2017 obtiennent 28,7 % du revenu d'emploi médian d'un homme natif en 2018 et qu'une femme ayant immigré en 2008 aura 41,7 % de ce même revenu. Donc, on peut voir que contrairement aux immigrants, les immigrantes sont victimes d'une discrimination supplémentaire associée à leur sexe.

Ces constats sont vérifiés aussi pour le Canada. En effet dans le cadre de leur étude, Crossman, Hou et Picot (2021) ont

constaté que les personnes immigrantes, et plus particulièrement les femmes immigrantes, obtiennent une rémunération moyenne inférieure aux femmes natives. Par exemple, pour 2019, on observe un écart de 23,8 % dans la rémunération hebdomadaire moyenne d'une immigrante récente et une femme native alors que l'écart est de 20,7 % entre les hommes immigrants et les natifs (Crossman, Hou et Picot, 2021).

1.4.7 Connaissance du français

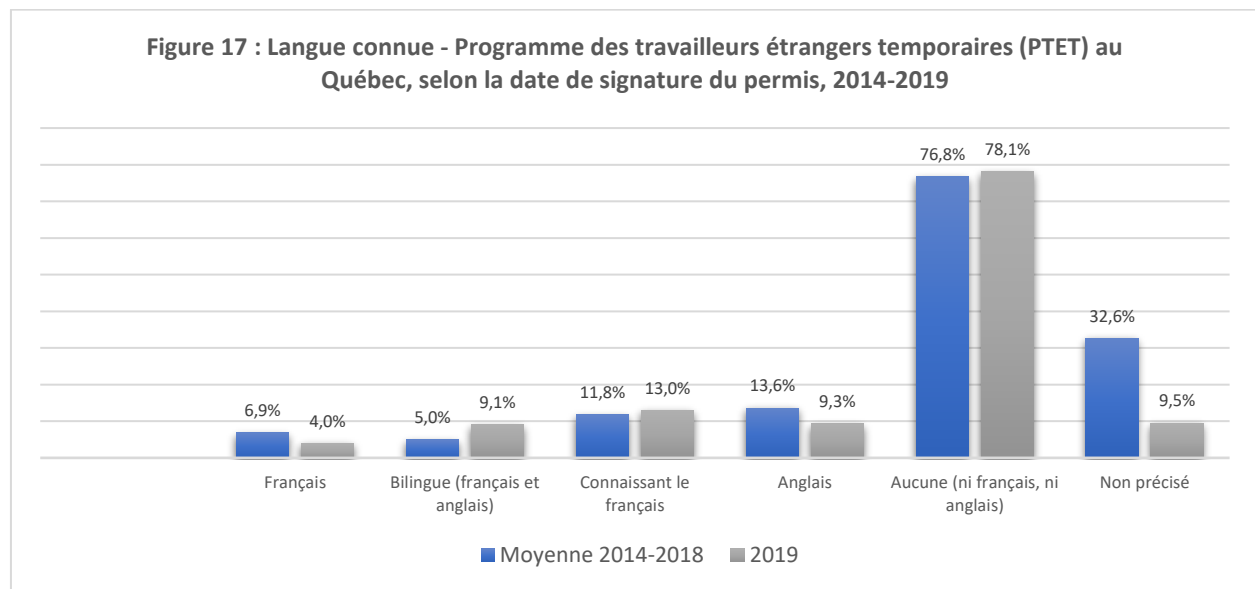
La figure 16 présente l'ensemble des personnes immigrantes qui connaissent le français lors de leur admission.



Source : Données compilées à partir de MIFI (2020b), p. 41 à 76.

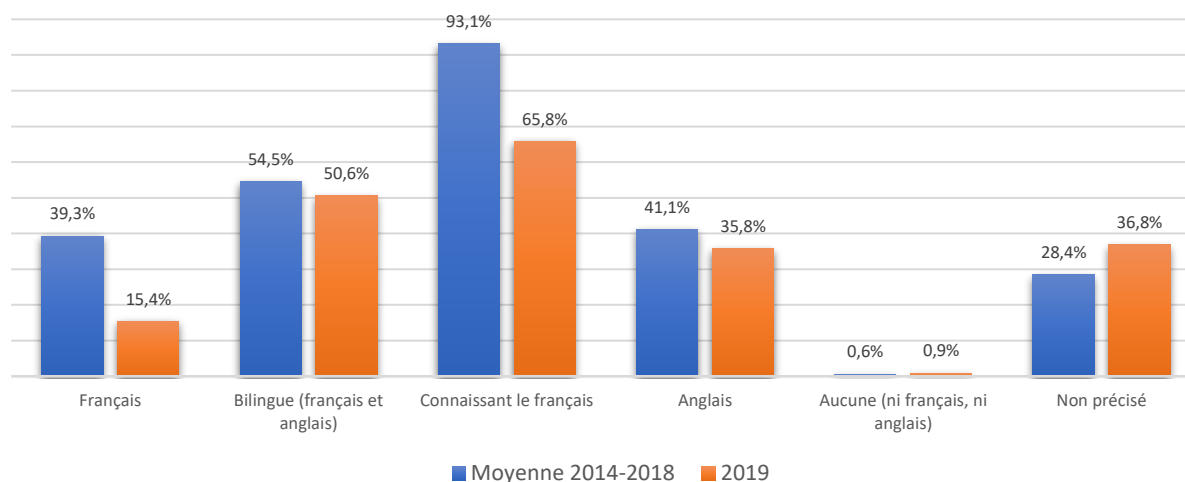
Nous constatons que l'ensemble des régions, la connaissance du français pour les immigrants est de plus de 50 %. C'est dans les régions ressources où l'on retrouve les plus hauts taux de connaissance du français ce qui peut s'expliquer par l'importance de l'immigration provenant de pays francophones dans ces

régions. Les régions qui enregistrent les niveaux de connaissance du français les plus faibles, l'Estrie (53,5 %) et le Centre-du-Québec (55,3 %) sont également les régions où une proportion importante de l'immigration est constituée de personnes réfugiées.



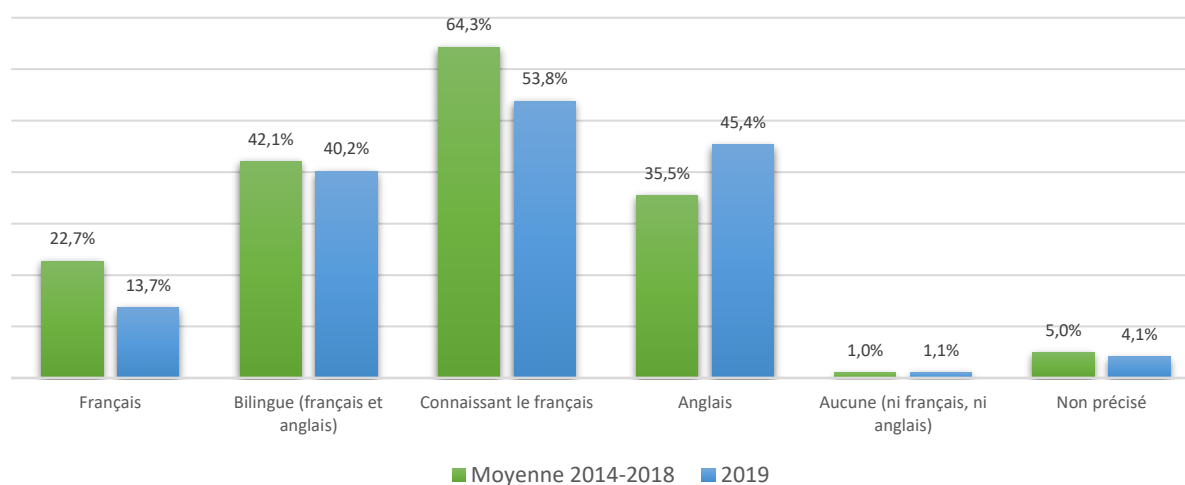
Source : Données compilées à partir de MIFI (2020c), p. 10

Figure 18 : Langue connue - Programme de mobilité internationale (PMI), au Québec, selon la date de signature du permis, 2014-2019



Source : Données compilées à partir de MIFI (2020c), p. 26

Figure 19 : Langue connue - Étudiants internationaux au Québec, selon la date de signature du permis, 2014-2019



Source : Données compilées à partir de MIFI (2020c), p. 41

2- Politiques d'immigration et politiques de régionalisation de l'immigration : une jonction difficile

Devant le déficit démographique des régions, le Québec a instauré la toute première politique de régionalisation de l'immigration en 1993. Elle a ainsi fait figure de pionnière faisant de la régionalisation un objet de ses politiques publiques (Ouedraogo, 2019). Vatz-Laaroussi (2008) mentionne que les objectifs de cette première politique de régionalisation visaient un meilleur équilibre dans la répartition des bénéfices socioéconomiques et démographiques que l'immigration générait au Québec, plus spécifiquement, entre la RMR de Montréal et les régions. Depuis quelques années, les gouvernements ont mis en place des programmes d'immigration et des stratégies d'attraction et de rétention des nouveaux arrivants se voulant alignés sur les besoins économiques des collectivités locales. Dans cette section, nous soulignerons notamment les effets de la décentralisation des politiques publiques sur la régionalisation de l'immigration et le développement des territoires. Nous

aborderons également les enjeux de concertation et de collaboration intersectorielle des acteurs locaux. Par la suite, nous traiterons des types de stratégies municipales et des programmes visant la régionalisation de l'immigration et, comment ces derniers, facilitent ou entravent l'intégration et la rétention des personnes immigrantes en région. Finalement, nous exposerons les différents modèles de politiques de régionalisation (Valade, 2017).

2-1 Les effets de la décentralisation et la municipalisation du développement

Puisque les orientations de la régionalisation de l'immigration au Québec se manifestent par la mise en œuvre des politiques d'intégration des nouveaux arrivants du palier municipal (Vatz-Laaroussi et Bezzi, 2010), il nous apparaît important de nous attarder au phénomène de municipalisation du développement dans lequel s'inscrit notamment la *Stratégie pour assurer l'occupation et la*

vitalité du territoire (Richard, Bourque et Lachapelle, 2017).

Devant l'ampleur des défis démographiques auxquels les régions du Québec font face, le gouvernement a créé, parallèlement à la politique de régionalisation, une première stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en 2011 (Tremblay, 2018). Tout comme la politique de régionalisation, cette stratégie promeut un gouvernement de proximité en misant sur la décentralisation et le partenariat. La dernière stratégie entrée en vigueur en 2017 et révisée en 2020 a fait l'objet d'une vaste consultation auprès des municipalités régionales de comté (MRC) et des différentes instances régionales. Dans cette stratégie, 10 régions administratives³ sur 18 ont défini l'attraction, la rétention et/ou l'intégration des personnes immigrantes comme étant l'une de leurs priorités (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2020). Ainsi, via le *Fonds Ruralité et régions*⁴, l'État finance des projets locaux sélectionnés directement par les MRC dont certains visent et la rétention des nouveaux arrivants.

Cependant, Richard, Bourque et Lachapelle (2017) soulignent que la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire* a été élaborée dans un contexte de restriction budgétaire. Ainsi, les chercheurs affirment que l'État a élargi les champs de compétences des MRC tout en leur déléguant de plus grandes responsabilités sans pour autant leur offrir un soutien financier conséquent. En effet, Lachapelle et Bourque (2020) indiquent que les MRC doivent composer avec la compression budgétaire de 60 % du *Fonds Ruralité et régions*.

Dans cette restructuration, les instances régionales telles que les Conférences régionales des élus (CRÉ) ont été abolies et leurs compétences ont été transférées au palier supralocal, les MRC (Richard, Bourque et Lachapelle, 2017). La Fédération des municipalités du Québec (FMQ) a émis des préoccupations quant au manque d'accompagnement et de soutien financier liés à ces nouvelles responsabilités.

De plus, Richard, Bourque et Lachapelle (2017) indiquent que la perte d'expertise

³ Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Estrie, Île-de-la-Madeleine, Mauricie et Saguenay-Lac-Saint-Jean.

⁴ Le *Fonds Ruralité et régions* remplace le *Fonds d'appui au rayonnement des régions*.

au palier régional découlant de la suppression des CRÉ, l'abolition de la *Politique nationale de la ruralité* et des programmes de soutien aux municipalités dévitalisées creuseront la faille des inégalités dans la répartition des ressources entre les territoires. Arsenault (2018) souligne toutefois que l'impact réel de l'abolition des CRÉ reste encore à être déterminé.

Bien que certains enjeux aient émergé de la décentralisation, plusieurs effets bénéfiques découlant de cette dernière sont à souligner, notamment en regard de la régionalisation de l'immigration. À cet effet, Doucet (2015) explique que la décentralisation du financement vers les instances locales a permis aux acteurs de bénéficier d'une plus grande latitude dans la mise en œuvre de projets. Elle donne pour exemple l'implantation du projet *Accueil, Intégration et Rétention* (AIR) dans quatre MRC de l'Outaouais visant l'attraction et la rétention des personnes immigrantes et des jeunes. Dans une optique de développement intégré et de volonté à arrimer les stratégies territoriales, le projet AIR porté au palier régional par l'organisme *Service Intégration Travail Outaouais* (SITO) est géré selon les MRC par différents types d'acteurs tels que le *Carrefour Jeunesse Emploi*, la MRC même ou encore le centre d'employabilité local.

2-2 Les enjeux entourant la concertation

Le développement des territoires comporte toutefois des enjeux complexes liés à la concertation et à l'intersectorialité (Richard, Bourque et Lachapelle, 2017). La mise en œuvre du gouvernement de proximité vient complexifier la collaboration intergouvernementale. En effet, chaque ministère doit maintenant transiger avec 101 MRC et agglomérations au lieu de 17 régions administratives (Lachapelle et Bourque, 2020). Cette restructuration du partage des pouvoirs dans l'arène politique peut fragiliser les actions concertées.

En prenant exemple sur la région de l'Outaouais, Doucet (2015) souligne l'importance d'adopter une vision régionale afin d'assurer la cohérence de la mise en œuvre des différentes stratégies dans les territoires d'une même région. L'Outaouais, composé de trois MRC rurales, d'une MRC périurbaine et rurale ainsi que d'une MRC urbaine, est reconnu comme étant l'une des régions ayant le plus de disparités socioéconomiques et démographiques entre ses cinq MRC (Doucet, 2015). Cette région a d'ailleurs vécu des enjeux de cohésion régionale en matière de régionalisation de l'immigration et de rétention des jeunes dû notamment à

une méconnaissance de la réalité respective vécue d'un territoire à l'autre. Comme solution face à ces difficultés de concertation, l'Outaouais s'est doté d'une table de concertation régionale améliorant la communication et la collaboration intersectorielle entre les différents acteurs et les différents territoires. Les acteurs du palier régional assurent donc un rôle de gouvernance en termes de développement des territoires et de régionalisation de l'immigration tout en favorisant le développement de liens entre les communautés urbaines et rurales.

2-3 Les politiques et les stratégies municipales de régionalisation de l'immigration

Bien que la gouvernance de proximité soit essentielle en matière de régionalisation de l'immigration, les stratégies à l'échelle locale poursuivent parfois des objectifs irréalistes. À titre d'exemple, Vatz-Laaroussi et Bezzi (2010) indiquent que ces stratégies visent entre autres des lieux géographiques en fort déséquilibre ayant atteint un seuil critique démographique où la fermeture de services publics est imminente. La rétention de personnes immigrantes dans de telles conditions est extrêmement difficile, car ces derniers, tout comme les natifs, vont privilégier un milieu de vie offrant une

gamme de services publics et une diversité d'emplois plus importantes (Lenoir et al., 2016, Vatz-Laaroussi et Bezzi, 2010). Vatz-Laaroussi et Bezzi (2010) soutiennent d'ailleurs que la revitalisation démographique des régions doit s'accompagner d'un alignement de stratégies visant non seulement les personnes immigrantes, mais également les personnes retraitées, les jeunes, les touristes, etc.

Vatz-Laaroussi et Bezzi (2010) dénoncent cette vision utilitariste de la personne immigrante qui se doit d'être « malléable » aux besoins des différentes municipalités, répondre à des critères précis sans tenir compte de ses propres besoins en matière d'accès à des services d'établissement, de transport, de logement, d'infrastructures publiques (éducation, santé, garderies, etc.) et d'emploi. Blais (2019) abonde dans le même sens en faisant un parallèle avec l'industrie forestière, en indiquant que la stimulation économique de certains milieux est privilégiée par les acteurs publics au détriment du bien-être et des conditions de vie des populations, dont celles quelquefois des travailleurs étrangers temporaires (TÉT) à faible qualification en région rurale.

Blais (2019) illustre bien ce phénomène dans une analyse comparative des stratégies de régionalisation de l'immigration des villes de Saint-Hyacinthe et de Sherbrooke. Elle mentionne que la stratégie de la ville de Saint-Hyacinthe est fortement alignée sur des objectifs économiques et ses besoins criants en main-d'œuvre en faisant fi des enjeux d'intégration qui peuvent survenir dans le parcours d'établissement des personnes immigrantes. En effet, l'unique défi d'intégration inclus dans cette stratégie est lié à l'entrée des personnes immigrantes sur le marché de l'emploi. Ce type de stratégie municipale reflète une vision unidirectionnelle de l'intégration, c'est-à-dire, reposant uniquement sur les épaules des nouveaux arrivants. La politique de la ville de Sherbrooke propose quant à elle, un projet de société plus inclusif et participatif, visant l'établissement permanent des nouveaux arrivants en tenant compte des facteurs de rétention et offrant des mesures concrètes pour relever les nombreux défis d'intégration. Le processus inclusif utilisé lors de l'élaboration de cette politique a permis de cerner l'ensemble des difficultés rencontrées par les personnes immigrantes, par la communauté locale et par les organismes offrant des services d'accueil et d'intégration. Le résultat de cette vaste consultation intersectorielle a permis de mettre en place

des mesures s'attaquant aux obstacles systémiques liés à l'accueil et à l'intégration des personnes immigrantes en région. Santamaria *et al.* (2017) mentionnent d'ailleurs que la concertation qui est au centre de la politique de la ville de Sherbrooke a donné des résultats prometteurs dans le développement du capital social et professionnel des personnes immigrantes.

2-4 Les principaux programmes et projets visant l'établissement des personnes immigrantes et la régionalisation de l'immigration

Afin d'accompagner les personnes immigrantes dans leur parcours d'intégration, le MIFI subventionne plusieurs programmes par lesquels des services d'établissement sont offerts selon les différents statuts migratoires et ce, par le biais de fournisseurs de services (OSBL, municipalités, MRC, etc.). Ces programmes poursuivent certains objectifs indirects ou directs à la régionalisation de l'immigration. Mentionnons notamment les trois programmes phares d'établissement, soit le programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI), le programme d'appui aux collectivités (PAC) ainsi que le programme Soutien à la mission (Charette, 2021).

Remplaçant le programme *Réussir l'intégration* (PRInt) depuis février 2020, le programme PASI vise l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes. Ce programme comporte une enveloppe budgétaire de 41 522 381 \$ (année fiscale 2019-2020) qui est distribuée entre 96 organismes (Charette, 2021; MIFI, 2020d). Le PASI offre une aide financière étalée sur trois ans à ces partenaires desservant les volets 1 à 4 du programme (services de soutien au parcours d'accompagnement personnalisé; services de soutien à la pleine participation; accueil et installation des personnes réfugiées et des personnes protégées à titre humanitaire outre-frontière et prises en charge par l'État; services de soutien aux personnes ayant demandé l'asile). Le volet 5 (soutien à l'innovation pour améliorer les services offerts aux personnes immigrantes dans le cadre du Programme) offre une aide financière par projet d'une durée d'un an à trois ans aux fournisseurs de services (Charette, 2021; MIFI 2020d).

Remplaçant le programme mobilisation-diversité depuis octobre 2020, le programme d'appui aux collectivités (PAC) a pour objectif de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes en région dont les minorités ethnoculturelles par notamment, la mobilisation des

collectivités (Charette, 2021). Le volet 1 du PAC offre une aide financière aux instances municipales ainsi qu'aux MRC afin de mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre des régions et, de soutenir également les initiatives liées au « vivre-ensemble ». Le deuxième volet du programme offre des subventions aux OSBL ainsi qu'aux coopératives ayant pour mission de sensibiliser les collectivités à la diversité culturelle et au « vivre-ensemble ». Le déploiement des conseillers du MIFI en région sont entre autres mandatés à ce programme. Distribué entre 182 organismes et instances territoriales, l'enveloppe budgétaire du PAC s'est élevée à 15 512 434 \$ pour l'année fiscale 2019-2020 (Charette, 2021; MIFI, 2020d). Les municipalités et les MRC peuvent obtenir une aide financière maximale de 500 000 \$ et les OSBL, 250 000 \$ pour leurs projets respectifs⁵ (Charette, 2021; MIFI 2020e).

Le programme Soutien à la mission (PSM) finance quant à lui, des organismes communautaires autonomes soutenant l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes dans les collectivités (Charette, 2021) et également, l'établissement durable en région (MIFI, 2020f). Le MIFI a subventionné 36 organismes communautaires autonomes via le PSM en 2019-

⁵ Les villes de Montréal et Québec sont admissibles à une aide financière plus importante via ce programme.

2020, représentant un montant global de 4 740 215 \$ (Charette, 2021; MIFI, 2020d).

Dans un objectif spécifique de régionalisation de l'immigration, le MIFI a subventionné notamment le projet *Emplois en région* et d'autres initiatives afin de favoriser la migration secondaire des personnes immigrantes en région (Charette, 2021). Une aide financière triennale (2018-2021) est versée aux organismes montréalais participant au projet *Emplois en région* (PROMIS, ALPA, CFIQ) ou à d'autres initiatives (Carrefour BLE). Le MIFI a également versé 1,4 million \$ (en 2019-2020) en vertu des ententes spécifiques conclues avec 36 organismes établis en région pour la période de 2018-2021 (Charette, 2021; MIFI 2020d).

Afin de combler les besoins de main-d'œuvre, le MIFI, en collaboration avec plusieurs partenaires (milieu des affaires, MRC, instances municipales, etc.), s'implique aussi dans des initiatives de recrutement international visant majoritairement des travailleurs étrangers temporaires mais aussi l'immigration permanente (Charette, 2021). Mentionnons notamment *Journées Québec* et le *Programme d'appui aux régions en recrutement international* (PARRI). Le MIFI accompagne également les programmes de recrutement international effectué par

d'autres ministères (ministère de la Famille, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de l'Éducation, notamment).

Implanté en 2020, le PARRI finance les initiatives de recrutement de main-d'œuvre étrangère de différents niveaux de qualifications en fonction des besoins des entreprises et offre aussi des services d'accompagnement personnalisés aux entreprises en région (Charette, 2021). Les conseillers en immigration du MIFI participent aux missions de recrutement du PARRI. L'enveloppe budgétaire liée à ce programme s'est élevée à 500 000 \$ pour l'année fiscale 2020-2021. La mise en œuvre de ce programme a été grandement affectée par la COVID-19.

D'autres programmes et projets poursuivent des objectifs directs ou indirects à la régionalisation de l'immigration tels qu'un *Emploi en sol québécois* qui a été financé par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) à la hauteur de 3 millions sur 3 ans (2018-2021) et géré par la Fédération des chambres du commerce du Québec (FCCQ, 2020a; FCCQ, 2020b). Mentionnons également le projet « *Entreprendre en région* » financé par le Gouvernement du Québec et le Mouvement Desjardins et géré par le

Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ, 2022).

2.4.1 Les enjeux des programmes et des projets

À trop vouloir arrimer les stratégies et les programmes sur les besoins des collectivités locales, les besoins des personnes immigrantes visées par ces programmes et ces stratégies sont parfois négligés. Simard (2007) souligne d'ailleurs l'importance d'offrir des programmes adaptés aux besoins de chaque catégorie de personnes immigrantes. Certains programmes offrent une formule universelle de services conçus pour une clientèle majoritaire générant conséquemment des biais discriminatoires. La Vérificatrice générale du Québec (VGQ) a d'ailleurs souligné ce cas dans un rapport d'audit de performance publié en 2017 dans le cadre du programme *Réussir l'intégration*⁶ du MIFI (VGQ, 2017). Elle donne notamment l'exemple de l'augmentation significative du nombre de personnes réfugiées recevant des services d'établissement via le volet 2 de ce programme (de 2014-2015 à 2016-2017). N'ayant pas réalisé une analyse de besoins de la clientèle desservie par *Réussir l'intégration*, le MIFI, selon la VGQ, n'a procédé à aucun ajustement de services en fonction de la

modification de sa clientèle. Ainsi, l'offre de services ne répondrait pas adéquatement à l'ensemble des besoins des personnes réfugiées.

2.4.2 Les obstacles structurels des programmes d'immigration temporaire

D'importants changements ont été apportés aux programmes d'immigration en 2019 avec le dépôt de la loi 9 (*Loi visant à accroître la prospérité économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*) (Charette, 2021). Charette (2021) souligne que cette loi a permis au gouvernement de procéder à une réduction de l'immigration permanente et à hausser le volume d'admission des TÉT et des étudiants internationaux sur le territoire québécois. Charette indique que nonobstant ce projet de loi, la hausse significative de l'octroi des permis temporaires (PTÉT et le PMI) s'observe dans les données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) depuis 2015 au Québec. Ainsi, le nombre de personnes immigrantes ayant un statut temporaire PTÉT ou le PMI est passé de 59 145 (2015) à 74 265 (2019) (IRCC, 2020a). Le nombre d'étudiants étrangers a aussi

⁶ Le programme *Réussir l'intégration* (PRInt) a été remplacé par le *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration* (PASI) en février 2020.

considérablement augmenté de 2015 (30 205) à 2019 (56 330) (IRCC, 2020b).

Les programmes de travailleurs étrangers temporaires (TÉT) qui se multiplient depuis quelques années au Québec et qui sont très prisés par les régions pour combler leur pénurie de main-d'œuvre apportent leurs lots d'enjeux et d'inégalités. Bélanger, Ouellet et Fleury (2019) affirment que de nombreuses études analysant la situation des TÉT à faible qualification ont dénoncé la nature même des programmes mettant les TÉT en position de grande précarité. Ils citent notamment la dépendance du salarié envers son employeur et l'interdiction de changer d'employeur sauf en cas d'abus démontré ou en cas de fin du lien d'emploi.

2.4.3 Les travailleurs étrangers temporaires à faible qualification

Dans une étude ethnographique sur les TÉT à faible qualification aux Îles de la Madeleine, Thibault-Leblanc (2021) met en lumière la précarité des travailleurs mexicains dans le secteur de la transformation alimentaire et comment le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTÉT) profite largement aux employeurs et à l'État.

Thibault-Leblanc (2021) souligne que le vieillissement de la population n'est pas l'unique raison causant une pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur d'emploi. En effet, les conditions de travail peu attrayantes (faible salaire, travail saisonnier, horaire de travail difficile, risques liés à la santé et à la sécurité, aucun avantages sociaux, etc.) sont en grande partie responsables de ce problème. Or, au lieu de développer des stratégies visant l'amélioration des conditions de travail de ce secteur d'emploi, les employeurs ont plutôt opté pour l'usage du PTÉT. Ainsi, la restructuration de la main-d'œuvre de ce secteur d'emplois avec la venue des TÉT bénéficie fortement aux employeurs tout en précarisant encore plus les conditions de travail des salariés. D'ailleurs, une stagnation voire une baisse de salaire a été observée au sein du corps d'emploi des usines de transformation alors que les profits de ces entreprises ont augmenté. Thibault-Leblanc souligne d'ailleurs que des organisations syndicales et la VGQ avaient dénoncé en 2016 les impacts négatifs de la suppression des règles liées au nombre de TÉT dans ce secteur sur les conditions de travail locales.

Thibault-Leblanc (2021) mentionne que l'employeur tire avantage du « bon travailleur migrant » qui accepte plus

aisément de faire des heures supplémentaires, de faire preuve de plus de flexibilité, d'être plus productif, etc. Ce programme qui devrait être utilisé à des fins de recrutement temporaire est en fait utilisé par les entreprises de ce secteur comme stratégie de croissance. Le programme permet aux entreprises d'augmenter leur productivité en soutirant une plus grande production de travail à ses salariés et en ayant accès à une main-d'œuvre bon marché, « jetable » pour une période déterminée. L'État quant à lui, « *délocalise la reproduction de la main-d'œuvre et la protection sociale des travailleurs migrants temporaires* » (Thibault-Leblanc, mai 2021).

Les Madelinots qui, au départ, démontraient une forte résistance à l'arrivée des TÉT, en raison notamment du taux de chômage élevé aux Îles et en adhérant au mythe du « voleur de job », sont devenus avec les années majoritairement favorables à l'immigration permanente (Thibault-Leblanc, 2021). Cependant, les travailleurs mexicains eux, démontrent peu d'intérêts à demeurer dans cette région, principalement à cause des mauvaises conditions de travail et des obstacles structurels liés au PTÉT (les

difficultés à faire venir leurs familles, la faible probabilité d'obtenir la résidence permanente, etc.).

2.4.4 Les inégalités des programmes de migration temporaire

Dans une récente étude, Bélanger, Ouellet et Fleury (2019) ont démontré que les programmes destinés aux TÉT qualifiés⁷ génèrent également des inégalités et qu'ils contribuent à la précarité des conditions socioéconomiques des personnes qu'ils desservent. D'importantes disparités ont été observées au niveau de l'offre et de l'accès aux services publics (santé, éducation, etc.) et financiers entre les résidents permanents et les personnes immigrantes détenant un statut temporaire. Ces inégalités sont vécues tant par les TÉT à faible qualification que par ceux à haute qualification. Les chercheurs ont observé que ces obstacles structurels sont générés principalement par les critères restrictifs contenus dans les programmes de migration temporaire.

De plus, les participants à l'étude déplorent le manque d'accessibilité à l'information et la complexité du système d'immigration (Bélanger, Ouellet et

⁷ Les participants à l'étude de Bélanger, Ouellet et Fleury (2019) ont obtenu leur permis de séjour d'études et/ou de travail via différents programmes dont certains d'entre eux ont pour objectif ou sous-objectif la régionalisation de l'immigration : le *Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTÉT)* et le *Programme de mobilité internationale*.

Fleury, 2019). Les chercheurs soutiennent que les droits sociaux et les droits liés au travail sont plus difficiles à faire respecter chez les personnes immigrantes ayant un statut temporaire. Bien que certains programmes offrent depuis récemment une option vers la résidence permanente, la démarche administrative liée au changement de statut demeure un réel parcours du combattant. À ce jour, le taux d'accès à la résidence permanente de l'ensemble des TÉT au Canada reste relativement faible (29,5 %⁸), compromettant ainsi le maintien de ces personnes immigrantes en région.

2.4.5 Les travailleurs étrangers temporaires qualifiés

Par l'entremise d'une étude qualitative auprès de participants du projet *Un Emploi en sol québécois* de la Fédération des chambres de commerce du Québec, Robidoux-Bolduc (2019) met en lumière les obstacles à la rétention des nouveaux arrivants dans les régions de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de Lanaudière. Les personnes immigrantes participant au projet d'étude ont indiqué notamment leur déception face à l'inadéquation entre leurs degrés de qualifications professionnelles et les types d'emplois disponibles via ce projet pilote de régionalisation de

l'immigration. La majorité des postes offerts dans ces trois régions étaient des postes requérant peu de qualifications. Un participant à l'étude, ingénieur de formation, a indiqué qu'il peut consentir à subir une certaine déqualification, mais qu'il ne se résignera pas à accepter de postes de journaliers dans les usines en région.

Les agents de développement économique participant au projet de recherche ont également souligné la problématique d'une offre d'emplois en région peu adaptée au degré de qualification des personnes immigrantes (Robidoux-Bolduc, 2019). En effet, Cloutier (2021) indique que la déqualification des personnes immigrantes est très élevée au Québec, particulièrement en région non-métropolitaine. En s'appuyant sur un rapport du MIFI publié en 2019, Cloutier mentionne que le taux de déqualification atteint 60 % au Québec, chez les nouveaux arrivants établis depuis moins de cinq ans.

De plus, lorsque des emplois qualifiés sont disponibles en région, les enjeux de la non-reconnaissance des diplômes étrangers et de la discrimination réduisent les opportunités d'emploi pour les

⁸ Bélanger, Ouellet et Fleury (2019) ont calculé ce taux en fonction des données de l'IRCC de 2015.

personnes immigrantes qualifiées (Robidoux-Bolduc, 2019).

D'autre part, certains participants ont vu leurs visites d'entreprises en région organisée par *Un Emploi en sol québécois* comme une opportunité à effectuer du réseautage malgré le fait que les emplois disponibles étaient peu attrayants (Robidoux-Bolduc, 2019). D'autres participants considèrent qu'une déqualification temporaire est envisageable si l'employeur garantit des opportunités de promotion à court terme.

Dans une étude qualitative portant sur les professeurs universitaires étrangers dans les régions du Bas-du-Fleuve, du Saguenay Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue, Marco Alberio et Mame Salah Mbaye (2021, 4 juin) ont identifié entre autres les défis spécifiques auxquels ces travailleurs hautement qualifiés sont confrontés. Marco Alberio et Mame Salah Mbaye ont souligné entre autres que les professeurs étrangers ne sont pas considérés comme étant de nouveaux arrivants pouvant faire face à des problématiques d'intégration requérant un support de l'employeur, du gouvernement ou encore du milieu communautaire étant donné leur statut de travailleurs hautement qualifiés. Le manque de stratégies d'intégration des

professeurs étrangers dans les universités, la lourdeur administrative des démarches entourant le statut d'immigration, l'exigence de prouver ce statut lors des demandes de subvention pour la recherche, la barrière de la langue, la discrimination ainsi que la non-reconnaissance professionnelle par les pairs ont également été relevés comme étant des obstacles à l'établissement de ces travailleurs hautement qualifiés en région. Ces chercheurs ont également identifié le manque de politiques institutionnelles liées à l'établissement et à l'intégration des conjoints et des conjoints comme étant une difficulté.

En ce qui a trait aux professions réglementées, les 46 ordres professionnels du Québec ont le mandat de valider le niveau de compétences ainsi que l'équivalence des diplômes étrangers (Braham et Homsy, 2021). Or, les démarches fastidieuses et archi complexes liées à l'enregistrement à ces professions réglementées réduisent considérablement les opportunités des nouveaux arrivants d'y accéder et accroissent la pénurie de main-d'œuvre qui sévit notamment dans le secteur de la santé dans l'ensemble des régions du Québec. La complexité liée à la réglementation des professions est d'ailleurs considérée

comme un obstacle à la mobilité interrégionale.

Afin de remédier à cet enjeu, certaines mesures ont été mises en place afin de faciliter le processus de reconnaissance des diplômes étrangers. À titre d'exemple, Braham et Homsy (2021) mentionnent que l'Ordre des infirmières du Québec dans le contexte pandémique a implanté un mécanisme afin que les infirmières étrangères puissent exercer leur métier plus rapidement en limitant temporairement leurs exercices à la vaccination et au dépistage de la COVID. Le gouvernement du Québec a implanté également la plateforme *Qualifications Québec* qui se présente comme étant un répertoire des ressources existantes pour la reconnaissance des compétences et qualifications des professions pratiquées au Québec. Toutefois, Braham et Homsy soulignent que les processus de reconnaissance demeurent laborieux.

Dans un autre ordre d'idées, la nouvelle politique publique fédérale annoncée par l'IRCC au mois d'avril 2021 permettant aux travailleurs étrangers temporaires, tels que les travailleurs qualifiés, d'accéder à la résidence permanente d'ici le mois de novembre 2021 court-circuite en quelque sorte les programmes du Québec. En effet, le gouvernement fédéral a

annoncé au printemps 2021 que les travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions essentielles auront accès à la résidence permanente à la condition qu'ils s'établissent à l'extérieur du Québec, qu'ils détiennent un niveau de français intermédiaire et qu'ils exercent leur profession depuis au moins une année au pays (Sauriol, 2021, 21 avril). Les étudiants étrangers diplômés sont également visés par cette politique fédérale qui était en vigueur, du 6 mai au 5 novembre 2021 (IRCC, 2021, 14 avril). Ainsi, le fédéral vise à donner la résidence permanente à 90 000 travailleurs étrangers œuvrant dans 40 professions liées au secteur de la santé et 95 autres emplois considérés essentiels afin de combler la pénurie de main-d'œuvre. L'un des objectifs de cette politique publique est notamment de contribuer à la revitalisation des communautés francophones hors Québec. Isabelle Sauriol, avocate en immigration, prévoit notamment un exode des travailleurs qualifiés du Québec vers les autres provinces canadiennes. Elle déplore qu'en 2021, les délais de traitement des dossiers pour accéder à la résidence permanente aient été d'environ 27 mois pour le Québec comparativement à environ 6 mois au niveau fédéral. De plus, elle ajoute que la réduction d'accès au programme de l'expérience québécoise (PEQ) et l'exigence d'un niveau de

français avancé contribuera à la fuite des étudiants étrangers diplômés et des travailleurs qualifiés vers les autres provinces. Ces obstacles structurels nuisent considérablement à la rétention de travailleurs étrangers temporaires et des étudiants internationaux diplômés dans l'ensemble des régions du Québec. De plus, la restriction d'accès au PEQ permettant d'obtenir le CSQ qui survient notamment par l'exigence d'un niveau de français avancé, pourrait provoquer un exode des étudiants internationaux.

2.4.6 Les étudiants internationaux

En ce qui a trait maintenant aux stratégies visant l'attraction d'étudiants internationaux dans les établissements postsecondaires, celles-ci ont pour objectif dans un premier temps, à faire rayonner les connaissances et la culture du Québec au niveau international et, deuxièmement, à compenser la baisse de volume d'étudiants locaux (Duhaime, 2021).

Les étudiants étrangers permettent aux cégeps en région de maintenir leurs opérations, et d'être en mesure d'offrir une diversité de programmes d'enseignement (Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur [CAPRES], 2019; Duhaime, 2021). L'accroissement du nombre d'étudiants internationaux est d'ailleurs

significatif dans les régions du Québec depuis quelques années. Les étudiants étrangers constituent environ 10 % de la clientèle des cégeps au Bas-Saint-Laurent, sur la Côte-Nord, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, dans le Nord-du-Québec et au Saguenay-Lac St-Jean. En 2019, les étudiants étrangers représentaient 35 % de la clientèle du cégep de Matane et 30 % du cégep de Saint-Félicien.

En s'appuyant sur deux études récentes, l'une réalisée dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'autre en Gaspésie et dans les Maritimes (Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard), Duhaime (2021) souligne l'intérêt marqué des étudiants participant aux deux études à transformer leur projet d'immigration étudiant en projet d'immigration permanente au Québec. Les participants ont indiqué avoir envisagé à s'installer dans la région où ils font leurs études à condition notamment d'y trouver un emploi de qualité. Les étudiants en Gaspésie et dans les Maritimes ont montré un plus grand intérêt à demeurer dans leur région d'accueil que ceux du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Certains participants ont toutefois émis le souhait de vouloir s'installer dans un milieu de vie où l'offre de services et de transport était plus importante et où l'ouverture, face aux immigrants, était plus favorable.

Néanmoins, l'attraction et la rétention d'étudiants étrangers comportent son lot d'obstacles structurels. Le programme de l'expérience québécoise (PEQ), programme directeur permettant aux personnes immigrantes ayant un statut temporaire d'accéder à la résidence permanente, a subi une réforme controversée (Charette, 2021). Entrée en vigueur en juillet 2020, la réforme du PEQ entrave l'accès à la résidence permanente des étudiants internationaux souhaitant s'établir au Québec (Venne, 2020, 21 juillet). Les étudiants doivent dorénavant accumuler l'équivalent d'une expérience de travail d'une année à temps plein pour être admissibles au PEQ. Les stages d'études sont reconnus comme étant une expérience de travail, mais seulement pour un maximum de trois mois. Le travail salarié effectué dans le cadre académique tel que celui d'auxiliaire de recherche ou d'enseignement n'est pas reconnu comme étant une expérience de travail valable pour le MIFI. Les effets néfastes de cette réforme ont été vivement dénoncés par un nombre important d'acteurs de divers milieux tant dans la RMR de Montréal que dans les régions du Québec. Le MIFI, quant à lui, justifie la nouvelle mouture du programme sur les besoins d'arrimer la sélection des candidats en fonction des besoins de main-d'œuvre (MIFI, 2020g). Le ministère

indique également que la réforme vise entre autres la rétention des étudiants internationaux dans leur région d'accueil. Or, au lieu de faciliter la rétention des étudiants étrangers en région, la réforme risque plutôt de l'entraver en réduisant l'accès à la résidence permanente.

D'autre part, Duhaime (2021) souligne que les établissements postsecondaires en régions éloignées ne disposent pas d'un financement adéquat dédié à l'attraction, l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux. Il mentionne également que ces établissements doivent développer une stratégie globale dans laquelle s'inscrit l'attraction des étudiants étrangers. Ces derniers ne peuvent, à eux seuls, combler la baisse de clientèle et le financement public des cégeps en région.

Contrairement au PMI et au PEI, le PTET est le seul programme n'offrant pas de permis de travail ouvert permettant aux travailleurs migrants de changer d'employeur. Certains employeurs font valoir que leur investissement dans le recrutement et le transport des TÉT justifierait l'imposition d'un permis de travail fermé, afin d'empêcher que d'autres employeurs n'en profitent à leur place. Pourtant, il existe divers moyens de prévenir ou de compenser de telles pertes, comme c'est

le cas notamment pour les investissements effectués dans la formation de personnel.

2.4.7 Les réfugiés pris en charge par l'État

Pour ce qui est des personnes réfugiées, ces dernières représentent le groupe de nouveaux arrivants le plus important s'installant en région (Vatz-Laaroussi, 1^{er} juin 2021). Vatz-Laaroussi souligne que trop souvent, le discours sur la régionalisation de l'immigration est axé sur l'immigration économique alors que dans la réalité, les réfugiés représentent la majorité des personnes immigrantes en région. Vatz-Laaroussi expose à titre d'exemple, le cas de la ville de Sherbrooke où l'on accueille aujourd'hui 60 % de personnes réfugiées et 40 % de personnes issues de l'immigration économique.

L'attribution du lieu de réinstallation des réfugiés pris en charge par l'État (RPCE) s'effectue selon des quotas préétablis par le gouvernement en fonction des ressources disponibles et des besoins des personnes réfugiées (Kaida, Stick et Hou, 2020). Au Québec, les RPCE sont dirigés dans l'une des 14 villes désignées⁹.

Les chiffres démontrent qu'après 10 ans, le taux de rétention des personnes réfugiées dans les régions est meilleur que le taux de rétention des personnes immigrantes de la catégorie économique (Vatz-Laaroussi, 2021, 1^{er} juin). Vatz-Laaroussi explique que le taux de rétention plus élevé des personnes réfugiées en région peut s'expliquer soit par une meilleure réussite de l'intégration de cette catégorie d'immigrants en région ou alors par l'insuccès de l'intégration des personnes issues de l'immigration économique.

Toutefois, la mobilité secondaire des personnes réfugiées demeure présente, en particulier si ces dernières ont été réinstallées dans des petites villes où l'emploi est limité à une seule entreprise ou encore si la municipalité est située en région éloignée des grands ou moyens centres urbains (Vatz-Laaroussi, 2021, 1^{er} juin). Vatz-Laaroussi indique également que la mobilité secondaire est plus fréquente lorsque le lieu initial de réinstallation offre peu de services d'accueil et d'établissement et où, il y a absence d'institutions académiques.

Vatz-Laaroussi (2021, 1^{er} juin) mentionne que l'accessibilité aux services est un réel

⁹ Montréal, Laval, Québec, Longueuil, Brossard, Saint-Hyacinthe, Drummondville, Victoriaville, Sherbrooke, Gatineau, Granby, Saint-Jérôme, Joliette et Rimouski (MIFI, 2017).

enjeu dans les régions. Elle suggère que l'État revisite la structure de son offre de services, car celle-ci est délimitée actuellement par catégorie d'immigration alors qu'elle devrait être universelle et accessible à l'ensemble des personnes immigrantes, que l'on soit une personne réfugiée ou un nouvel arrivant issu de l'immigration économique.

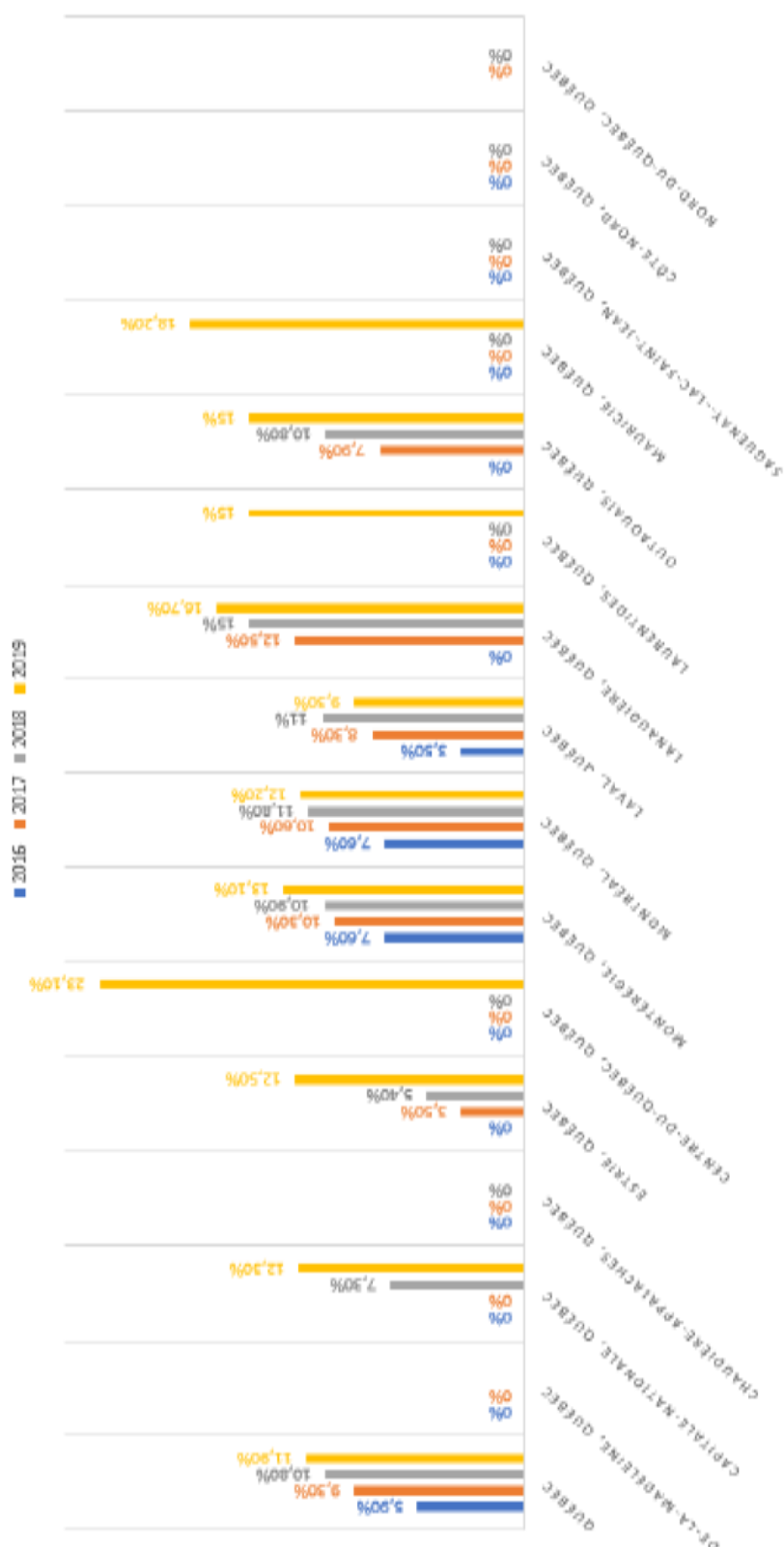
Dans un autre ordre d'idées, l'OCDE (2016) recommande notamment que les politiques de dispersion géographique soient alignées sur les possibilités d'emplois ainsi que sur les qualifications et les compétences des personnes réfugiées. Or, très peu de pays basent leur politique de dispersion géographique en fonction de l'intégration en emploi de la population réfugiée. Pour le moment, le Canada n'a pas retenu le critère lié aux opportunités individuelles d'emploi dans sa politique de dispersion géographique selon une analyse de l'OCDE. Vatz-Laaroussi (2021, 1^{er} juin) rappelle que les personnes réfugiées tout comme les nouveaux arrivants de la catégorie économique se réinstallent avec un projet personnel d'immigration, notamment un projet professionnel. Dans son modèle de rétention des personnes immigrantes en région, Vatz-Laaroussi indique que le « capital d'employabilité » est le premier facteur pour lequel ces derniers vont envisager

une installation à moyen ou long terme dans une municipalité.

Indépendamment de la région de destination, Blain, Caron et Rufagari (2018), indiquent en citant plusieurs études (Renaud et *al.*, 2003; Bélanger et *al.*, 2010; Kustec, 2012; Garnier, 2016; Jedwab et Wilkison, 2016) que les personnes réfugiées sont très marginalisées sur le marché de l'emploi. Cette marginalisation s'explique par un ensemble de facteurs générant des défis accrus en matière d'accès à l'emploi (traumas, faible taux de maîtrise des langues officielles, reconnaissance des diplômes et de l'expérience professionnelle plus ardue par manque de preuves de diplomation et d'expériences professionnelles, etc.).

En s'appuyant sur les propos de Bélanger et *al.* (2010), les auteures soulignent la différence considérable de « *la durée médiane d'accès à un premier emploi* » (Blain, Caron et Rufagari, 2018, p. 395) au Québec, entre les personnes réfugiées (36,9 mois), les personnes immigrantes du volet économique (6,6 mois) et celles de la réunification familiale (16,2 mois).

FIGURE 20 : INCIDENCE DE PRESTATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI - DONNÉES SUR L'EMPLOI DES PERSONNES RÉFUGIÉES ADMISES EN 2015 (PÉRIODES DE RÉFÉRENCE 2016 À 2019)



Source : Données compilées à partir du tableau 43-10-0029-01 - Statistique Canada (2021).

2.4.8 Les réfugiés parrainés

En ce qui a trait aux réfugiés parrainés, ces derniers s'établissent à l'endroit où leurs parrains (privés ou collectifs) résident afin d'y recevoir de l'assistance (Kaida, Stick et Hou, 2020). En s'appuyant sur les données du MIFI (2015 à 2017), Blain et al. (2019) indique que 94 % des réfugiés parrainés se sont réinstallés à Montréal et à Laval.

Découlant de la décentralisation de l'État, le programme de parrainage collectif propose un (certain) partage de responsabilités entre le gouvernement et le groupe de parrains, offrant ainsi une occasion à la communauté locale de participer activement à l'accueil et l'établissement de personnes réfugiées (Blain *et al.*, 2019). Ce type de programme favorise le développement du sentiment d'appartenance chez les personnes réfugiées et la création de réseaux sociaux contribuant à l'intégration socioprofessionnelle de ces dernières.

2.4.9 Le programme d'étudiants réfugiés

Un modèle unique de parrainage collectif par des jeunes, le programme d'étudiants réfugiés (PER), s'adresse aux jeunes

réfugiés de 18 à 25 ans et combine à la fois la réinstallation et la poursuite d'études collégiales ou universitaires (EUMC, 2021). Le PER est chapeauté par un organisme pancanadien, l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC). Le PER œuvre en collaboration notamment avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNCHR), IRCC et le gouvernement du Québec. En vigueur depuis près de 40 ans, le PER est financé entre autres par le ministère de la Formation et des Collèges et des Universités de l'Ontario, le gouvernement de l'Ontario, les comités locaux d'étudiants et la fondation J.W. McConnell. Près de 90 établissements postsecondaires à travers le Canada participent à ce programme et accueille maintenant une centaine d'étudiants réfugiés chaque année. Le PER a permis la réinstallation de plus de 2000 étudiants réfugiés depuis 1978. Au Québec, des cégeps et des universités collaborent au PER dans la RMR de Montréal, mais également en régions¹⁰ (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Estrie, Québec, et Lanaudière).

Guilbert (2006) indique que le PER est bénéfique tant pour la communauté d'accueil que pour la personne réfugiée. Ce

¹⁰ Le Cégep de Sherbrooke, le Collège Champlain de Lennoxville, le Cégep de Jonquière, le Collège d'Alma, le Cégep de Limoilou, le Cégep de Lévis Lauzon, le Cégep Régional de Lanaudière, l'UQO, l'Université d'Ottawa, l'Université de Sherbrooke, l'Université Laval, l'Université Bishop's (EUMC, 2021).

programme permet aux jeunes natifs de s'ouvrir aux enjeux que peuvent vivre les jeunes réfugiés et de les sensibiliser à cette réalité tout en permettant aux étudiants réfugiés de reconnecter avec leur vie d'avant, c'est-à-dire avant leur exil dans les camps de réfugiés. Cette formation académique en sol québécois (ou canadien) favorise l'intégration sociale et diminue les obstacles liés à la reconnaissance des diplômes étrangers.

Guilbert (2006) souligne qu'un retour aux études pour les jeunes réfugiés est généralement plus facile que pour les adultes réfugiés, ces derniers choisissant le retour aux études après une expérience difficile sur le marché de l'emploi (impossibilité à trouver un emploi ou précarité des emplois dénichés). Afin d'être admissibles à ce programme, les jeunes réfugiés doivent parler le français et détenir un diplôme d'études secondaires.

Malgré ses nombreux bénéfices, ce programme a été suspendu temporairement au printemps 2021 par le MIFI. Dans la foulée d'enquêtes sur des fraudes potentielles entourant le parrainage de réfugiés par des organismes, le PER a été (injustement) inclus dans cette décision (Gervais, 2021, 9 mars). Suite à une levée de boucliers des établissements postsecondaires, des syndicats et des professeurs,

le ministère a fait volte-face pour permettre l'arrivée d'étudiants réfugiés (Schué, 2021, 9 mars). Le PER accueille actuellement très peu de réfugiés étudiants au Québec, soit une vingtaine par année.

Il serait pertinent que le gouvernement du Québec étudie la possibilité de participer au financement du programme PER, car ce dernier comporte de nombreux avantages. Une augmentation significative du nombre d'étudiants réfugiés admissibles au PER dans les établissements postsecondaires en région pourrait faire partie de la stratégie globale de ces établissements afin de compenser la perte de clientèle estudiantine locale. De plus, en finançant notamment la première année d'études de ces étudiants réfugiés, le gouvernement, contribuerait concrètement à l'intégration socioprofessionnelle et à l'établissement de ces jeunes réfugiés en région.

Or, la décentralisation au cœur du programme de parrainage a amené le gouvernement à se retirer graduellement du partage de responsabilités envers les réfugiés parrainés créant ainsi une certaine confusion entourant les responsabilités des parrains et soulevant certains enjeux (Blain *et al.*, 2019). En effet, Blain *et al.* ont mis en lumière le manque de soutien aux parrains dans le processus de parrainage

et la nécessité d'un engagement accru du gouvernement envers les personnes réfugiées.

2.4.10 Le faible taux de pérennisation des programmes et des projets

Dans l'histoire de la régionalisation de l'immigration au Canada, le Programme des candidats des provinces est l'un des seuls programmes phares qui a été pérennisé sur une période de temps significative.

En regardant l'éventail des programmes et projets de régionalisation au Québec que nous avons répertoriés dans le cadre de ce projet de recherche, nous observons que plusieurs de ces derniers ont débuté récemment : *Entreprendre en région* (2017), *La Coupe des startups* (2017), *les Bourses d'honneur de la diversité culturelle* (2018), *un Emploi en sol québécois* (2017), *Emplois en région* (2018), etc. Au Québec, la problématique de pérennisation des programmes et des projets est un enjeu réel. En effet, Doucet (2015) déplore que les politiques de financement soient axées sur l'effet de nouveauté au détriment du renouvellement de projets prometteurs déjà en place. Au lieu de miser sur l'amélioration des pratiques, on privilégie l'innovation. C'est-à-dire que le financement est souvent alloué par projet, pour une période

déterminée, pouvant aller jusqu'à trois ans sans garantie de renouvellement.

Par ailleurs, le MIFI a revu sa structure de financement en matière de régionalisation de l'immigration. Auparavant, les organismes étaient financés via un seul programme, le Programme Mobilisation-diversité (PMD). Le MIFI offre un financement via deux programmes distincts : le PASI et le PAC. Le PASI procure une aide financière en matière d'attraction et d'accompagnement des personnes immigrantes alors que l'aide financière provenant du PAC est destinée aux collectivités ainsi qu'aux initiatives de sensibilisation à la diversité.

Le cycle de financement des projets à court terme et le degré d'incertitude lié au renouvellement de ce dernier sont considérés comme étant un frein au succès de la politique de régionalisation de l'immigration. Vatz-Laaroussi (2015) souligne d'ailleurs l'importance de pérenniser le soutien financier des projets afin de favoriser la rétention et l'épanouissement des personnes immigrantes en région.

2.4.11 L'évaluation des programmes et des projets

Doucet (2015) identifie l'évaluation de programme comme étant un autre enjeu de taille. D'une part, évaluer des

programmes qui sont mis en place sur une courte durée ne permet pas de réaligner les objectifs et maximiser des résultats positifs à moyen et long terme. D'autre part, Doucet (2015) indique que la forme d'évaluation prescrite par les bailleurs de fonds est inadaptée, car celle-ci s'appuie presque uniquement sur des données probantes. Bien que ce type de données soit important dans la démarche évaluative, il demeure essentiel d'inclure des données qualitatives dans le processus d'évaluation des programmes et des projets. La combinaison des deux types de données permet de mesurer de façon plus efficiente les initiatives et de proposer des pistes de solutions plus réalistes afin de surmonter les obstacles identifiés sur le terrain.

L'évaluation de programme a d'ailleurs été identifiée par la Vérificatrice générale du Québec comme étant une des lacunes de gestion du MIFI dans le rapport d'audit de performance portant sur l'offre de services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration relevant du MIFI (VGQ, 2017). Il faut souligner toutefois que des mesures correctrices ont été prises à ce niveau par le MIFI. En effet, suite au rapport de la VGQ, le Ministère s'est engagé entre autres à procéder à la révision du programme *Réussir l'intégration* (PRInt) afin de mieux répondre aux

besoins de la clientèle. Le MIFI a d'ailleurs indiqué dans son rapport annuel de gestion 2018-2019 avoir procédé à l'évaluation partielle des services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration, soit le volet 1B du programme *Réussir l'intégration* (MIFI, 2018). De plus, le ministère a implanté des indicateurs de performance afin de mieux évaluer son offre de services liée à la francisation tel que recommandé par la VGQ (MIFI, 2019). L'évaluation de programmes semble toutefois demeurer un enjeu pour ce ministère.

En ce qui a trait aux organismes offrant des services d'intégration en emploi aux immigrants subventionnés par Emploi-Québec ou encore par le MIFI, la reddition de comptes s'effectue par l'entremise de logiciels fournis par les ministères (Arsenault, 2018). Lors d'une étude terrain auprès d'intervenants du milieu communautaire œuvrant en régionalisation de l'immigration en régions éloignées, Arsenault a observé une incompréhension chez certains intervenants du processus complexe de reddition de compte, notamment au niveau des méthodes d'utilisation des logiciels du gouvernement. Arsenault souligne d'ailleurs que les intervenants doivent consacrer un temps (trop) important aux activités de reddition de compte.

2.5 Les types de modèles des politiques de régionalisation de l'immigration

Tableau 1 : Trois modèles de politique en matière de régionalisation de l'immigration

Type	Approche	Focus	Action
Statu quo	Équilibre	Choix individuel de la personne immigrante	Laissez-faire
Ajustements marginaux	Adaptation	L'attraction des communautés	Support à l'autonomie Outils de soutien
Changement de politique	Changement	Équilibre interpolitique (immigration/population/développement régional)	Objectifs interpolitiques

Source : Valade (2017). Traduction libre

Bien que les programmes et les stratégies soient nombreux et que certains succès ont été relevés, l'impact démographique de ces mesures de régionalisation reste faible (Ouedraogo, 2019). Pour mesurer le degré d'efficacité des politiques de régionalisation, Valade (2017) s'est intéressé quant à lui, aux types de modèles de politiques. Il a identifié trois principaux modèles de politiques de régionalisation inspirés des modèles de Garcea (2003) et Hall (1993). Le premier modèle, teinté par les valeurs néolibérales, propose de laisser le choix aux nouveaux arrivants de leur lieu d'établissement et de laisser libre cours au destin jusqu'à ce qu'un nouvel équilibre démographique soit atteint.

Valade soutient que ce modèle de statu quo, certes peut coûteux pour l'État peut engendrer des conséquences socioéconomiques négatives pour les régions, car celles-ci sont en quelque sorte laissées pour compte par le gouvernement.

Misant sur l'adaptation, le deuxième modèle néolibéral offre des incitatifs modérés afin de permettre aux communautés de développer leurs propres solutions sur le libre marché de l'attraction (Valade, 2017). Par exemple, on retrouve dans ce type de modèle des programmes axés sur les collectivités accueillantes et attrayantes, des stratégies de sensibilisation à la diversité culturelle et au vivre-

ensemble, le marketing des villes, des programmes proposant des services d'établissement ou encore un soutien aux entrepreneurs et aux entreprises. Un certain déploiement de ressources est également effectué pour la stimulation économique des régions. Néanmoins, les stratégies et les mesures rattachées à ce type de modèle ne sont pas forcément interreliées. Valade affirme que sous une apparence de volonté politique, ce modèle est corollaire au premier, car l'objectif est de produire des résultats sans investissement majeur pour l'État.

Tandis que les deux premiers modèles sont définis par les règles du marché et une vision éconocentrique, le troisième modèle se distingue quant à lui, par une refonte complète de la politique de régionalisation (Valade, 2017). Valade souligne que ce modèle propose une harmonisation des politiques d'immigration, de développement régional et d'emploi. La vision systémique au cœur de ce modèle sollicite des programmes plus adaptés, des leviers politiques plus efficaces en ce qui a trait aux enjeux démographiques, une reconnaissance des diplômes et des qualifications des nouveaux arrivants, un plus grand soutien aux fournisseurs de services d'établissement et des mesures proactives pour la création d'emploi en région.

Après une analyse du contenu de la politique de régionalisation de l'immigration au Canada ainsi qu'au Québec, nous constatons que celle-ci est inspirée par le deuxième modèle exposé ci-haut. Benalil (2019) soutient quant à lui qu'un changement de paradigme est essentiel dans la politique de régionalisation au Québec, car une orientation trop éconocentrique « *qui fait de l'immigration un système/outil de redressement démographique et financier d'un territoire demeure limitrophe (...)* » (Benalil, 2019, p. 57). Valade (2017) ajoute que les politiques de régionalisation de l'immigration alignées sur des objectifs purement économiques génèrent des inégalités tant pour les personnes immigrantes que pour les régions.

Nous estimons qu'une refonte de la politique de régionalisation alignée sur le troisième modèle permettrait de consolider les efforts des différents acteurs et maximiser ainsi les effets positifs de la régionalisation tant pour le projet de vie des personnes immigrantes que pour les régions. Simard (2007) soutient qu'une concordance des politiques de développement rural, régional et de régionalisation de l'immigration est essentielle. Cette politique doit prendre en compte l'ensemble des facteurs identifiés

permettant la rétention des nouveaux arrivants et de la population en général en région. Bien que les initiatives intersectorielles et les partenariats se multiplient au Québec, on dénote encore à ce jour un manque d'harmonisation entre les différentes politiques créant ainsi des obstacles structurels aux objectifs de régionalisation de l'immigration, de vitalité des territoires et de l'emploi.

Pour offrir de réelles possibilités d'établissement en région à moyen et long terme, les programmes découlant de cette politique doivent répondre plus adéquatement aux besoins spécifiques des catégories de personnes immigrantes et par conséquent, éradiquer les biais discriminatoires. De plus, il est essentiel de faciliter l'accès à la résidence permanente afin de diminuer la précarité des TÉT et stabiliser l'établissement des personnes immigrantes en région. Gravel et al. (2014) affirment d'ailleurs que les chances de réussite du "vivre-ensemble" sont plus élevées via l'immigration permanente en région que par la cohabitation saisonnière occasionnée par l'immigration temporaire.

3- Facteurs d'attraction et de rétention de l'immigration en région

Dans cette section nous examinerons tour à tour les principaux facteurs d'attraction et de rétention mis en lumière par diverses études.

3-1 L'emploi

Selon les réfugiés interrogés par Fang et al. (2018) l'emploi est le facteur le plus important dans leur décision de rester dans une petite région ou de la quitter. Un emploi correspondant à leurs qualifications est encore plus déterminant. Cependant, il semble que pour plusieurs raisons mentionnées plus haut, les personnes réfugiées auraient plus de difficultés à trouver un emploi à la hauteur de leurs qualifications. Une recension des écrits ainsi qu'une étude de terrain faites par Fang *et al.* (2018) indique que les personnes réfugiées dans les petites régions sont concentrées dans des emplois précaires, déqualifiés, à temps partiel et dotés de faibles salaires. De plus, elles seraient sujettes à plus de discrimination. Cela pourrait

expliquer le fait que, malgré les efforts des organisations qui leur viennent en aide, leur taux de rétention soit plus faible, notamment lorsqu'elles sont parrainées par l'État. Cependant, comme l'ont souligné plusieurs chercheurs, notamment Vatz-Laaroussi (2005), de nombreux éléments gravitent autour de l'emploi pour assurer l'intégration et la rétention. La non-maîtrise de la langue d'usage dans la localité est aussi souvent un facteur de départ vers une grande ville où se trouvent des personnes de leur communauté (Fang *et al.* 2018). On peut retenir, au-delà de l'emploi, les institutions d'enseignement, le logement, le système de transport, les services d'accueil et de soutien, le degré d'ouverture de la population envers les personnes de culture différente.

Une façon de trouver un emploi est de développer son capital social en faisant du bénévolat. Or, comme le soulignent Fang et al. « *Greater community involvement could facilitate, at least to*

some extent, newcomers' access to the hidden job market, which was singled out by stakeholder respondents as a barrier for refugees to find meaningful employment » (Fang *et al.* 2018, p. 91).

Cette citation a le mérite de pointer vers un phénomène souvent négligé, soit le marché caché de l'emploi où les offres d'emploi circulent uniquement de bouche à oreille.

La plupart des recherches indiquent clairement que l'emploi est le facteur majeur d'attraction et de rétention des immigrants en région. Cela se manifeste de différentes façons : il peut expliquer la décision de personnes immigrantes établies dans les grandes métropoles de quitter pour de petites régions plus ou moins éloignées selon le cas. Également pour les personnes immigrantes établies en région de se délocaliser vers une autre région. Il détermine aussi de façon directe l'arrivée de travailleurs étrangers temporaires dans certaines régions suite à l'offre d'emploi d'un employeur. Par contre, le cas des réfugiés représente une situation distincte, car s'ils sont parrainés par le privé, ils s'installeront là où leurs parrains résident; s'ils sont parrainés par le public, ils devront la plupart du temps s'établir obligatoirement dans une région préétablie, parfois éloignée de la grande

métropole. Dans le cas de personnes immigrantes arrivées dans le programme de regroupement familial, là aussi leur établissement dépend de celui de la famille déjà installée au pays d'accueil. On voit donc que l'influence de l'emploi comme facteur de régionalisation varie avec le statut d'immigration.

Une question se pose alors : est-ce que ces divers déclencheurs de la régionalisation de l'immigration sont assez forts pour entraîner des déplacements significatifs ? Si l'on reprend chacune des catégories mentionnées plus haut, la réponse est loin d'être affirmative. En effet, le nombre de personnes immigrantes qui quittent la RMR de Montréal pour s'installer en région est assez limité, tel qu'indiqué dans la section 1. Quant aux travailleurs étrangers temporaires qui arrivent avec une offre d'emploi, il faut distinguer entre ceux qui sont qualifiés et ceux qui sont peu qualifiés. Bien que les statistiques qui les concernent soient souvent incomplètes, il est fort probable que les travailleurs hautement qualifiés qui œuvrent dans les services aux entreprises aient comme employeur une organisation installée dans une grande métropole. Les travailleurs de métiers par contre, soudeurs, tourneurs, etc. qui sont recrutés par des entreprises en région, sont aussi en nombre limité. Les

travailleurs agricoles étrangers constituent un troisième groupe qui, cependant, arrivent au Québec uniquement pour des activités saisonnières. Dans leur cas on pourrait parler de régionalisation pendulaire, au sens large¹¹, ce qui illustre la nature instable de ce type de régionalisation. Les restrictions variables à l'entrée des travailleurs étrangers temporaires du domaine agricole illustrent très bien le caractère instable et éphémère, de ce type de régionalisation.

Au 24 mai 2022, une entente Québec-Ottawa permettant d'augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires entrera en vigueur. Elle permettra de doubler le nombre de professions éligibles à un traitement simplifié. Celui-ci signifie que l'employeur n'est pas tenu d'afficher au préalable le poste durant un mois, qu'il n'y a plus de plafonnement du nombre de travailleurs embauchés et, de plus, il permet de faire passer la durée des permis de 1 à 3 ans. Ces changements auront pour effet d'assurer aux employeurs un

accès illimité, une plus grande prévisibilité et stabilité de leurs travailleurs étrangers temporaires. Il n'est pas clair cependant si les TÉT déjà au Québec au 25 mai 2022 seront également éligibles au traitement simplifié.

De plus, une récente modification du PTET entrée en vigueur le 30 avril 2022, a permis de rehausser le plafond d'embauche des TÉT à bas salaire de 10 % à 20 % par employeur, (Emploi et Développement social Canada, 2022). Parallèlement il a été rehaussé à 30 % pour une période minimale d'un an dans sept secteurs d'activités où l'on dénote une pénurie de personnel : la fabrication d'aliments, les produits en bois, la fabrication de meubles, l'hôtellerie et la restauration, la construction, les hôpitaux, les établissements de soins et les centres d'hébergement¹².

¹¹ La mobilité pendulaire, désigne le déplacement régulier et quotidien des personnes travaillant dans les centres-villes d'une métropole et résidant à l'extérieur. Par extension, nous l'appliquons à l'aller-retour annuel et régulier des travailleurs étrangers agricoles, entre leur pays d'origine et des régions agricoles du Québec.

¹² Les centres d'hébergement de soins de longue durée, les résidences privées pour aînés, les ressources intermédiaires, les ressources de type familial, les centres provisoires d'hébergement, les centres d'hébergement spécialisés en déficience intellectuelle, les centres jeunesse, les centres pour toxicomanie, les maisons de transition pour femmes, les foyers pour enfants perturbés affectivement, les camps pour jeunes délinquants, les foyers nourriciers de groupe, les maisons de transition de groupe pour délinquants et contrevenants et les orphelinats sont rangés dans cette classe.

3-2 Inégalités et marchandisation

Les données reproduites dans la section 1 montrent une nette inégalité de salaire entre les personnes immigrantes et les natifs dans les régions du Québec, inégalité encore plus accentuée pour les femmes. Nous ne disposons pas de chiffres détaillés permettant de mieux cerner ces inégalités. Cependant en ce qui concerne les travailleurs immigrants saisonniers, des études et de reportages montrent qu'ils sont parfois rémunérés en dessous du salaire minimum et font également des heures supplémentaires non rémunérées.

Bien que plusieurs cas d'exploitation aient été dénoncés dans le secteur agricole, la précarité des travailleurs immigrants n'est pas liée directement au secteur d'emploi, mais bien au statut migratoire. Un exemple récent d'abus a été mis en lumière dans le journal *Le Devoir*. Des travailleurs étrangers n'ayant pas encore reçu leur permis de travail (temporaire) ont été exploités par les propriétaires d'une résidence privée de personnes âgées dans la ville de Lévis (Porter, 2022, 17 mars). Certains travailleurs étrangers ont été à l'emploi de cette résidence pour une période de 11 mois à temps plein à titre de préposé, en

échange d'une maigre rémunération de 50 \$ par semaine. Ils ont travaillé dans des conditions déplorables, parfois sans même avoir de journées de repos, et ont été même obligés de rentrer au travail en étant malades. Ces conditions ont été qualifiées « d'esclavage moderne » par une intervenante.

Quant au niveau de qualification, les études montrent que la déqualification est un phénomène répandu au Québec, incluant dans la RMR de Montréal. Nous ne disposons pas de chiffres en ce qui concerne les régions. Les possibilités de promotion qui sont souvent tributaires de la formation en entreprise sont limitées dans les organisations québécoises pour les personnes immigrantes comme l'ont montré également de nombreuses recherches. Certaines études de cas dans des régions du Québec montrent que cette situation n'est pas rare. Comme l'ont souligné des auteurs (Bauder 2003; Vatz-Laaroussi, 2021) cela peut mener facilement à une marchandisation ou une exploitation de la main-d'œuvre immigrante.

Enfin la question du climat de travail dans les entreprises ne doit pas être négligée, car elle affecte le sentiment de satisfaction au travail et le bien-être psychique. Des comportements discriminatoires

résultant de préjugés à l'égard de travailleurs d'origine étrangère et d'hostilité fondée sur le « mythe de l'immigrant voleur de job », peut rendre l'intégration en emploi difficile. Certes comme nous venons de l'indiquer de tels obstacles se retrouvent également dans les grandes métropoles, cependant c'est la balance des avantages de l'installation en région comparée aux inconvénients qui déterminera en bout de ligne la force de la rétention. De telles études n'ont pas encore eu lieu à notre connaissance.

Dans le programme de candidats des provinces de l'Alberta, comme le permis (ou son renouvellement) dépend de l'employeur, on constate des abus : par exemple du temps supplémentaire non rémunéré en échange d'une promesse de recommandation de l'employeur.

3-3 Pratiques discriminatoires

On constate souvent que les employeurs n'accordent que peu d'importance aux pratiques discriminatoires qui imprègnent le processus d'embauche (Racine et Tapia, 2020). Ces pratiques qui sont également notées dans la RMR de Montréal, pourraient être encore plus accentuées dans les petites ou moyennes

régions. Ainsi, ils reconnaissent difficilement les diplômés étrangers et l'expérience de travail étrangère, notamment parce que le marché de l'emploi local a de tout temps été occupé exclusivement par des natifs (Baldacchino, 2017). Cela les amène aussi à exiger des qualifications plus élevées de la part des personnes immigrantes que des natifs, pour un même poste, ce qui leur semble diminuer les risques devant une situation inconnue. (AAISA, 2017). Ils craignent aussi que les immigrants ne puissent s'exprimer en français et y ajoutent le problème réel ou supposé de la compréhension des accents¹³.

Certains employeurs adoptent une stratégie étagée selon Racine et Tapia (2020) dont l'étude porte sur la région de la Capitale nationale et celle de Chaudière-Appalaches. Elle vise à « tester » l'adaptabilité de travailleurs immigrants à leur milieu de travail. Ainsi, ils commencent par recruter des personnes immigrantes dont la distance culturelle avec leurs employés est moins grande, puis petit à petit, par un effet d'entraînement, ils en arrivent à recruter d'autres qui sont de cultures très différentes. Cette pratique qui vise à garantir théoriquement une bonne intégration repose sur : *une confusion entre compétences et*

¹³ Qui peut évidemment jouer dans les deux sens.

provenance géographique, ce qui soulève encore ici un risque discriminatoire (Racine et Tapia, 2020, p. 27).

D'autres, toujours selon les mêmes auteurs adoptent comme stratégie l'embauche de personnes immigrantes à des postes dont les qualifications sont inférieures à celles qu'ils détiennent, en leur promettant des promotions ultérieures. Ici aussi ces personnes immigrantes risquent de la discrimination dans la mesure où les promotions ne se matérialisent pas, en raison notamment d'un plafond de verre ou de béton¹⁴.

L'ouverture de l'entreprise à la diversité, principalement de la part des cadres et des collègues de travail des personnes immigrantes, est essentielle à une intégration durable. Des formations sont offertes dans certaines régions, mais la pratique reste très variable et, généralement encore peu répandue.

Certains employeurs vont choisir d'aider l'immigrant dans son installation en région ou d'avoir recours à des services offerts dans la région à cet effet. La logique qui sous-tend cette démarche

supplémentaire est d'aller chercher un effet de don-contredon pour favoriser la rétention dans la région. En échange du service les immigrants sont plus enclins à rester « *Donner du temps d'accompagnement à celui qui devient redevable appelle a minima sa rétention : s'il part ailleurs (vers une autre région, voire un autre employeur, lorsque son permis de travail deviendra ouvert), les attentes seront déçues* » (Racine et Tapia, 2020, p. 28).

Des pistes de solution à ces problèmes (de déqualification, discrimination, faibles salaires, etc.) seraient en grande partie du côté des employeurs : formation à la diversité de leurs employés, partenariat avec les organisations d'aide aux immigrants ou avec les services publics de l'emploi, mentorat offert aux nouveaux employés, notamment les réfugiés. À ce dernier propos, précisons que si ces pratiques sont offertes à l'ensemble des employés, cela permet d'éviter un ressac à l'égard de la main-d'œuvre réfugiée considérée alors comme bénéficiant de privilèges.

¹⁴ L'expression plafond de verre désigne un ensemble de préjugés, de comportements et de pratiques souvent informelles, qui bloquent l'ascension des femmes et des minorités, aux postes supérieurs d'une entreprise. Cette expression a surtout été appliquée aux carrières des femmes. En ce qui concerne, les minorités racisées, immigrantes ou non, on parle souvent de plafond de béton, impossible à briser contrairement au plafond de verre.

3-4 Situation professionnelle des conjointes/conjoints

Enfin, il est de plus en plus important de prendre en considération l'emploi de la conjointe (le plus souvent) ou du conjoint de celui qui obtient un emploi en région. En ce qui concerne les personnes immigrantes arrivées comme résidentes permanentes ou des travailleurs temporaires hautement qualifiés, il est fort probable que la conjointe (ou le conjoint) soit également une travailleuse qualifiée, souhaitant avoir une carrière professionnelle. La question se pose alors de savoir si l'employeur qui propose un poste qualifié au conjoint est prêt également à en offrir un à la conjointe¹⁵? Alternativement, existe-t-il dans la région d'autres organisations qui pourraient embaucher la conjointe à la hauteur de ses qualifications?

Enfin, bien que l'emploi soit un facteur très déterminant, il ne faut pas oublier que les permis de travail octroyés aux travailleurs immigrants temporaires ne permettent pas une stabilité dans l'emploi, en raison justement des limites temporelles qui les règlementent. Il devient alors difficile tant aux travailleurs immigrants qu'à leurs employeurs de planifier à moyen ou long termes, ce qui peut

justement les faire hésiter à s'engager dans des ententes de prestation de services dans le cadre de ces programmes. Or, ceux-ci constituent un des piliers actuels de la régionalisation de l'immigration.

Cette synthèse de l'emploi comme facteur de régionalisation nous montre qu'il ne faut pas croire que le libre jeu du marché du travail, mu en partie par la pénurie de main-d'œuvre, permettra d'atteindre les objectifs de régionalisation de l'immigration. Nous verrons dans les prochaines sections, comment dans une perspective systémique, d'autres facteurs majeurs doivent également être pris en considération.

3-5 Le logement

En s'appuyant sur les propos de Teixeira et Drolet (2018), Arsenault (2021) souligne que l'accès à un logement adéquat contribuerait à la rétention des personnes immigrantes dans leur lieu d'établissement. De surcroît, le logement est également considéré comme ayant une incidence sur l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes, particulièrement chez les migrants humanitaires (Martin *et al.*, 2016; Bevelander,

¹⁵ Qui par ailleurs pourrait déjà avoir un bon poste dans la RMR de Montréal.

Mata et Pendakur, 2019; Sherrell, 2010). Or pour le logement locatif, il est possible de constater un faible taux d'inoccupation pour l'ensemble de la province. Dans les 10 dernières années, ce taux a varié entre 1,8 % et 4,4 % pour l'ensemble des centres de 10 000 habitants et plus (BDSO, 2021c). En 2020, le taux moyen pour le Québec se situait à 2,4 %, avec les taux les moins élevés dans la région de Sherbrooke et Trois-Rivières à 1,3 % et le taux le plus élevé dans la ville de Saguenay à 2,8 % d'inoccupation des logements locatifs (BDSO, 2021c). Les difficultés pour accéder à un logement dans les régions ont été soulignées par plusieurs auteurs comme étant un frein à l'attraction et l'intégration des personnes immigrantes en région (voir : Arsenault, 2020; Chevarie-Davis, 2019; Vatz Laaroussi et Bezzi, 2010).

3.5.1 L'insuffisance de logement abordable en région

Les conditions de logement des nouveaux arrivants et des personnes réfugiées au Canada et au Québec ne sont pas toujours optimales, tant dans les régions métropolitaines et non-métropolitaines (SCHL, 2019). La hausse significative du coût des logements et l'insuffisance de logement abordable

viennent empirer la proportion de personnes immigrantes vivant dans des logements non-convenables.

Dans une étude portant sur les enjeux du logement au Canada, MacDonald (2019) a calculé le salaire horaire¹⁶ requis pour être en mesure d'effectuer la location d'un appartement avec 1 ou 2 chambres fermées ainsi que le nombre d'heures travaillées qu'une personne doit travailler au salaire minimum/semaine pour vivre dans ce logement. Ainsi, en 2018, pour la ville de Québec, une personne au salaire minimum devait travailler 55 heures par semaine pour être apte à payer les frais d'un appartement de 2 chambres fermées (MacDonald, 2019). Avec ces mêmes paramètres, cette personne devait travailler 53 heures par semaine pour la ville de Gatineau, 41 heures par semaine pour la ville de Sherbrooke, 39 heures par semaine pour les villes de Saguenay et de Trois-Rivières. Le coût des logements ayant significativement augmenté depuis 2018, le nombre d'heures à travailler par semaine afin d'être en mesure de payer le loyer d'un logement de 2 chambres fermées dépasse maintenant les heures d'une semaine régulière de travail dans plusieurs régions du Québec.

¹⁶ MacDonald (2019) a basé ses calculs sur une étude du marché locatif urbain d'octobre 2018 de la SCHL.

Puisque les ménages des familles immigrantes sont généralement plus nombreux, nous nous sommes attardées au nombre d'unités de logement de trois chambres à coucher considéré comme étant abordable par la SCHL (2019) dans quelques municipalités en région. Basée sur les chiffres de 2019, la SCHL a calculé 617 logements abordables de trois chambres fermées dans la ville de

Saguenay, 562 pour la ville de Trois-Rivières, 47 pour la ville de Drummondville, 27 pour la ville de Rimouski, 19 pour la ville de Granby, 12 pour la ville de Shawinigan, 53 pour la ville de Baie-Comeau et 384 pour la ville de Sherbrooke. Ces chiffres, représentant l'offre globale de logements disponibles et non-disponibles, reflètent bien la pénurie de logements abordable en région.

Tableau 2 : Nombre d'unités de logement abordable dans quelques centres urbains en région

Villes	Nombre d'unités de logement abordable (SCHL, 2019) Logement avec 3 chambres à coucher
Ville de Saguenay	617
Trois-Rivières	562
Drummondville	47
Rimouski	27
Granby	19
Shawinigan	12
Baie-Comeau	53
Sherbrooke	384

Le Service d'aide aux néo-canadiens situé à Sherbrooke décrit d'ailleurs dans un récent reportage à TVA, leur impossibilité à trouver de grands logements pour les familles immigrantes de six personnes et plus et qu'il est de plus en plus difficile pour les ménages immigrants de se loger dans la ville de Sherbrooke (Desbiens,

2021, 1^{er} juin). En plus, de la pénurie de logements, les personnes immigrantes sont souvent discriminées par les propriétaires, réduisant leurs chances d'accès à un logement adéquat (Rose et Charette, 2011). Les réfugiés se heurtent à un manque de logements pour familles nombreuses en raison de préjugés

(Arsenault 2020), les propriétaires sont réticents à leur louer des appartements craignant les défauts de paiement, le bruit, la dégradation des logements.

Sans équivoque, la pénurie de logements, le manque de logement abordable et la discrimination que vivent les immigrants dans le domaine du logement affectent négativement l'attraction et la rétention des personnes immigrantes en région.

3.5.2 Le logement des TÉT en région

En ce qui a trait au logement des travailleurs étrangers temporaires (TÉT) en région, les employeurs embauchant des TÉT doivent obligatoirement fournir l'hébergement à ces derniers (Gravel *et al.*, 2014). Ainsi, certaines entreprises ont financé la construction de logements et sont responsables de l'entretien et de la maintenance de ceux-ci. Malgré ses investissements, Gravel *et al.* indiquent que trop souvent les employeurs font fi des règles prescrites dans les programmes gouvernementaux en matière d'hébergement. Ainsi, plusieurs TÉT vivent entassés dans des logements trop petits, insalubres et mal équipés. Les mauvaises conditions de logement des TÉT chez l'entreprise Tomates Demers à Drummondville qui a été dénoncé dans les médias (Lavigne, 2021, 31 mai) viennent ainsi

corroborer la situation déplorable soulevée par les chercheurs Gravel *et al.*

Toutefois, des expériences de logement plus heureuses ont été également répertoriées par Gravel *et al.* (2014). Des alliances entre des cégeps et des employeurs en région ont permis de loger les TÉT dans les résidences étudiantes des établissements collégiaux durant leur contrat de travail. Une seconde initiative d'hébergement a émergé entre des entreprises et des résidences de personnes âgées. La cohabitation des TÉT et des personnes âgées s'est révélée comme étant une expérience positive pour les deux parties.

3.5.3 La situation géographique du logement

La situation géographique du logement a un impact notamment sur la création d'un réseau social pour les nouveaux arrivants. Ainsi, les TÉT résidant dans des régions rurales éloignées ont moins l'opportunité de créer des liens avec la communauté locale (Gravel *et al.* 2014). De plus, le transport en commun en région éloignée étant quasi inexistant, les personnes réfugiées et les TÉT résidant dans une communauté rurale ont un accès réduit aux services d'établissement.

3-6 Le transport et les communications

Un facteur qui réduit le pouvoir d'attraction des régions est le transport. D'une part, les difficultés de transport entre la RMR de Montréal et les régions plus éloignées, dissuadent les personnes immigrantes de s'y installer; d'autre part, l'absence de transport en commun dans la région elle-même (Esses *et al.* 2021); comme l'écrit Arsenault au sujet des réfugiés (2020, p. 29) :

Or, dans la plupart des villes visitées, les moyens de transport collectif sont, tantôt inexistant, tantôt largement inefficaces et difficiles d'accès, ce qui complique fortement les déplacements des membres des familles réfugiées, surtout lorsqu'elles comptent de nombreux enfants ou quand les personnes sont allophones ou analphabètes. Cette situation entraîne de grandes difficultés (...) comme lorsqu'elles doivent reconduire plusieurs enfants dans des garderies ou des écoles différentes avant de se rendre en classe ou au travail, lorsqu'elles doivent se rendre à des rendez-vous avec des enfants, ou faire des courses et transporter de lourds paquets.

En matière de transports, plusieurs chercheurs soulignent que les besoins des personnes immigrantes ne sont pas nécessairement différents des besoins de la population native en région (Doucet,

2015; Bélanger et Candiz, 2014; Lenoir *et al.*, 2016; Chevarie-Davis, 2019; Arsenault et Giroux, 2009). En effet, l'absence ou le manque d'infrastructures en région peuvent autant affecter la décision des personnes immigrantes de s'établir en région que la décision des jeunes de quitter les régions comme le constate Doucet (2015) pour les MRC de l'Outaouais.

Dans les prochains paragraphes, nous nous concentrerons sur deux aspects qui sont liés à la mobilité en région soit : l'accessibilité du transport collectif et de la conduite automobile pour les personnes immigrantes en région ainsi que l'internet. Dans un cas comme dans l'autre, on constate, d'une part, que cette mobilité peut varier notamment en fonction du statut d'immigration, de la langue parlée ou du pays d'origine et d'autre part, que les difficultés à effectuer des déplacements régionaux ou interrégionaux contribuent au problème de rétention des personnes immigrantes en région.

3.6.1 L'accessibilité du transport collectif

Plusieurs des personnes s'étant intéressées à la question de la régionalisation de l'immigration ont pu constater des lacunes en matière de transports collectifs dans les régions du Québec (Arsenault, 2020; Santamaria *et al.*, 2017; Lenoir *et al.*,

2016; Doucet, 2015; Bélanger et Candiz, 2014; Gravel *et al.*, 2014; Arsenault et Giroux, 2009). Une offre suffisante de transports collectifs constitue l'un des éléments essentiels pour favoriser la rétention de personnes immigrantes dans les régions (Lenoir *et al.*, 2016). En dehors, de l'absence de ce service, on constate également que le système de transport peut se trouver à être inefficace et difficile d'accès ce qui limite la capacité de se déplacer en région pour les personnes immigrantes (Arsenault, 2020).

Pour remédier à cette difficulté, les régions pourraient considérer la mise en place de moyens de transport alternatifs (Arsenault, 2020) ou encore le développement de l'offre de service en incluant les personnes immigrantes et les organismes qui les desservent dans les discussions. En effet, comme le souligne Vatz Laaroussi (2015, p. 11), il est important pour les régions de mettre en place des projets qui favorisent la vitalisation, le développement social et économique des régions en incluant les communautés, notamment immigrantes, dans ces projets. S'il existe déjà un service de transport collectif, il pourrait être intéressant de faire comme la Ville de Gatineau et d'offrir une séance d'accueil aux personnes immigrantes où l'on y présente les services municipaux, dont la Société de

transport (Martin, 2013, p. 24) ou d'offrir un accompagnement personnalisé pour aider les personnes qui en ont besoin (Chevarie-Davis, 2019). Il serait également pertinent de mentionner, aux personnes immigrantes, qui souhaitent s'établir en région, s'il est possible de se déplacer grâce au transport collectif dans la région ou municipalité (Santamaria *et al.*, 2017).

D'autre part, on constate que ce manque de service affecte particulièrement les travailleurs étrangers temporaires (TÉT) et les réfugiés. Effectivement, pour les TÉT, ce manque de service peut les rendre captifs de leur lieu de travail puisqu'ils sont dépendants de leur employeur pour se déplacer (Bélanger et Candiz, 2014). De plus, cela peut contribuer à un isolement social et démographique lorsqu'ils sont logés dans des maisons éloignées les unes des autres (Gravel *et al.*, 2014).

Pour les personnes réfugiées, l'absence de transport en commun ou l'offre mésadaptée de celui-ci peut complexifier les déplacements pour les familles nombreuses ou pour les familles qui ne parlent ou ne comprennent pas le français (Arsenault, 2020). Dans son étude sur l'intégration des personnes immigrantes en région, Arsenault (2020) note toutefois que l'offre de titres de transport gratuits

pour un mois par les entreprises de transport régional agit comme facilitateur d'intégration. Grâce aux déplacements gratuits, elles peuvent se pratiquer à utiliser le service ce qui leur permet de se familiariser avec celui-ci.

Soulignons aussi que l'offre de transport collectif interrégional est limitée au Québec et dépend surtout des transporteurs privés aériens, ferroviaires et d'autobus. Ce qui occasionne une diminution ou l'arrêt de services pour des régions éloignées ainsi que des prix peu abordables pour les déplacements interrégionaux. Par exemple, pour l'été 2021, pour se rendre à Gaspé de Montréal, le trajet en autobus aller-retour coûtait près de 300 \$ avec taxes (Orléans Express, 2021) alors qu'un aller-retour en avion peut coûter plus de 600 \$ (PALAirlines, 2021). Pour les personnes immigrantes qui déménageraient en région, mais qui auraient besoin de se rendre dans un grand centre pour des raisons personnelles, professionnelles ou administratives, cela implique qu'il devient difficile et coûteux de se déplacer à travers le Québec en transport collectif. En terminant, on constate donc que l'offre de transport collectif dans la région et entre les régions peut influencer sur la décision de s'établir ou de rester en région.

3.6.2 L'accessibilité de la conduite automobile

Les lacunes en matière de transport collectif et les grandes distances à parcourir en zone rurale font en sorte que la possession d'une automobile devient un atout pour une personne immigrante qui s'établit en région (Charette et Vaillancourt, 2012; Santamaria *et al.*, 2017). Pour les personnes immigrantes, cela peut vouloir dire qu'elles doivent faire des démarches pour acquérir un permis de conduire et une voiture si elles veulent pouvoir s'établir en région, ce qui nécessite des dépenses supplémentaires (Charette et Vaillancourt, 2012). Dès lors, ne pas posséder un permis de conduire valide au Québec ou une voiture devient un frein à l'établissement ou la rétention des personnes immigrantes en région.

Au Québec, le processus d'acquisition d'un permis de conduire varie en fonction du statut d'immigration et du pays ayant délivré le permis de conduire avant de déménager au Québec (SAAQ, 2020). Pour les personnes immigrantes qui ont un statut de résidence, mais qui n'ont jamais détenu de permis de conduire, le processus est le même qu'une personne native. Pour une personne possédant un permis étranger, le processus sera simplifié pour les pays disposant d'une entente administrative avec le Québec tel que

l'Allemagne, la Belgique, la Grande-Bretagne ou le Japon (SAAQ, 2020). Pour ces personnes, il est possible d'échanger leur permis pour un permis de conduire québécois (SAAQ, 2020). Pour les personnes dont le permis ne provient pas d'un pays ayant une entente, cela implique qu'il faut passer l'examen théorique et pratique (SAAQ, 2020). Soulignons que l'examen théorique est disponible en cinq langues (français, anglais, arabe, espagnol ou mandarin) et qu'il est possible de faire l'examen avec un interprète, dans les trois années suivantes l'arrivée au Canada (SAAQ, 2021). Toutefois, cela peut constituer un frein pour l'établissement de personnes allophones en région s'ils ne sont pas en mesure d'avoir accès à un interprète dans la région où ils se trouvent ou s'ils n'ont pas les moyens de déboursier les frais supplémentaires associés à ce service.

3-7 L'Internet

La pandémie a mis en relief certains obstacles auxquels sont confrontées les personnes immigrantes dans les petites régions (Esses *et al.*, 2021). D'une part, en raison du fait qu'elles n'ont pas de réseau familial ou communautaire, elles se retrouvent très isolées en période de confinement ou de maladie. D'autre part,

compte tenu de l'absence ou du coût très élevé de réseaux internet, elles ne peuvent être bien informées de l'évolution des exigences et des consignes sanitaires. Comme l'écrivent Esses *et al.* (2021, p. 37) :

Bien que la livraison de services à distance permette de limiter les problèmes d'accès dus à l'éloignement, l'accès est limité à cause des différences régionales en matière de connexion, des différences en matière de connexion, des différences d'accès aux technologies, des différences en matière de littératie numérique et des barrières linguistiques.

Les petites régions ont un accès très limité à l'internet à haut débit ou même parfois à l'internet tout court. Cela représente un facteur d'isolement supplémentaire pour des immigrants qui ont déjà peu de connaissances professionnelles ou personnelles dans la région où ils se sont établis. D'où un impact possiblement négatif sur la rétention. En période de pandémie, comme celle que nous connaissons et qui se prolonge, alors que le télétravail devient souvent la règle, on peut comprendre que pour tous les travailleurs des petites régions cela constitue un obstacle important à la poursuite des activités professionnelles. Les TÉT qui perdent leur emploi pour cette raison,

risquent aussi de perdre leur permis de travail.

3-8 Le système d'éducation

Les données statistiques disponibles montrent que le pourcentage de personnes immigrantes qui suivent une formation une fois arrivées au Québec est très élevé. Cela peut paraître surprenant à première vue, car ces personnes sont sélectionnées en partie en raison de leurs diplômes. Cependant, deux facteurs explicatifs doivent être retenus : d'une part, les études montrent que tant pour la population native que pour la population immigrante, ceux qui choisissent d'enrichir leur capital humain une fois sur le marché du travail sont ceux qui ont déjà des diplômes supérieurs; d'autre part, ceci est spécifique aux personnes immigrantes, comme leurs diplômes étrangers sont dans bien des cas ignorés ou dévalués, une décision qui leur apparaît porteuse est d'acquérir un diplôme local. L'hypothèse qu'elles font est que ce diplôme local étant reconnu sur le marché du travail, elles ne subiront pas de déqualification.

L'éducation est donc un facteur très déterminant dans leur décision de s'installer ou non dans une grande métropole, telle

que Montréal, bien desservie dans ce domaine, avec quatre universités, de nombreux cégeps et des institutions de formation technique. Outre, le besoin de valoriser leurs qualifications, les personnes immigrantes recherchent également la présence d'institutions d'enseignement de qualité, écoles et universités, pour assurer un bon avenir professionnel à leurs enfants.

L'objectif de régionalisation de l'immigration peut-il être facilité ou au contraire contrecarré par la problématique entourant les besoins de formation? Il est important ici de distinguer selon les catégories : par exemple, si l'on se tourne vers les facteurs facilitateurs, il faut noter que l'ouverture aux étudiants internationaux peut faciliter la régionalisation. Un constat important de ce point de vue est la décentralisation croissante des institutions d'enseignement, cégeps et universités, instituts d'enseignement professionnel (par exemple, à Saint-Hyacinthe, à La Pocatière); on retrouve ainsi plusieurs constituantes de l'Université du Québec dans des régions plus petites et éloignées (Université du Québec à Rimouski, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Université du Québec à Chicoutimi, par exemple). De plus, plusieurs universités ont créé des campus secondaires, bien que souvent dans les

périphéries des grandes métropoles (par exemple, l'Université de Sherbrooke à Longueuil, l'Université de Montréal à La-Val, l'UQAR à Lévis)¹⁷.

Cette décentralisation régionale des institutions d'enseignement ne répond pas nécessairement aux besoins des personnes immigrantes installées en région pour plusieurs raisons. Prenons par exemple, les ingénieurs formés à l'étranger auxquels l'Ordre des ingénieurs du Québec prescrit de suivre certains cours dans les départements universitaires de génie, qui exigent donc de se déplacer fréquemment dans la RMR de Montréal ou de Québec. Alternativement, les pharmaciens diplômés à l'étranger qui doivent suivre des cours dans les facultés de pharmacie des grandes universités urbaines pour obtenir leurs équivalences. Dans la plupart des cas de professions relevant d'ordres professionnels, une formation d'appoint est exigée afin de pouvoir passer et réussir les examens de l'ordre en question. En résumé, la personne immigrante qui s'est installée en région, car on lui offrait la possibilité de quitter le chômage et d'occuper un emploi, ne pourra que difficilement suivre la formation d'appoint qui lui permettra de retrouver son statut professionnel initial

(ingénieure ou pharmacienne par exemple) puisque cela n'est offert qu'à Montréal ou Québec. Cette impossibilité peut aussi s'appliquer à la conjointe ou au conjoint qui souhaite aussi parfaire sa formation pour échapper à la déqualification. On voit avec de tels cas que « la régionalisation à tout prix », peut entraîner des effets externes négatifs sur les autres membres de la famille immigrante. Ce type d'impact ne se limite pas aux immigrants dont la profession est réglementée mais peut affecter plusieurs autres catégories professionnelles.

Cette analyse montre que l'attrait pour les immigrants de l'installation en région peut être freiné par l'absence d'une diversité d'offre de formations de divers niveaux et domaines, alors qu'il s'agit de besoins pressants pour eux. Cette offre limitée peut également affecter la rétention de deux façons : d'une part lorsque les personnes installées en région constatent que leur carrière plafonne et qu'elles auraient besoin d'une formation pour progresser; d'autre part, lorsque leurs enfants atteignent l'âge d'aller dans des institutions post secondaires qui n'existent pas en région.

¹⁷ Noter que cela pourrait contrecarrer l'installation en région des étudiants internationaux, ce qui reflèterait un manque de cohérence des politiques.

Cette synthèse souligne encore plus l'importance d'intégrer le facteur éducation comme pouvant affecter la régionalisation de l'immigration dans son interaction avec les autres déterminants.

3-9 L'offre de services des OSBL

Les organismes d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes jouent, on le sait un rôle déterminant dans les grandes RMR, telles que Montréal, Toronto ou Vancouver. Leur rôle est encore plus vital dans les moyennes et petites municipalités n'ayant jamais reçu de personnes immigrantes. Elles ont plusieurs atouts à cet effet : réseautage avec les acteurs de la région, équipes diversifiées au plan culturel, engagement des intervenants malgré des conditions de travail difficiles et de faibles salaires¹⁸.

Dans son offre de services d'établissement, le MIFI offre différents types de services dont la francisation. Plusieurs améliorations ont été apportées à ces derniers. Néanmoins certains enjeux affectant l'attraction et la rétention des

personnes immigrantes en région persistent dans l'offre de services du MIFI et de ses partenaires du milieu communautaire.

3.9.1 Les services de francisation

Les programmes de francisation ont été fortement critiqués dans le rapport de la VGQ en 2017 (VGQ, 2017). Depuis, le MIFI a fait d'importantes modifications à son offre de services. Le ministère a investi massivement¹⁹ en 2019 afin d'améliorer ses programmes liés à la francisation (Mialiuk, 2021, 30 avril). Mentionnons notamment l'élargissement de l'admissibilité et de l'aide financière aux personnes immigrantes ayant un statut temporaire, dont les TÉT, les étudiants internationaux, les personnes conjointes et les enfants, à charge de 16 ans et plus. Plusieurs projets sont également en chantier dont la mise sur pied d'un guichet unique pour les services de francisation, l'implantation d'un programme spécialisé de francisation pour les personnes immigrantes ayant peu de compétences développées en numératie et en littératie. Le MIFI travaille également sur la création d'un cours en ligne pour les débutants afin de rejoindre

¹⁸ Cet engagement, assimilé quelque peu à du bénévolat, peut servir justement de prétexte au maintien de cette précarité.

¹⁹ Ainsi, pour son programme d'intégration linguistique des immigrants le MIFI a augmenté le budget de 56 millions en 2018-2019 à 100,5 millions en 2019-2020. Et de 38,1 millions en 2018-2019 à 69,7 millions en 2019-2020 pour son programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants. (Mialiuk, 2021, 30 avril).

notamment les personnes immigrantes installées en régions éloignées. Vatz-Laaroussi (2021, 1^{er} juin) souligne toutefois que les cours en ligne ne représentent pas une solution optimale pour l'apprentissage d'une langue et que d'autres options pourraient être envisagées afin de rejoindre les personnes immigrantes résidant en région éloignée.

Malgré ces améliorations apportées aux programmes de francisation et d'aide financière à la francisation, des obstacles structurels en réduisent l'accès. Certaines personnes immigrantes étant inscrites à temps plein à des cours de francisation ont été affectées par les longs délais liés à l'octroi des allocations hebdomadaires de 200 \$(Champagne et Carabin, 2021, 12 novembre). Les délais d'aide financière pouvant représenter jusqu'à deux ou trois mois d'attente ont obligé certaines personnes immigrantes à mettre un terme à leur francisation afin d'être en mesure de rencontrer leurs obligations financières.

D'autre part, Arsenault (2021) mentionne que la rigidité des règles est une entrave au succès de la francisation. Elle donne pour exemple le cas des personnes réfugiées qui doivent se présenter à de

nombreux rendez-vous médicaux et qui peuvent se faire exclure du programme de francisation si leurs absences surpassent un total de 30 heures sur 11 semaines. Or, Vatz-Laaroussi (2021, 1^{er} juin) rappelle que la flexibilité devrait être au cœur des services offerts dans le cadre de la régionalisation de l'immigration.

Arsenault (2021) dénonce également le fait qu'une offre de cours intensif à temps complet n'est pas adaptée au contexte de plusieurs personnes réfugiées, particulièrement pour celles ayant peu de scolarisation. Bien que le MIFI offre également des cours de francisation à temps partiel, Arsenault a relevé dans son étude terrain²⁰ que la majorité des cours de francisation offerts aux personnes réfugiées dans plusieurs villes en région sont uniquement des cours à temps plein.

Cette offre réduite de cours de francisation à temps partiel affecte également le parcours migratoire des travailleurs étrangers temporaires. Ces derniers n'ont malheureusement pas la disponibilité de suivre des cours de francisation à temps plein. Par conséquent, ce manque d'accessibilité aux cours de francisation à temps partiel peut nuire à leur intégration

²⁰ Arsenault (2021) a réalisé une étude qualitative auprès de 10 organismes dans 10 différentes villes d'accueil des réfugiés : Drummondville, Gatineau, Joliette, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Saint-Jérôme, Trois-Rivières et Victoriaville.

et réduire leurs chances de réaliser avec succès les examens de français prérequis pour obtenir la sélection du Québec ainsi que la résidence permanente.

Par ailleurs, la pandémie a fragilisé l'accès à la francisation dans les régions, particulièrement pour les personnes immigrantes moins scolarisées. Comme cette catégorie a peu de connaissances numériques et dispose d'un accès très limité à du matériel informatique, plusieurs de ces personnes immigrantes n'ont pu bénéficier des cours de francisation, alors offerts uniquement en mode virtuel.

Enfin, l'imposition par le MIFI d'un nombre minimum d'inscriptions (sans faire de distinction entre les régions métropolitaines et éloignées) autorisant le début d'un cours retarde l'accès aux cours de francisation.

Vatz-Laaroussi (2021, 1^{er} juin) propose quant à elle, la mise en place de services mobiles se déplaçant d'une ville à l'autre afin de rejoindre un plus grand nombre de personnes immigrantes en régions éloignées. Elle suggère notamment la création de « *camions de francisation* ». Ces camions permettraient entre autres d'éliminer l'obstacle de la masse critique nécessaire à la mise sur pied d'un cours de francisation dans un lieu fixe. De plus,

les services mobiles seraient une solution à la problématique du transport en région éloignée. Les personnes immigrantes auraient ainsi un meilleur accès au service de francisation. Bien qu'il s'agisse d'une proposition attrayante à première vue, elle peut s'avérer difficile à implanter, car elle exige un appariement assez précis entre les heures de présence de ces *camions de francisation* et la disponibilité des personnes immigrantes ayant des besoins de francisation. Cette solution a le mérite de soulever la question de la masse critique et des économies d'échelle dans les services en région.

D'autre part, bien que les CPE ne relèvent pas du MIFI, Arsenault (2021) indique que la rareté des places en garderie sévissant dans l'ensemble des régions du Québec est un enjeu important pour les parents ayant des enfants en bas âge, particulièrement pour les jeunes mères immigrantes qui sont dans l'obligation de retarder leur francisation et par conséquent leur intégration socioprofessionnelle par faute de places en garderie.

De plus, la pénurie des services de garde est considérée non seulement comme un obstacle à la francisation, mais également comme étant un obstacle à l'attraction de la main-d'œuvre en région. La région de Chaudière-Appalaches est

particulièrement touchée par cette problématique. Lors d'une entrevue accordée à La Voix du Sud, le directeur de développement économique Bellechasse, Alain Vallières, a indiqué qu'en plus du déficit sévère de services de garderie dans la région, les distances à parcourir entre le lieu de résidence, le service de garde et le lieu d'emploi étaient (trop) importantes (Gourde, 2021, 10 février). Monsieur Vallières décriait également la non-admission des enfants des demandeurs d'asile des CPE, fondée sur certains critères, complexifiait l'intégration de ces personnes dans la région.

Des initiatives intéressantes de francisation en milieu professionnel ont été mises en place. Mentionnons notamment le volet 2 du Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT, 2021). Ce programme est financé par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Emploi-Québec, 2021). 68 % du budget de 2,5 millions de dollars (2020-2021) du programme a été dédié au volet 2 du programme, *Francisation des milieux de travail* (CPMT, 2021). Nous estimons que ce type d'initiative devrait être déployée à grande échelle dans les milieux professionnels.

3.9.2 Les trois niveaux d'activités des OSBL

Dans un autre ordre d'idées, dans une étude réalisée en 2015, Vatz-Laaroussi (2021, 1^{er} juin) a répertorié trois différents paliers d'activités des OSBL œuvrant en régionalisation de l'immigration. Ainsi, au niveau macro, les OSBL des grands centres urbains (Sherbrooke, Gatineau, etc.) occupent un rôle de coordination des différents partenariats et agissent comme « *porte d'entrée des immigrants vers les milieux professionnels* » Vatz-Laaroussi (2021, 1^{er} juin). Ces OSBL participent à plusieurs activités de rayonnement des régions et aux salons de l'emploi. Au niveau méso, les OSBL situés dans les centres urbains de moyenne taille (Saint-Hyacinthe, Drummondville, etc.), agissent en tant qu'agent de liaison entre les entreprises et les personnes immigrantes et travaillent modérément auprès des personnes et des communautés immigrantes en région. Ces OSBL participent également à quelques salons de l'emploi. Finalement, au niveau micro, les OSBL en régions éloignées travaillent activement auprès des personnes immigrantes et accompagnent celles-ci dans toutes les dimensions de leur intégration (jumelages familiaux, professionnels, recherche de logement, etc.). Ces OSBL font également des activités de sensibilisation

à la diversité ethnoculturelle auprès des communautés locales.

3.9.3 L'offre de services des OSBL en régions éloignées

En ce qui concerne les employés de ces organismes, certaines conditions de réussite dans l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes ont été notées par les chercheurs (Arsenault, 2020) : d'une part, un bagage de connaissances diversifiées au sujet de l'immigration, notamment des connaissances interculturelles et langagières et, d'autre part, une sensibilité à la situation des personnes immigrantes, grâce à leur vécu personnel.

Parmi ces activités²¹ on peut noter en ce qui concerne notamment les réfugiés : *les visites à domicile, le jumelage interculturel, l'offre de camps d'été, les activités de sensibilisation dans le milieu et les haltes-garderies* (Arsenault, 2018). Impliquer dans ces activités des personnes immigrantes déjà installées dans la région pourrait aussi assurer une meilleure intégration (Baldacchino, 2017). Certaines de ces activités pourraient être offertes également à la population locale, ce qui favoriserait la mixité et influencerait positivement sur le degré d'acceptation des personnes immigrantes.

Une dimension déterminante qu'il ne faut pas perdre de vue est la nécessité de proposer des aides *taillées sur mesure*. En effet, les caractéristiques personnelles et professionnelles et la nature et le niveau des besoins sont très différents selon que l'on traite avec des réfugiés, des résidents permanents ayant d'abord résidé dans la RMR de Montréal, des résidents permanents arrivant directement de leur pays d'origine, des travailleurs étrangers qualifiés recrutés par un employeur de la région ou encore des étudiants internationaux. Toutes ces catégories sont visées à court ou long terme par les stratégies de régionalisation des gouvernements. Mais il faut être conscient qu'il n'existe pas de stratégie passe-partout. D'où un des défis majeurs de cette politique, notamment en contexte de sous financement.

Dans une étude terrain, Arsenault (2018) a rencontré différents intervenants travaillant au niveau micro en régions éloignées. Ces derniers ont mentionné accompagner les nouveaux arrivants dans leurs différentes démarches d'établissement à leur arrivée. À titre d'exemple, les intervenants accompagnent les personnes immigrantes lors des visites de logement et lors de l'inscription

²¹ Qui ne sont pas nécessairement financées par ce programme.

des enfants dans les établissements scolaires.

Dans son étude terrain (Arsenault, 2018) a également participé en tant qu'observatrice à certains accompagnements d'intervenants auprès des personnes immigrantes. Ces accompagnements sont très variés : bibliothèque municipale, achat de vêtements dans les friperies, achat de matériel scolaire, etc.

La participation est également un facteur souvent négligé mais important, car elle permet de développer des liens, un capital social et un sentiment d'appartenance à la collectivité (AAISA, 2017; Anucha *et al.* 2006). Il peut s'agir de divers types de participation : par exemple, le bénévolat dans des associations communautaires, sportives, culturelles. Cependant, l'absence de structure d'accueil pour les immigrants ou de lieux qui offrent des cours de francisation (Arsenault et Giroux, 2009), peut freiner la participation.

Les intervenants offrent également un support au niveau des démarches administratives : rapports d'impôts, médecin de famille, etc. Plusieurs activités d'intégration sont également organisées par

les intervenants telles que des sorties culturelles ou encore des événements festifs. Un OSBL en région éloignée a même financé une équipe de soccer composée de personnes immigrantes.

Au plan financier, la situation des réfugiés peut être particulièrement précaire, d'autant plus que contrairement aux autres catégories de personnes immigrantes, ceux qui sont parrainés par l'État ne s'établissent pas dans une région pour des raisons professionnelles, par exemple une offre d'emploi, mais par décision gouvernementale. Le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration du MIFI (2019) : « (...) *permet aux réfugiés d'être dirigés vers l'une des 14 villes du Québec²² où un organisme communautaire mandaté par le MIFI les accueille et facilite leur installation* » (Arsenault 2020, p. 5-6).

De plus, il semblerait selon Arsenault (2018) que plusieurs familles contractent des dettes, en raison des pressions sociales à la consommation, compte tenu de leurs besoins élevés et de leurs moyens limités. D'où le besoin que des associations telles que les ACEF²³ puissent leur venir en aide, ce qui est

²² Brossard, Drummondville, Gatineau, Granby, Joliette, Laval, Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Saint-Jérôme, Saint-Hyacinthe, Trois-Rivières, Victoriaville.

²³ Association coopérative d'économie familiale.

probablement plus rare dans les localités de petites ou moyenne dimension.

D'autre part, Arsenault (2018) a observé que les OSBL offrent différentes formes de jumelage, de façon ponctuelle ou régulière. Bien que le jumelage avec la communauté locale génère des expériences positives, celui-ci comporte quelques défis en soi. Les intervenants participant à l'étude ont mentionné que l'important taux de roulement des parrains, la confusion entourant le rôle et la vision du parrainage sont des obstacles à l'objectif d'intégration sociale du projet de jumelage.

Arsenault (2018) souligne que les intervenants œuvrant en régionalisation ont deux visions distinctes de l'intégration. Certains intervenants privilégient le volet de l'emploi et d'autres favorisent une intégration plus globale dans laquelle le volet d'employabilité figure, mais également, où d'autres dimensions telles que le réseau social, la famille, etc. sont présentes. Arsenault affirme que la grande diversité des profils professionnels et académiques des intervenants œuvrant en régionalisation de l'immigration démontre que les balises régissant leur travail sont inexistantes. Ainsi, la qualité de l'offre des services des OSBL œuvrant en

régionalisation de l'immigration en régions éloignées est plutôt variable.

3.9.4 Le sous-financement des OSBL

Une des limites à l'action des organisations communautaires est le sous-financement. Il est essentiel que l'État valorise leur rôle en augmentant leurs budgets, en le pérennisant, tout en les incitant, par exemple, à répartir certains mandats entre eux ou à les exercer de façon conjointe et coordonnée afin d'éviter le doublement. (Anusha, 2006, p. 109; Fang *et al.*, 2018). Comme l'écrivent Esses *et al.* (2021, p. 37-38) les agences de services aux immigrants ont été particulièrement affectées par la crise de la COVID-19 :

Le passage des services d'établissement d'un mode de livraison en personne à une livraison en ligne crée l'occasion d'un accès plus grand aux services, particulièrement un accès à des services multilingues. Toutefois, les agences de services aux immigrants dans les petites collectivités ont connu plus de difficultés pour s'adapter aux changements requis par la COVID-19. Ces changements nécessitent des ressources additionnelles ainsi que du développement professionnel pour le personnel des petites agences. Étant donné le fossé numérique au Canada, les disparités en matière de littératie numérique, les agences devront conserver une livraison de services hybrides – combinant des options en ligne et des options en personne. Par conséquent, on aura besoin de plus d'investissements dans les agences de services aux immigrants dans les petites villes et régions rurales, et dans l'appui aux groupes communautaires bénévoles.

Enfin, Vatz-Laaroussi (2021, 1^{er} juin) ainsi qu'Alberio et Mbaye (2021, 4 juin) soulignent que les efforts sont mis majoritairement sur une offre de services visant l'attraction et l'accueil des personnes immigrantes en région et très peu sur leur maintien.

3-10 Climat d'ouverture, présence de communautés ethniques

Il y a près d'une vingtaine d'années, le film *La Grande séduction*, illustre de façon un peu caricaturale mais fort sympathique, ce qu'il fallait déployer comme effort pour attirer dans une petite région éloignée, un professionnel dont le village avait grand besoin. Bien que ce médecin débutant ne fut pas immigrant, le film illustre bien la quantité d'efforts nécessaires simplement pour convaincre quelqu'un de quitter une métropole pour s'installer en région. L'accent n'était pas mis sur les besoins en transport, en garderies ou en éducation de ce jeune médecin, mais plutôt, sur l'accueil chaleureux, l'ouverture, la possibilité de se sentir partie intégrante de la population du village. Comme le souligne le Forum des politiques publiques (Esses et Carter, 2019), une perception positive de la collectivité d'accueil est un facteur d'attraction.

Des études de cas de personnes immigrantes s'étant établies dans différentes régions du Québec ou d'ailleurs, hors des RMR importantes, indiquent que leur bien-être est étroitement tributaire de l'attitude de la population locale et de son ouverture à leur égard. Un haut niveau de discrimination est associé à un plus faible niveau de sentiment de bien-être (Fang *et al.*, 2018). Dans la mesure où la population locale a peu été en contact avec des personnes immigrantes, on peut craindre que des préjugés et des stéréotypes soient présents et entravent ou freinent les échanges. Le fait d'être dans une région et un environnement étranger sur plusieurs plans, des habitudes de vie différentes, peut s'avérer très pénible. Parmi les facteurs qui réduiraient la rétention dans les petites régions, Arsenault et Giroux (2009, p. 69) mentionnent : le manque d'anonymat, l'homogénéité culturelle, le manque de dynamisme résultant du départ des jeunes et du vieillissement de la population, l'éloignement physique et les caractéristiques économiques. Cela souligne encore une fois la nécessité de prendre en considération la différenciation des régions les unes par rapport aux autres, si l'on veut assurer le succès de la régionalisation. Bien que le racisme et la discrimination ne soient pas l'apanage des petites collectivités, il se peut qu'ils soient plus difficiles

à vivre lorsque le milieu de vie est restreint et qu'il est difficile d'échapper à certaines rencontres et interactions. De plus dans une petite collectivité homogène, la présence même d'un petit nombre de personnes immigrantes appartenant à des minorités visibles peut, par une illusion d'optique, faire craindre à la population locale une prochaine transformation démographique.

Un autre facteur dont il faut être conscient est le fait d'associer, comme le font les politiques actuelles, la venue d'immigrants uniquement à des bénéfices économiques; ceci fait perdre de vue les avantages culturels de l'ouverture à des personnes venant de pays différents. D'où un manque d'intérêt de la part de la population locale à mieux connaître les personnes immigrantes qu'elle côtoie au travail, à l'école des enfants ou dans les activités quotidiennes de voisinage.

Les caractéristiques de la population locale (Arsenault et Giroux, 2009) représentent un facteur amenant une plus grande rétention, notamment dans la mesure où la population est jeune, dynamique et constituée de familles. Cela est un peu paradoxal, dans la mesure où la volonté de régionalisation des gouvernements est justement motivée en partie par le vieillissement accentué de la population

de certaines régions. Les facteurs qui entraînent un déclin démographique ne sont-ils pas aussi susceptibles d'éloigner les personnes immigrantes de ces mêmes régions? Le défi que les pouvoirs publics doivent alors relever n'en est que plus important.

Dans certaines localités des activités sont initiées par des organismes publics municipaux ou associatifs afin de réunir personnes immigrantes et natives. Cependant, le but n'est pas toujours atteint puisque comme le rapportent Racine et Tapia (2020, p. 29) souvent dans ces activités *on se retrouve entre étrangers*. En matière d'ouverture à la mixité, il y aurait une séparation étanche entre espace public et espace privé. Selon les propos d'une personne interrogée par Racine et Tapia (2020, p. 29) : « *La Beauce est une région extrêmement accueillante, mais la fin de semaine, là, on est entre nous.* »

Le fait de permettre aux conjoints (conjointes) des travailleurs étrangers qualifiés, de suivre des cours de francisation permet d'assurer une meilleure intégration et un maintien plus durable dans la région.

Un accueil peu favorable affecte évidemment la rétention en région des

personnes immigrantes qui préfèrent quitter une grande RMR dans laquelle se sont établis des membres de leur communauté. Même si elles y vivent des situations de racisme ou de discrimination, elles reçoivent appui et réconfort auprès de membres de leur famille ou d'autres immigrants.

4- Synthèse et pistes d'amélioration

4-1 Les obstacles à l'intégration en région

Les analyses ci-dessus montrent qu'il y a un foisonnement de mesures visant la régionalisation de l'immigration, variables d'une localité à l'autre. Elles indiquent toutefois que de nombreux obstacles, de diverses natures, limitent cette régionalisation. Cette section en présente une synthèse qui sera utile pour mieux dégager certaines pistes d'amélioration.

Une ligne de force qui ressort de cette étude est qu'aujourd'hui la régionalisation est principalement destinée à combler la pénurie de travailleurs alors que les autres objectifs : meilleure intégration économique et sociale, qualité de vie au travail et dans la société d'accueil, quoique présents, viennent en deuxième lieu. En filigrane on observe une certaine marchandisation de l'immigration en région en fonction des impératifs de main-d'œuvre.

4.1.1 L'emploi: un moteur de développement qui connaît des ratés

Au plan de l'emploi, les limites constatées dans les recherches examinées dans les sections précédentes sont les suivantes :

- L'accent est mis sur l'attraction et très peu sur la rétention tant pour les RP que les TÉT.
- Investissement dans l'embauche mais pas dans la formation ni dans la rétention.
- Le caractère temporaire induit de l'incertitude pour les partenaires. Donc difficulté de planifier et hésitation à investir dans la formation et dans les infrastructures.
- Milieu de travail peu habitué à des travailleurs étrangers ou à des personnes immigrantes : climat peu accueillant, discrimination, micro-agressions, etc.
- Embauche dans des emplois en dessous des qualifications.
- Peu de familiarité des employeurs en région avec les diplômes et les expériences de travail étrangers.
- Manque de soutien par les pairs.
- Exigences et critères peuvent défavoriser les personnes immigrantes : par exemple, le nombre d'années d'expérience.

- L'emploi pour conjointe/conjoint ou autres membres de la famille ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à leurs qualifications.
- Les étudiants internationaux en région qui pourraient constituer une source non négligeable de travailleurs hautement qualifiés semblent avoir à obtenir des emplois correspondants à leurs études.
- Politiques gouvernementales de dispersion des réfugiés ne correspondent pas aux occasions d'emploi.
- Climat de travail, pratiques discriminatoires, micro-agressions.
- Faible accès à la promotion due au caractère temporaire.

Autour de l'emploi gravite un écosystème qui peut assurer ou non une bonne intégration et un maintien des personnes immigrantes en région. Cet écosystème comprend plusieurs dimensions qui ont été examinées plus haut et dont nous reprenons l'essentiel ici : la francisation, la formation, le transport, le logement, les divers services publics. Il est, en principe, assuré par divers partenaires.

4.1.2 Francisation

Les chercheurs qui se sont penchés sur les enjeux de la francisation des personnes immigrantes en région ont noté plusieurs obstacles.

- D'une part, la difficulté de rejoindre les personnes immigrantes qui se sont installées dans des régions éloignées. Souvent leur nombre est insuffisant, loin d'avoir atteint une masse critique justifiant l'ouverture de classes de français.
- D'autre part, lorsque ces cours sont disponibles ils sont parfois soumis à des horaires et des règles rigides ne tenant pas compte de la disponibilité des personnes immigrantes.
- Pour les conjointes arrivées par exemple dans le cadre de regroupement familial, la non-disponibilité de places en CPE les empêche de suivre des cours de francisation, d'autant plus qu'il existe moins de modes alternatifs de garde des enfants dans les petites régions éloignées.
- Ces importantes difficultés en francisation ont pour effet de compromettre l'accès aux services publics essentiels : santé, éducation, administrations publiques, etc.

4.1.3 Non-disponibilité de formation

La formation représente pour diverses raisons un besoin chez la grande majorité des personnes immigrantes.

- La non-reconnaissance des diplômes étrangers est un obstacle important pour les personnes immigrantes dans les grandes métropoles. Il en est de même dans les plus petites régions.
- Or cet obstacle est accentué car en l'absence d'institutions post secondaires dans les régions, les formations d'appoint sont impossibles à obtenir. Par exemple, les ateliers de familiarisation avec les examens cliniques pour les médecins, les cours menant au certificat de perfectionnement pour ingénieurs formés à l'étranger, etc.
- Ces formations peuvent être nécessaires aussi pour les conjointes et l'éloignement constituerait donc un frein important à leur carrière.
- L'accès aux formations en ligne est freiné par les limites et les coûts élevés de l'internet en région.
- En ce qui concerne la formation professionnelle, l'éloignement des cégeps et des universités pourrait entraîner un plafonnement de carrière chez les travailleurs immigrants qualifiés employés en région et qui voudraient accéder à des postes supérieurs.
- Enfin, cet éloignement pourrait affecter aussi la rétention dans la mesure où les enfants des travailleurs immigrants souhaitent poursuivre des études supérieures, incitant ainsi leurs parents à revenir dans une grande métropole.

4.1.4 Offre restreinte de logements abordables

Les personnes immigrantes sont confrontées à ce problème aussi bien dans les grandes métropoles que dans les régions éloignées.

- La pénurie de logements peut être plus aigüe dans les régions éloignées en raison du faible nombre de logements locatifs, notamment ceux adaptés à des familles.
- Une telle pénurie peut réduire l'attractivité des régions alors même que des emplois seraient disponibles. Alternativement, elle pourrait aussi affecter la rétention de ceux qui s'y sont établis.
- Cette pénurie risque d'avoir des effets encore plus défavorables, si les propriétaires sous l'effet de préjugés sont réticents à louer à des personnes immigrantes notamment celles qui proviennent d'Afrique ou du Moyen-Orient.

4.1.5 Accessibilité limitée des moyens de transport

Le transport collectif intra et interrégional est souvent très limité sinon inexistant.

- Les lacunes du transport collectif peuvent contribuer à l'isolement social des membres de la famille immigrante et compromettre leur déplacement pour suivre des cours de francisation ou encore suivre une formation qui se donne dans une grande métropole.

- En ce qui concerne les parents immigrants qui doivent conduire leurs enfants à la garderie ou à l'école avant et après leur travail, le manque de transport collectif adéquat peut rendre leur quotidien très difficile.
- Le transport individuel, seule alternative disponible, est souvent hors de portée des personnes immigrantes en raison de leur situation financière souvent modeste, du moins les premières années de leur installation.

Là aussi cela peut constituer une contrainte importante pour les déplacements professionnels et éducatifs, entre autres. On voit ici de façon très claire la nécessité d'appréhender les diverses dimensions de l'établissement en région comme un écosystème.

4.1.6 Présence de discrimination systémique

La discrimination sous ses différentes formes représente une dimension intangible – l'angle mort – de l'écosystème dont les effets négatifs pourraient défavoriser les personnes immigrantes.

- Il est possible que la discrimination à l'égard des personnes immigrantes, déjà présente dans les grandes métropoles, soit plus forte dans les petites régions qui ont peu de connaissance des cultures étrangères, notamment celles qui peuvent paraître, souvent à tort, éloignées des valeurs et de la culture occidentales. Les préjugés et les stéréotypes peuvent alors se manifester à diverses occasions.

- Le fait de mettre presque exclusivement l'accent sur les bénéfices économiques que l'immigration peut procurer aux diverses régions, peut amener les populations à ne pas s'intéresser aux autres types d'apports souvent riches et diversifiés dont la région pourrait bénéficier.
- On a pu noter par exemple que des initiatives de rencontres sociales initiées par des associations pour établir des jumelages entre natifs et immigrants dans certaines régions se soldaient par des rencontres exclusivement composées de personnes immigrantes, illustrant ainsi une certaine indifférence de la part de la population locale.
- Les personnes immigrantes sujettes à des comportements ou des décisions discriminatoires alors qu'elles vivent en région, sont laissées à elles-mêmes et pourraient vivre ainsi une grande détresse. Ce n'est pas le cas dans les grandes métropoles où elles peuvent trouver soutien et réconfort chez des amis ou des membres de leur famille.

4-2 Des politiques et programmes insuffisants pour répondre aux besoins des personnes immigrantes

4.2.1 Priorisation et financement

- Les politiques adoptées par les différentes régions en matière d'occupation du territoire poursuivent plusieurs priorités. La régionalisation y occupe un rang très variable selon les régions et entre en concurrence en matière de financement avec plusieurs autres priorités qui parfois la supplantent.
- Critères de choix entre les priorités, peu explicites.
- Élargissement du champ de compétence des MRC mais pas du financement en conséquence.
- Financement insuffisant offert aux institutions éducatives pour l'accueil d'étudiants internationaux.

4.2.2 OSBL et partenariats

- Ampleur et solidité varient selon les régions.
- Acteurs variables selon les projets.
- Pas de maître d'œuvre des partenariats.
- Pas de coordination des partenariats.
- Qualité variable de l'offre de services.
- Éventail variable de l'offre de services.
- Sous-financement des OSBL, ce qui compromet les partenariats.

- Offre de services axée sur l'attraction et très peu sur la rétention.
- Offre de services qui n'est pas accessible à toutes les personnes immigrantes.

Les aides aux personnes immigrantes ne sont pas assez flexibles et ne tiennent pas compte des parcours individuels.

4.2.3 Faible taux de pérennisation et absence d'évaluation

- Suppression des CRÉ et perte d'expertise.
- Changements dans les programmes d'emploi et dans les critères d'admissibilité.
- Changements dans les programmes d'immigration : PEQ.
- Évaluation partielle et irrégulière de l'impact des politiques et programmes.

4.2.4 Peu de prise en compte du genre

- Ratio femmes/hommes varie selon les régions et, probablement, les agglomérations à l'intérieur des régions.
- L'offre de places en CPE n'est pas adaptée en conséquence.
- L'offre de plusieurs services n'en tient pas compte.

4-3 Pistes d'amélioration

Les pistes d'amélioration ci-dessous correspondent aux obstacles divers identifiés plus haut et s'inspirent des solutions présentées dans les diverses lectures recensées. Elles visent spécifiquement la situation des personnes immigrantes en région. Notons que plusieurs de ces pistes d'amélioration pourraient bénéficier également à la population locale non immigrante et ainsi contribuer à redynamiser des régions en déclin.

4.3.1 Pistes d'amélioration relatives à l'emploi des personnes immigrantes dans les régions

- Identifier et diffuser les pratiques exemplaires de recrutement, de formation, de promotion ainsi que de rétention des personnes immigrantes dans les entreprises afin que la régionalisation soit réelle et durable.
- Faire connaître les programmes porteurs, tel que PRIIME, et inciter les divers acteurs à les utiliser.
- Les municipalités de 100 employés ou plus doivent appliquer rigoureusement le programme d'accès à l'égalité en emploi encadré par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Les municipalités devraient servir de modèles de diversité de leur effectif, en plus d'encourager le secteur privé à le faire. Le principe est le même pour les organismes régionaux subventionnés par l'État.

- Développer une approche individualisée d'accès à l'emploi en fonction des compétences et des préférences des personnes immigrantes.
- Alléger les formalités administratives pour permettre un renouvellement plus rapide des permis de travail et allonger leur durée afin de faciliter l'intégration et la rétention en entreprise et dans la région.
- Adapter et simplifier les formulaires gouvernementaux (EIMT, CSQ, etc.) pour en faciliter la compréhension et l'achèvement par les personnes immigrantes temporaires disposant d'un accès internet limité (basse vitesse ou connexion par téléphone seulement).
- Élargir l'appui financier du MIFI aux ordres, associations professionnelles et aux syndicats et en assouplir les critères d'admissibilité, afin qu'ils puissent offrir de l'information et de la formation, auprès de leurs pairs, sur les bénéfices de la diversité et de l'immigration ainsi que sur l'importance de combattre le racisme et la discrimination au travail. Trop souvent les mesures subventionnées doivent viser uniquement les clientèles immigrantes ne permettant pas des interventions de sensibilisation.
- Les programmes du MIFI (PASI et PAC) relatifs à la régionalisation devraient permettre aux OBNL en régionalisation d'associer des offres d'emplois destinées à attirer en région une personne immigrante avec la possibilité d'emploi de sa conjointe et de son conjoint.
- Encourager les employeurs de la région à offrir des stages puis des emplois à la hauteur de leurs compétences aux étudiants internationaux qui ont pour projet de s'installer dans la région.
- Faire correspondre la localisation spatiale des personnes réfugiées parrainées par l'État aux possibilités d'emploi de chaque région ainsi qu'aux compétences de ces personnes.

4.3.2 Pistes d'amélioration relatives à la francisation

- Lorsqu'une absence de masse critique ne permet pas d'ouvrir une classe de français, recourir à des solutions alternatives, telles que des classes mobiles, des formules hybrides alternant cours à distance et cours en présence (Vatz-Laaroussi, 2021, 1^{er} juin).
- Offrir plus de flexibilité en matière d'horaires et de modalités; offrir des garderies sur place afin de permettre aux mères immigrantes ayant de jeunes enfants de ne pas retarder leur apprentissage du français.
- Offrir, en partenariat, des cours de français en entreprise aux travailleurs immigrants dont les connaissances de la langue officielle sont rudimentaires afin de favoriser : 1) leur intégration au milieu de travail et à la communauté régionale, 2) leur compréhension et adhésion aux consignes de santé-sécurité au travail et, 3) leurs chances de réussir les examens de français permettant d'obtenir la sélection du Québec et la résidence permanente.

4.3.3 Pistes d'amélioration relatives à la formation continue

- Développer avec les collèges et les universités une diversité de formations d'appoint à distance permettant ainsi aux personnes immigrantes travaillant en région de faire reconnaître leurs diplômes étrangers.
- Développer avec les collèges et les universités une diversité de formations professionnelles à distance permettant ainsi aux personnes immigrantes travaillant en région d'améliorer leur parcours de carrière.

- Prioriser l'accès à un réseau internet à grande vitesse pour soutenir l'accès à la formation dans les régions éloignées dans lesquelles on souhaite encourager l'installation des personnes immigrantes. Cet accès est également important pour faciliter les opérations administratives que doivent accomplir les personnes immigrantes. Cet accès est également important pour faciliter les opérations administratives que doivent accomplir les personnes immigrantes.

4.3.4 Pistes d'amélioration relatives au logement et au transport

- Réaliser des partenariats entre municipalités, promoteurs immobiliers, OSBL spécialisées dans les questions de logement en vue de la construction d'unités de logement abordables. Évidemment dans un tel cas, il faut que l'on puisse prévoir une demande suffisante de la part des nouveaux arrivants.
- En ce qui concerne les travailleurs étrangers saisonniers, réaliser des ententes avec certaines institutions de façon à les loger par exemple dans des résidences universitaires inoccupées durant l'été.

Au plan du transport collectif, synchroniser l'ouverture de nouvelles routes avec les nouveaux développements domiciliaire

- Pour les employeurs qui veulent embaucher des personnes immigrantes, créer une navette permettant à ces dernières de faire l'aller-retour entre travail et domicile.

- Les OSBL pourraient établir une banque de bénévoles prêts à offrir du transport pour les personnes immigrantes devant se rendre à des rendez-vous médicaux, administratifs ou autres.

Évidemment on voit ici que plusieurs solutions semblent être à la pièce alors que le problème est global. On peut supposer qu'à mesure que les personnes immigrantes s'installeront en région et y resteront grâce à divers soutiens reçus, l'atteinte d'une masse critique justifiera des politiques plus globales.

4.3.5 Pistes d'amélioration relatives à la discrimination systémique

- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en collaboration avec des acteurs régionaux devrait diffuser des outils permettant de comprendre la discrimination et de la combattre, notamment dans les domaines de l'emploi, le domaine scolaire ainsi que dans le logement.
- Les OSBL devraient aussi se préoccuper de l'angle mort qu'est la discrimination systémique vécue par les personnes immigrantes et leur permettre d'en parler et de trouver du soutien auprès des intervenants.

Les OSBL qui viennent en aide aux personnes immigrantes devraient aussi inviter personnes immigrantes et personnes natives à divers types de rencontre sociales ou culturelles. Ceci dans le but de

dissiper les préjugés entourant les personnes immigrantes venant d'autres types de culture.

Il faut noter ici que comme il s'agit souvent de petites régions où presque tout le monde se connaît et se côtoie régulièrement, ces types d'intervention exigent beaucoup de doigtée.

4.3.6 Pistes d'amélioration relatives aux politiques et programmes

- Tous les acteurs régionaux devraient travailler en partenariat élargi. Leurs stratégies et leurs actions devraient être coordonnées par une personne en autorité au niveau régional (ex. maire). Il est important d'impliquer des personnes immigrantes établies en région, comme des partenaires dans les décisions qui touchent leur situation.
- Les pistes de solution présentées plus haut resteront lettre morte, ou tout au plus avec un impact très limité, si elles ne sont pas accompagnées d'un financement adéquat et garanti dans sa continuité. Le faible taux de pérennisation et le saupoudrage de divers types de financement, obéissant en partie à des effets d'annonce, s'avèrent peu efficace.
- Afin que les politiques et les programmes soient bien ajustés, il est indispensable de les évaluer. Le manque d'évaluation est une grande lacune des politiques et programmes destinés aux personnes immigrantes. Ce manque d'évaluation s'accompagne aussi d'un manque de diffusion des informations qui permettraient à des chercheurs de réaliser aussi des évaluations.

- Faire pression sur les autorités compétentes pour mettre fin aux permis de travail liés à un seul employeur, lesquels contribuent à la précarité des TET et à l'inégalité des droits entre travailleurs, notamment du droit à la mobilité en emploi.
- Encourager la mise en place de mesures compensatoires entre les employeurs lorsqu'un TET est recruté par un autre employeur avant la fin du contrat initial du TET concerné.
- La qualité et la diversité de l'offre de services des OSBL ainsi que des acteurs institutionnels est très variable d'une OSBL à l'autre. Dans les grandes régions métropolitaines, il est davantage possible de choisir une OSBL qui convient mieux à la personne immigrante. Dans une région éloignée cette personne est captive de ce qui est offert. Une recommandation importante consiste donc à veiller de près la qualité et la diversité de l'offre de services en région.
- Le genre doit être pris en considération dans les politiques et les programmes visant les personnes immigrantes en général et, plus particulièrement, celles qui s'installent en région. Or jusqu'ici on constate que les immigrantes sont souvent laissées-pour-compte, tant pour l'emploi que pour la formation, la francisation, les services de santé, la protection en cas de violence conjugale, etc. Il s'agit d'une lacune majeure qu'il faudrait combler.
- Il est indispensable d'encourager et de financer des recherches approfondies et exhaustives sur les différentes dimensions de la régionalisation de l'immigration ainsi que sur les obstacles auxquels elle se heurte. Ces recherches devraient mettre à contribution tant les chercheurs universitaires que les praticiens associatifs, ainsi que ceux des administrations gouvernementales.

Conclusion

La politique de régionalisation au Québec a eu diverses finalités selon les périodes mais aujourd'hui la réponse à la pénurie de main-d'œuvre semble en être le moteur principal. L'objectif de cette étude était de faire ressortir, à travers la recension des écrits les facteurs qui pourraient faciliter ou au contraire entraver le succès de la régionalisation de l'immigration au Québec. La recension effectuée a été exhaustive, et nous a permis de dégager certains facteurs de réussite en matière d'attraction et de rétention des personnes immigrantes en région; cependant elle s'est heurtée à certaines limites dont, notamment, l'absence d'évaluation (ou en tout cas de diffusion) des politiques et des programmes mis en œuvre.

Dans un premier temps, cette étude a présenté un portrait de l'immigration en région prenant en compte la typologie des régions souvent ignorée dans les études ainsi que le profil de la population immigrante en région. Ceci nous a permis de noter un besoin qui est loin d'être satisfait et sur lequel devraient porter, entre

autres, les efforts, soit la disponibilité de données statistiques régionales diversifiées et continues. Il est essentiel également que ces données soient détaillées selon le sexe, ce qui est négligé jusqu'ici.

Par la suite nous avons examiné la situation de diverses catégories de personnes immigrantes, notamment celles qui sont admises de façon temporaire ainsi que les réfugiés.

En troisième lieu, la recension des écrits nous a permis d'examiner plusieurs dimensions de la situation des personnes immigrantes en région, telles que l'emploi -thème central de cette étude – et son écosystème, soit la francisation, la formation, le logement, le transport, et dans l'angle mort de plusieurs analyses – la présence de discrimination systémique. Nous avons noté une certaine convergence des constats des divers auteurs au sujet des obstacles à l'attraction et la rétention des personnes immigrantes en région. Cependant, les propositions pour y répondre ne sont pas nombreuses et

sont souvent demeurées à un certain niveau de généralisation ne nous permettant pas de dresser un répertoire de pratiques intéressantes et réalisables de ce point de vue.

À partir de l'examen détaillé présenté ci-dessus, la section suivante a présenté, d'une part, une synthèse des obstacles à l'attraction et à la rétention des personnes immigrantes en région, et, d'autre part, les limites des politiques et programmes mis en œuvre. À ce titre, on peut noter, entre autres, le sous-financement, le caractère variable et incomplet des partenariats, le manque de coordination des actions des divers acteurs du milieu régional, le faible taux de pérennisation des programmes et l'absence de prise en compte du genre.

Les pistes de solution que nous proposons par la suite découlent directement de ces constats. Elles sont nombreuses et devraient être précisées et opérationnalisées pour la plupart. La régionalisation de l'immigration demeure un vaste et riche chantier, rempli de défis mais essentiel pour assurer la bonne intégration des personnes immigrantes ainsi que le dynamisme des régions.

Bibliographie

AAISA. (2017). *Alberta Immigrant Nominee Program Environmental Scan*. Pathways to Prosperity.

<http://p2pcanada.ca/files/2017/01/Alberta-immigrant-nominee-program-environmental-scan.pdf>

Alberio, M. et Mame Salah Mbaye. (2021, 4 juin). *Les travailleurs immigrants qualifiés en région. Le cas des professeurs d'université dans des régions non métropolitaines du Québec* [communication orale]. École d'été Immigration, intégration et diversité sur le marché du travail, CÉRIUM, Université de Montréal, QC, Canada.

Anucha, U., Dlamini N.S., Chung Yan, M. et Smylie, L. (2006). Capital social et bien-être des immigrantes : Étude multidimensionnelle auprès de quatre communautés ethniques de Windsor. Condition féminine Canada. <https://central.bac-lac.gc.ca/.item?id=SW21-152-2006F&op=pdf&app=Library>

Arsenault, M. (2018). *Stratégie de régionalisation. Le cas des intervenants isolés en région au Québec* [mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Papyrus.

<https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/21899?locale-attribute=fr>

Arsenault, S. (2021). L'accueil des réfugiés pris en charge par l'État dans les régions du Québec. *Canadian Ethnic Studies*, 53(2), p. 1-21. <https://doi.org/10.1353/ces.2021.0008>

Arsenault, S. (2020). *Mieux comprendre l'accueil des réfugiés pris en charge par l'État dans les régions du Québec à travers le regard des intervenants qui les accompagnent*, Édiqscope, No 14. [https://www.ediq.ula-val.ca/sites/ediq.ula-val.ca/files/uploads/EDIQSCOPE_No14%20\(VF\).pdf](https://www.ediq.ula-val.ca/sites/ediq.ula-val.ca/files/uploads/EDIQSCOPE_No14%20(VF).pdf)

Arsenault, S. et Giroux, I. (2009). *Immigrer en Gaspésie : s'installer pour y rester ?* Université Laval. http://boiteaoutils-employeurs.ca/fichiers/jeu-nesse/boite_outils/PDF/RAPPORT_FINAL_TUDE.pdf

Banque de données et statistiques officielles (BDSO). (2020a). *Revenu médian après impôt selon le type de familles, par municipalité régionale de comté (MRC), 2011 à 2017*.

http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/revenu_01.xlsx (24 mars 2021)

Banque de données et statistiques officielles (BDSO). (2020b). *Taux de faible revenu selon la mesure du faible revenu (MFR), après impôt, selon le type de familles, par région administrative, 2011 à 2017.*

http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/revenu_02.xlsx

Banque de données et statistiques officielles (BDSO). (2020c). *Proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille, selon la région socio-sanitaire (RSS) de résidence et le sexe, 2013 à 2019.*
http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/services_proximite_03.xlsx

Banque de données et statistiques officielles (BDSO). (2020d). *Proportion des enfants de moins de 5 ans en services de garde reconnus, selon la région administrative (RA), 2006 à 2016.*
http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/services_proximite_02.xlsx

Banque de données et statistiques officielles (BDSO). (2021a). *Liste des indicateurs en occupation et vitalité des territoires 2018-2022, Occupation et vitalité des territoires.*

<https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/index.html>

Banque de données et statistiques officielles (BDSO). (2021b). *Personnes immigrantes admises au Québec dans la catégorie "réfugiés", selon la région administrative (RA) projetée de destination, Québec, 2006 à 2019.*
http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/demographie_02.xlsx

Banque de données et statistiques officielles (BDSO). (2021c). *Taux d'inoccupation des logements locatifs, selon la région métropolitaine de recensement (RMR), 2010 à 2020.*
http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/habitation_01.xlsx

Bauder, H. (2003). "Brain Abuse," or the Devaluation of Immigrant Labour in Canada, *Antipode* 35(4), 699-717.
<https://doi.org/10.1046/j.1467-8330.2003.00346.x>

Bélanger, D., Ouellet, M. & Fleury, C. (2019). Les travailleurs temporaires étrangers au Québec. Quels avantages pour les travailleurs qualifiés? *Diversité urbaine*, 19, 49-69.
<https://doi.org/10.7202/1065120ar>

Bélanger, D., & Candiz, G. (2014). Essentiels, fiables et invisibles : Les travailleurs agricoles migrants latino-américains au Québec vus par la population locale. *Canadian Ethnic Studies*, 46(1), 45-66.

<https://doi.org/10.1353/ces.2014.0008>

Bélangier, A., Bingoly-Liworo, G. et Ledent, J. (2010). *Vitesse et facteurs explicatifs de l'entrée en emploi des immigrants récents au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique*. Québec, Institut national de la recherche scientifique – Centre Urbanisation Culture Société et Emploi-Québec.

https://emploi-metropole.org/wp-content/uploads/2015/03/clientes_imm_rapport4.pdf

Benalil, M. (2019). *Immigration, régionalisation et écosystème entrepreneurial au Québec*. Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec. https://rjccq.com/wp-content/uploads/2020/08/VERSION-FINALE_%C3%89TUDE-IER.pdf

Bevelander, P., Mata F., Pendakur, R. (2019). Housing Policy and Employment Outcomes for Refugees. *International Migration*, 57(3), 134-154. <https://doi.org/10.1111/imig.12569>

Blain, M.-J., Chanoux, P. et Caron, R. (2018). *Projet de recherche action : Perspectives exploratoires sur l'employabilité des réfugiés*. TCRI - Erasme. [http://tcri.qc.ca/images/publications/recherche-action/2018/TCRI Blain et al Rapport Employabilite Refugies TCRI Erasme 2018.pdf](http://tcri.qc.ca/images/publications/recherche-action/2018/TCRI%20Blain%20et%20al%20Rapport%20Employabilite%20Refugies%20TCRI%20Erasme%202018.pdf)

Blain, M.-J. et al. (2018). *Portrait de l'intégration en emploi de personnes immigrantes au Québec : expériences et points*

de vue croisés sur les obstacles systémiques, les éléments facilitants et les ressources. CCPI. INRS Centre Urbanisation Culture Société. Commission des partenaires du marché du travail. <http://ccpi-quebec.ca/wp-content/uploads/2019/01/rapport-ccpi-version-imprimerie.pdf>

Blain, M.-J. et al. (2019). Expériences de parrainage collectif de personnes réfugiées au Québec : perspectives de parrains et de personnes réfugiées de la Syrie. *Lien social et Politiques*, (83), 204-229.

<https://doi.org/10.7202/1066091ar>

Blais, N. (2019). Planifier la rentabilité de l'arbre en oubliant le rôle de la forêt, ou intégrer les migrants en région sans prévoir le soutien offert par le milieu de vie.

Université de Genève. *Sociograph - Sociological Research Studies*, 42, 69-92. [https://www.unige.ch/sciences-sociale/socio/files/7815/6164/4760/Sociograph 42 web.pdf#page=71](https://www.unige.ch/sciences-sociale/socio/files/7815/6164/4760/Sociograph%2042%20web.pdf#page=71)

Blower, J. (2020). *Exploring Innovative Migrant Integration Practices in Small and Mid-Sized Cities across Canada*. Working Papers series no. 2020/7. Ryerson University. [https://www.torontomu.ca/content/dam/centre-for-immigration-and-settlement/tmcis/publications/working-papers/2020 7 Blower Jenna Exploring Innovative Migrant Integration Practices in Small and Mid-Sized Cities across Canada.pdf](https://www.torontomu.ca/content/dam/centre-for-immigration-and-settlement/tmcis/publications/working-papers/2020%207%20Blower%20Jenna%20Exploring%20Innovative%20Migrant%20Integration%20Practices%20in%20Small%20and%20Mid-Sized%20Cities%20across%20Canada.pdf)

Boudarbat, B. (2018, juin). *Tendances et analyses de la régionalisation de l'immigration au Québec et au Canada* [communication orale]. École d'été Immigration, intégration et diversité sur le marché du travail, CÉRIUM, Université de Montréal, QC, Canada.

Braham, E. et Homsy, M. (2021). *Formation et mobilité de la main-d'œuvre : Le Québec prêt pour l'avenir? État des lieux, défis et pratiques inspirantes*. Institut du Québec. <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2021/05/202105-IDQ-Formation-et-mobilite-de-la-main-doeuvre.pdf>

CAPRES. (2019). *Étudiants internationaux en enseignement supérieur*. <http://www.capres.ca/dossiers/etudiants-internationaux>

Champagne, Sarah, R & Carabin, F. (2021, 12 novembre). *Québec veut régler «au plus sacrant» le problème des allocations en francisation*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/646752/l-opposition-a-quebec-denonce-les-delaix-des-allocations-a-la-francisation>

Charette, A. (2021). *Les structures de gouvernance de l'immigration et de l'intégration des immigrants au Québec*. Immigration et résilience en milieu urbain (IRMU). Université York. [https://bmrc-](https://bmrc-irmu.info.yorku.ca/files/2021/03/FINAL-Rapport Structures-de-)
[irmu.info.yorku.ca/files/2021/03/FINAL-](https://bmrc-irmu.info.yorku.ca/files/2021/03/FINAL-Rapport Structures-de-)
[Rapport Structures-de-](https://bmrc-irmu.info.yorku.ca/files/2021/03/FINAL-Rapport Structures-de-)

[gouvernance Immig-Settlement-Integ-QC ACha-](#)
[rette Dec2020 AC 25Feb2021.pdf](#)

Charette, A. et Vaillancourt, S. (2012). *L'insertion en emploi des jeunes immigrants de première génération : le cas de quelques régions québécoises*. Comité consultatif Jeunes. https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P99/5-21_linsertion_en_emploi_des_jeunes_immigrants_de_premiere_generation_-_le_cas_de_quelques_regions_quebecoises.pdf

Chevarie-Davis, M. (2019). *Stratégie d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes Phase 1 : Portrait, diagnostic et pistes de solution en immigration aux Îles-de-la-Madeleine. Rapport synthèse Programme Mobilité-Diversité Ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion*. <https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/Rapport-synth%C3%A8se-Immigration.pdf>

CPMT. (2020). *Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation*. <https://www.cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/apprentissage-francisation.asp>

Cloutier, J-C. (2021). *L'immigration comme solution aux effets du ralentissement démographique au Québec : enjeux et pistes de solution découlant du congrès 2019 de l'Association des économistes du Québec*. Dans Marcellis-Warin,

N. (dir.) et Dostie, B. (dir.), *Le Québec économique 9. Perspectives et défis de la transformation numérique* (chap. 2, p. 49-71). CIRANO. <https://cirano.qc.ca/fr/sommaires/2020CH-02>

Crossman, E., Hou, F. et Picot, G. (2021). *Les écarts relatifs à la situation sur le marché du travail entre les immigrants et leurs homologues nés au Canada commentent ils à se resserrer?* Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/36-28-0001/2021004/article/00004-fra.pdf?st=Oqzv_kAW

Desbiens, J.-F. (2021, 1er juin). Les immigrants ont de la difficulté à se loger à Sherbrooke. *TVA Nouvelles*. <https://www.tvanouvelles.ca/2021/06/01/les-immigrants-ont-de-la-difficulte-a-se-loger-a-sherbrooke>

Duhaime, É.N. (2021). *Les étudiants internationaux au collégial : portrait, tendances et enjeux*. Institut de recherche en économie contemporaine. <https://irec.quebec/ressources/publications/IREC-Etudiants-internationaux-au-collegial.pdf>

Doucet, C. (2015). Enjeux et mobilité des jeunes et personnes immigrantes en Outaouais : les leçons pour le développement de nos territoires. *Revue Organisations & Territoires*, 24(2), 43-50. <https://doi.org/10.1522/revueot.v24i2.103>

Emploi et Développement social Canada. *Document d'information : Plan d'action pour les employeurs et la main-d'œuvre du Programme des travailleurs étrangers temporaires*. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2022/04/xxxx.html>

Emploi-Québec. (2021). *Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation*. <https://www.emploi-quebec.gouv.qc.ca/entreprises/investir-en-formation/programmes-de-formation-de-la-main-doeuvr/programme-favorisant-lapprentissage-en-milieu-de-travail-et-la-francisation/>

Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC). (2021). *Programme d'étudiants réfugiés*. <https://srp.wusc.ca/fr/>

Esses, V. et al. (2021). *Soutenir la résilience et la relance du Canada face à la COVID-19 grâce à des politiques et programmes d'immigration solides*. https://rsc-src.ca/sites/default/files/Immigration%20PB_FR.pdf

Esses, V. et Carter, C. (2019). *Au-delà des grandes villes. Comment les petites collectivités peuvent attirer et retenir les nouveaux arrivants*. Forum des politiques publiques. <http://p2pcanada.ca/files/2019/09/Au-Dela-Des-Grandes-Villes.pdf>

Fang, T., Sapeha, H. and Neil, K. (2018). Integration and Retention of Refugees in Smaller Communities. *International*

migration, 56(6), 83-99.
<https://doi.org/10.1111/imig.12517>

FFCQ. (2020). *Rapport d'activités 2019-2020*. <https://www1.fccq.ca/publications/categories/rapport-activites/>

FFCQ. (2020). *Un emploi en sol québécois*. <https://www.emploisolquebecois.ca/>

Garcea, J. (2003). Regionalization of immigration in Canada: impetus, discourse and strategic initiatives. *INSCAN magazine*, International Settlement Canada Research Resource Division for Refugees, Carleton University.

Garnier, A. (2016) Impact des arrangements institutionnels d'admission et d'insertion sur le parcours des réfugiés sur le marché du travail. Dans Anne-Marie D'Aoust et Victor Alexandre Reyes Bruneau (dir.) *Immigration, diversité ethnoculturelle et citoyenneté. Actes du colloques international et interdisciplinaire 2016 pour étudiants et nouveaux chercheurs*. Montréal, Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté, p. 40-58.

Gervais, L.-M. (2021, 9 mars). Parrainage : Québec prié de faire une exception pour les étudiants réfugiés. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/education/596573/parrainage-quebec-prie-de-faire-une-exception-pour-les-etudiants-refugies>

Gourde, É. (2021, 10 février). Manque criant de place en garderie dans

Bellechasse. *La Voix du Sud*. <https://www.lavoix-dusud.com/2021/02/10/manque-criant-de-place-en-garderie-dans-bellechasse/>

Guilbert, L. (2006). Migrations et médiations dans la ville de Québec. *Nos diverses cités*, 2, 103-107. http://cdi.merici.ca/metropolis/diverses_cites_2.pdf#page=105

Gravel, S., Bernstein, S., Hanley, J., Villanueva, F. & Crespo-Villareal, D. (2014). Impact de l'embauche des travailleurs étrangers temporaires sur la cohabitation de résidence et des métiers dans les communautés rurales du Québec : le point de vue des employeurs. *Diversité urbaine*, 14 (2), 97-122.

<https://doi.org/10.7202/1035427ar>

Hall, P. A. (1993). Policy Paradigms, Social Learning, and the State. The Case of Economic Policymaking in Britain. *Comparative Politics*, 25(3), 275-296. https://scholar.harvard.edu/files/hall/files/hall1993_paradigms.pdf

IRCC. (2020a). Temporary Residents: Temporary Foreign Worker Program (TFWP) and International Mobility Program (IMP) Work Permit Holders – Monthly IRCC Updates. <https://open.canada.ca/data/en/dataset/360024f2-17e9-4558-bfc1-3616485d65b9>

IRCC. (2020b). Temporary Residents: Study Permit Holders – Monthly IRCC Updates.

<https://open.canada.ca/data/en/data-set/90115b00-f9b8-49e8-afa3-b4cff8facaee>

IRCC. (2021, 14 avril). *Communiqué de presse. Nouvelle voie vers la résidence permanente pour plus de 90 000 travailleurs temporaires essentiels et diplômés étrangers*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2021/04/nouvelle-voie-vers-la-residence-permanente-pour-90000travailleurs-temporaires-essentiels-et-diplomes-etrangers.html>

Institut de la Statistique du Québec (ISQ). (2021). *Migrations internationales et interprovinciales par région administrative, Québec, 2001-2020*, tableaux détaillés. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/migrations-internationales-et-interprovinciales-region-administrative-quebec>

Jedwab, J. et Wilkinson, L. (2016). Le sentiment d'appartenance et de confiance des migrants : pas toujours une question d'argent. *Diversité canadienne*, vol. 13, no 2, p. 21-29.

Kaida, L., Stick, M. et Hou, F. (2020). *Les réfugiés sont-ils plus susceptibles de quitter leur destination initiale que les personnes dans la catégorie de l'immigration économique ? Preuves récentes fondées sur les données longitudinales administratives du Canada*. (Publication 11F0019M No 441). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2020004-fra.htm>

Kustec, S. (2012), *The role of migrant labour supply in the Canadian labour market* (publication no Ci4-93/2012E-PDF). Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada.

<https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/english/research/research/2012-migrant/documents/pdf/migrant2012-eng.pdf>

Lachapelle, R. et Bourque, D. (2020). Du modèle québécois à l'autoritarisme : la résilience des associations à l'épreuve. Dans : Maïté Juan (éd.), *Du social business à l'économie solidaire : Critique de l'innovation sociale* (p. 115-137). Toulouse, France : Érès.

<https://doi.org/10.3917/eres.la-vil.2020.01.0115>

Lavigne, N. (2021, 21 mai). La face cachée des tomates Demers. *Radio-Canada*.

<https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/2458/serres-demers-hebergement-travailleurs-etranagers-tomates>

Lenoir, A., Cardu, H., Béguerie, C., Tannouche Bannani, S., Koné, M., Proteau, F. et Soulami, M. (2016). *Propulser la rétention du personnel issus de l'immigration en entreprise : une étude exploratoire de l'impact des pratiques innovantes dans les villes de Québec et Sherbrooke*. <http://p2pcanada.ca/wp-content/blogs.dir/1/files/2016/07/Propulser-la-retention-du-personnel-.pdf>

Macdonald, D. (2019). *Unaccommodating Rental Housing Wage in Canada*.

Canadian Centre for Policy Alternatives.
<https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2019/07/Unacommodating%20-%20Rental%20Wage%20in%20Canada.pdf>

Martin, A. (2013). Trousse d'information à l'intention des municipalités du Québec sur les enjeux de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle. Réalisée pour le compte du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. IDL experts conseils. http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/BRO_Trousse_Municipalites.pdf

Ministère de l'Économie et de l'Innovation. (2020). *Portrait économique des régions du Québec, Édition 2021*.

https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/20200322-PERQ-2020.pdf

MIDI. (2019). *Demande d'accès à l'information* 17095.
<http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/acces-information/17095.pdf>

MIFI. (2017, 11 janvier). *Communiqué. Personnes réfugiées*.
www.mifi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiqués/com20170111.html

MIFI. (2018). *Rapport annuel 2018-2019*.
<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/rapport-annuel->

[gestion/RA_annuel_gestion_2018-2019_MIFI.pdf?1571230611](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/rapport-annuel-gestion/RA_annuel_gestion_2018-2019_MIFI.pdf?1571230611)

MIFI. (2019). *Rapport annuel 2019-2020*.
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/rapport-annuel-gestion/RA_annuel_gestion_2019-2020_MIFI.pdf?1601404745

MIFI. (2020a). *Rapport annuel 2019-2020*.
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/rapport-annuel-gestion/RA_annuel_gestion_2019-2020_MIFI.pdf

MIFI. (2020b). *Présence en 2019 et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec de 2008 à 2017*.

http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence2019_admisQc.pdf

MIFI. (2020c). *L'immigration temporaire au Québec, 2014-2019*.

http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits_Immigration_Temporaire_2014_2019.pdf

MIFI. (2020d). Cahier explicatif des crédits 2020-2021, Étude des crédits 2020-2021 du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Québec, Assemblée nationale du Québec.

MIFI. (2020e). *Programme d'appui aux collectivités*. Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec : Ministère

de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

MIFI. (2020f). *Programme Soutien à la mission*. https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/partenaires/NOR_Soutien_Mission_2020-2023.pdf

MIFI. (2020g). *Programme de l'expérience québécoise. Fiche technique*. <http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/fiche-technique-peq.pdf>

MAHM. (2020). *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Pour des municipalités et des régions encore plus fortes. (version actualisée)*. https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/strategie_ovt_2018-2022.pdf

MAHM. (2021). *Région administrative 02 : Saguenay-Lac-Saint-Jean*. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/region/02.pdf>

Mialiuk, M. (2021, 30 avril). *Transformation de l'offre de services du MIFI : Déploiement territorial et approche personnalisée* [communication orale]. MIFI. Forum sur l'intégration. ERIQA. Université Concordia, QC, Canada. <https://www.forum-integration.org/>

MTESS. (2021). *Rapport d'activité 2020-2021. Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*.

<https://www.cpmt.gouv.qc.ca/publications/>

OCDE. (2016). *Les clés de l'intégration : Les réfugiés et autres groupes nécessitant une protection*. <https://doi.org/10.1787/9789264258365-fr>

Orléans-Express. (2021). *Réservez vos billets d'autobus*. <https://www.ortranssexpress.com/fr/>

Ouedraogo, A. E. (2019). Les jeunes francophones et l'Afrique. Une piste pour les défis démographiques et économiques des régions ressources du Québec. *Revue Organisations & Territoires*, 28(1), 13-23. <https://doi.org/10.1522/revueot.v28n1.1019>

PALAirignes. (2021). *Réservez un vol*. <https://www.palairlines.ca/fr/>

Porter, I. (2022, 17 mars). Des préposés aux bénéficiaires sans permis ni salaire. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/687261/enquete-des-preposes-aux-beneficiaires-sans-permis-ni-salaire>

Racine, M. et Tapia, S. (2020). L'offre de services de soutien à l'emploi destinés aux personnes immigrantes au Québec : la différenciation selon les régions, du découplage à l'appariement. *Alterstice*, 9(1), 19-38. https://www.journal.psy.ulaval.ca/ojs/index.php/ARIRI/article/view/Racine_Alterstice9%281%29/pdf

Renaud, J., Piché V. et Godin, J.-F. (2003). "One's bad and the other one's worse": Differences in economic integration between asylum seekers and refugees selected abroad. *Canadian Ethnic Studies*, vol. 35, no2, p. 86-99.

Richard, J., Bourque, D. et Lachapelle, R. (2017). *Impacts de la transformation des politiques publiques sur le développement des territoires*. Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire. Université du Québec en Outaouais. http://w4.uqo.ca/crcoc/Fichiers/cahiers/1703_impact_transfo_pol_publique_sur_DT.pdf

Robidoux-Bolduc, S. (2019). *L'intégration socioprofessionnelle des travailleurs issus de l'immigration dans les régions du Québec : les stratégies de rétention* [mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Archipel. <https://archipel.uqam.ca/12789/1/M16131.pdf>

Rose, D. et Charette, A. (2011). *Pierre angulaire ou maillon faible? Le logement des réfugiés, demandeurs d'asile et immigrants à Montréal*. [Coll. « Publication CMQ-IM », no 45]. INRS - Centre Urbanisation Culture Société et Centre Métropolis du Québec - Immigration et métropoles. http://www.metropolis.inrs.ca/medias/wp_45_2011.pdf

Sauriol, I. (2021, 19 avril). Exode de travailleurs et d'étudiants francophones étrangers du Québec à venir. *La Presse*.

<https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2021-04-19/exode-de-travailleurs-et-d-etudiants-francophones-et-rangers-du-quebec-a-venir.php>

Santamaria, N., Misirowska, M., Renard, M., Benalil, M. et Glazer-Allard, J.-D. (2017). *Vers des pratiques novatrices de régionalisation de l'immigration*. IRIPI. <https://www.ciradd.ca/wp-content/uploads/2019/11/V-3-Rapport-final-re%CC%81gionalisation-2017-Final-NS-web.pdf>

SCHL. (2019). *Conditions de logement des nouveaux réfugiés au Canada (Recensement 2016)*. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/publications-and-reports/socio-economic-analysis-recent-refugee-housing-conditions-canada>

SCHL. (2019). *Tableaux de données tirés de l'Enquête sur les logements locatifs*. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionals/housing-markets-data-and-research/housing-data/data-tables/rental-market/rental-market-report-data-tables>

Schué, R. (2021, 9 mars). Après les avoir refusés, Québec compte finalement accueillir des étudiants réfugiés. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1775988/immigration-refugies-quebec-legault-suspension-etudiants>

Sherrell, K. (2010). Statut juridique, lieu ou autre? Les expériences des réfugiés en matière d'habitation à Winnipeg et à

Vancouver. *Thèmes canadiens*, 60-66. Patrimoine Canadien. <https://acs-metropolis.ca/wp-content/uploads/2021/04/q5TV4LMRFA6r9sro5Eb.pdf>

Simard, M. (2007). L'intégration des immigrants hors de Montréal. *Nos diverses cités : Collectivités rurales*, 3, 119-124. https://cdi.merici.ca/metropolis/diverses_cites_3.pdf#page=53

Société d'assurance-automobile du Québec (SAAQ). (2020). *Permis de conduire étranger*. <https://saaq.gouv.qc.ca/permis-de-conduire/permis-etranger/>

Société d'assurance-automobile du Québec (SAAQ). (2021). *Préparation aux examens*. <https://saaq.gouv.qc.ca/touristes-nouveaux-arrivants/prendre-route-quebec/preparation-examens/>

Statistique Canada. (2019), *Profil du recensement, Recensement 2016*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

Statistique Canada. (2020a). *Enquête sociale générale : Identité sociale, 2013 Enquête principale*. [https://www.statcan.gc.ca/fra/programmes-statistiques/instrument/5024_Q1_V3\(19](https://www.statcan.gc.ca/fra/programmes-statistiques/instrument/5024_Q1_V3(19)

Statistique Canada. (2020b). Estimations démographiques annuelles : Canada, provinces et territoires, Information détaillée pour le 1er juillet 2020.

<https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV.f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3604>

Statistique Canada. (2021a). *Tableau : 43-10-0030-01 : Immigrants déclarants selon les résultats économiques et l'année d'imposition, les régions métropolitaines de recensement, dollars constants de 2018*.

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=4310003001>

Statistique Canada. (2021b). *Tableau 43-10-0022-01 : Mobilité des immigrants déclarants selon les régions métropolitaines de recensement et l'année d'imposition*.

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=4310002201>

Statistique Canada. (2021c). *Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) – Rapport technique, 2019*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-633-x/11-633-x2021002-fra.pdf?st=mqlfdrUd>

Teixeira, C. et Drolet, J. L. (2018). Settlement and housing experiences of recent immigrants in small- and mid-sized cities in the interior of British Columbia (Canada). *Journal of Housing and the Built Environment* 33(1), 19-43. <https://doi.org/10.1007/s10901-017-9550-9>

Thibault-Leblanc, M. (2021, mai). *Exclusion et vulnérabilité à l'aune des relations de sociabilité entre travailleurs étrangers temporaires et résidents locaux dans une communauté insulaire de l'est du Québec*

[communication orale]. 88e congrès de l'ACFAS, QC, Canada. <https://www.acfas.ca/evenements/congres/programme/88/400/401/d?ancree=18658>

Tremblay, I. (2018). *L'occupation et la vitalité des territoires ruraux québécois : analyse d'initiatives locales durables, meilleures pratiques et pistes de solution* [mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke & Université de Montpellier]. Savoirs. <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/13141>

Valade, M. (2017). Trapped in the Big City? Re-Thinking Regionalization of Immigration. *Ryerson Journal of Policy Studies*, 1, 34-56. <https://www.ryerson.ca/content/dam/policystudies/journal/2017/Valade-Trapped-in-the-Big-City-5.pdf>

Vatz-Laaroussi, M. et Bezzi, G. (2010). La régionalisation de l'immigration au Québec : des défis politiques aux questions éthiques. *Nos diverses cités*, 7, 31-38.

Vatz-Laaroussi, M. (2021, 1er juin). *Régionalisation de l'immigration. Défis et enjeux de l'immigration en région !* [communication orale]. École d'été Immigration, intégration et diversité sur le marché du travail, CÉRIUM, Université de Montréal, QC, Canada.

Vatz-Laaroussi, M. (2015). *Mémoire présenté au Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion : Sensibiliser, accompagner et lutter contre le racisme*

pour mieux vivre ensemble. <http://p2pca-nada.ca/wp-content/blogs.dir/1/files/2015/02/Memoire-presente-au-Ministere-de-lImmigration-de-la-Diversite-et-de-lInclusion-.pdf>

Vatz Laaroussi, M. (2008). L'immigration dans les régions du Québec et dans les communautés francophones hors Québec : une volonté partagée, des contextes différents, des défis communs, des pistes à transférer. *Thèmes Canadiens*, 33-37. http://www.enseignerauxrefugies.ca/multisites/ER/fichiers/Documents/Eleve/CITC_spring2008_franco_f.pdf

Venne, J.-F. (2020, 21 juillet). *PEQ : Moins d'étudiants internationaux pourront rester au Québec*. Affaires universitaires. <https://www.affairesuniversitaires.ca/actualites/actualites-article/moins-detudiants-internationaux-pourront-rester-au-quebec/>

VGQ. (2017). *Rapport du vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018*. https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications//rapport-annuel//2017-2018-Automne//fr_Rapport2017-2018-AUTOMNE_chap05.pdf

Auteures



Marie-Thérèse Chicha, chercheuse principale

Ph.D. /marie-therese.chicha@umontreal.ca

Économiste

Professeure titulaire - École de Relations industrielles-Université de Montréal

Titulaire de l'École d'été sur l'immigration, l'intégration et la diversité sur le marché du travail.

Chercheuse :

- Chaire BMO Diversité et gouvernance
- Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal
- *Observatoire de la francophonie économique*



Valérie Asselin

M. Sc. en administration sociale / valerie.asselin.1@umontreal.ca

Chargée de projets, Chaire BMO en diversité et gouvernance, École de relations industrielles, Université de Montréal



Éliane Racine

M. Sc. en relations industrielles / eliane.racine@umontreal.ca

Auxiliaire de recherche, doctorante, École de relations industrielles, Université de Montréal